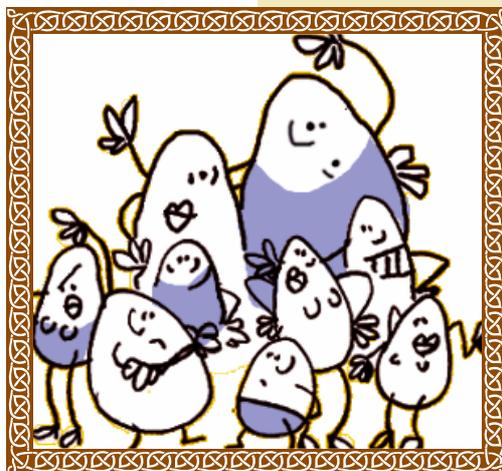


**Actes
Université d'Été
2002**



Les militantismes au Planning Familial

**Valence
20 & 21 septembre 2002**

Mouvement Français pour le Planning Familial

✉ 4, square Saint Irénée - 75011 PARIS

& 01 48 07 29 10

☎ 01 47 00 79 77

mfpf@planning-familial.org

www.planning-familial.org



Avril 2003

Les militantismes au Planning Familial

Vendredi 20 septembre 2002

MFPF et Education Populaire

Ouverture	p. 3
✦ Intervention de la présidente du MFPF, Françoise LAURANT	p. 3
✦ Intervention de la présidente de la région MFPF, Annie DE PALMA	p. 6
✦ Intervention de Pierre LEBLANC , représentant la présidente de l'AD 26, Monique ADDA	p. 8
✦ Intervention de Mme DIONNET , responsable de la commission communisme et féminisme.....	p. 9
 Intervention de Geneviève POUJOL , Sociologue.....	p. 10
<u>Histoire, évolution et problèmes de l'Education populaire</u>	
 Débat suite à l'intervention de Geneviève POUJOL	p. 15
 Table ronde	p. 20
<u>Militantisme et professionnalisme, projet et service : quelles tensions ?</u>	
✦ Intervention de Christian DEMONTES , représentante de la Région Rhône-Alpes.....	p. 20
✦ Intervention de Danièle DEMOUSTIER , Institut Etudes Politiques de Grenoble.....	p. 23
Débat suite aux interventions de Christian DEMONTES et Danièle DEMOUSTIER	p. 27
✦ Intervention de Charles BOUZOLS , Civilités	p. 30
Débat suite à l'intervention de Charles BOUZOLS	p. 36
✦ Intervention de Mme FRACHISSE , déléguée départementale des Droits des Femmes	p. 44
 Synthèse et point de vue de Jeanne MEUNIER , Association pour le Développement Solidaire	p. 46

Samedi 21 septembre 2002

Comment inventer nos solutions ?

Quelles suites au Congrès de Figeac et à l'Université d'été d'Avignon ?	
Quelles suites aux travaux de la veille et ceux des AD ?	p. 51
✦ Intervention de Joseph HAERINGER , sociologue.....	p. 53
<u>Comment inventer nos solutions ?</u>	
✦ Intervention de Jacques LE GOFF , philosophe du droit du travail	p. 57
<u>Bénévolat et citoyenneté</u>	
✦ Intervention de Roger SUE , sociologue & professeur à Paris V	p. 63
<u>Vers un statut du volontaire ?</u>	
✦ Intervention de Bernard DELANGLADE , UNIOPS.....	p. 68
 Débat suite aux interventions de Messieurs HAERINGER, LE GOFF, SUE et DELANGLADE	p. 71
 Synthèse par Joseph HAERINGER	p. 78
 Bibliographies	p. 93

Vendredi 20 septembre 2002

MFPF et Education Populaire

Ouverture de l'Université d'Été

✦ Intervention de la présidente du MFPF, Françoise LAURANT

Mme LAURANT.- Bonjour à tous et à toutes.

Je suis très heureuse d'ouvrir ces trois jours de travail des militant-e-s de notre mouvement, le MFPF. Je salue le pari qu'a fait le CA confédéral, de regrouper, en un seul long week-end, l'Université d'Été 2003 et le congrès ordinaire qui fait suite au Congrès extraordinaire de Figeac de 2000.

A l'issue de la « crise », qui a été dépassée après une période d'un travail opiniâtre d'audit interne, les militant-e-s ont affirmé, haut et fort, l'existence d'un « bien commun » malgré leurs différences, et divergences, indéniables. Le Congrès Extraordinaire de Figeac a décidé des nouvelles structures de fonctionnement à mettre en place, pour refaire « fonctionner » notre mouvement. Cette année, à Valence, il nous faudra expliciter les diversités de nos militant-e-s et de nos pratiques, et ce qui les fonde, pour transformer des difficultés génératrices de conflits en atouts pour les buts que poursuit notre mouvement.

Par ailleurs, depuis de nombreuses années, dans différents champs de la vie associative, des associations se sont engagées dans une politique de salariat, en grande partie pour répondre à des propositions de conventionnement avec des collectivités publiques. Les pouvoirs publics, dans la foulée, se sont mis à considérer que ces « Entreprises Associatives » échappaient à la réglementation concernant les entreprises privées. C'est ainsi que sont apparues les deux circulaires fiscales définissant les conditions que les associations devaient respecter si elles voulaient ne pas être fiscalisées comme des entreprises classiques. C'est ainsi que nos associations ont vu leurs activités examinées, et ont facilement été classées « non commerciales ». Par contre, l'examen des modes de gestion de nos structures n'a pas pu conclure à ce que l'administration appelle « gestion désintéressée ». En effet, il est exigé une non participation presque totale de ses salarié-e-s aux structures statutaires de gestion d'une association, que ce soit au CA et au Bureau de chacune de nos associations. Au Congrès de Figeac, des modifications statutaires ont donc été décidées afin de montrer aux pouvoirs publics que nous ne désirions pas nous mettre hors la loi.

Or, nos associations départementales, qui ont des salarié-e-s, les excluent rarement de leurs structures de gestion. Il est apparu au CA Confédéral qu'une telle séparation, dans le fonctionnement, était génératrice de conflits et de crises. Il lui est même apparu que la participation de tou-te-s les militant-es, quel que soit leur type, aux préparations, et aux prises de décisions, était nécessaire, pour que notre mouvement affirme ses objectifs.

Bénéficiant du moratoire appliqué par l'administration fiscale à ses circulaires, le CA a proposé que les réflexions sur la nature et les raisons des différences dans le fonctionnement et la pratique de nos structures, qu'il nous faut aujourd'hui engager pour poursuivre « Figeac », puissent proposer un argumentaire sur le fait que la nécessité de ne pas faire de différences entre salarié-e-s et non-salarié-e-s dans les prises de décisions ne relevait absolument pas d'une « gestion intéressée ».

Il va falloir que l'on dise ce que l'on revendique - et au nom de quoi - un fonctionnement avec une non-ségrégation ou une non-séparation des salarié-e-s et des « bénévoles ».

Après Valence, il faudra alors un discours politique, des démarches politiques, du lobbying, car il faudra faire changer la loi sinon nos associations tomberont sous les règles de la fiscalisation.

Il y a en effet urgence à dire quel fonctionnement on voudrait, à définir des règles de fonctionnement claires et acceptées par l'ensemble du mouvement, entre les différent-e-s militant-e-s, qu'elles soient salariées ou non.

Il va falloir poser des questions aux politiques : « Voulez-vous vraiment faire disparaître les associations comme les nôtres ? ».

D'autres réseaux associatifs se posent les mêmes questions que nous. Ils se réfèrent presque tous à l'Education Populaire. C'est pourquoi, le CA confédéral a jugé intéressant de réfléchir, ensemble, sur le contenu que nous donnons aujourd'hui à notre appartenance à cette grande famille, alors que cela fait trente ans que nous l'avons inscrit dans nos statuts, et alors que de nombreux mouvements d'Education Populaire sont aujourd'hui en difficultés, et sans doute, plus que le nôtre, qui finalement a survécu à la grande période de l'institutionnalisation et du service.

Comment les mouvements d'Education Populaire se posent ces questions ? Comment les ont-ils résolues ? Pourquoi certaines ne sont-elles pas résolues ?

Il y a sans doute d'autres réseaux associatifs qui sont dans des situations différentes mais qui peuvent avoir les mêmes problèmes. Il faudrait sans doute que l'on comprenne comment ils s'en sortent ou que l'on fasse des actions avec eux pour peser sur le politique.

Par ailleurs, pour pouvoir élaborer ce que l'on pourrait appeler une sorte de « programme stratégique » du mouvement, c'est à dire faire, pour les cinq années ou trois années qui viennent, une analyse de la situation politique, déterminer nos priorités et nos partenaires, définir nos moyens et nos méthodes, il faut pouvoir travailler ensemble !!!

Nous avons intérêt, en interne, à nous poser un certain nombre de questions à partir desquelles il faudra élaborer des méthodes de travail pour dépasser les tensions qui existent. Les conflits et les tensions ne sont pas toujours mauvais si on les maîtrise, si on les dépasse et si on les surmonte.

C'est pourquoi, il est apparu au CA Confédéral que si le travail des deux jours de l'Université d'Eté est productif, la journée de Congrès de dimanche permettra de décider de chantiers, d'orientations et de méthodes pour les mettre en œuvre.

Je vais, maintenant, vous présenter le programme.

Geneviève POUJOL, historienne sociologue de l'éducation populaire, va intervenir ce matin pour nous permettre de bien resituer ce que l'on est par rapport à ce qu'a été l'éducation populaire depuis que l'idée a germé ; à quoi elle sert, quels sont ses problèmes de fonctionnement, les avatars qu'elle a subi. Peut-être même que nous ne savons plus très bien ce que c'est

Cet après-midi aura lieu une table ronde qui tournera autour des problèmes qui se posent aujourd'hui aux différentes associations : au MFPP sommes-nous très différents ?

Les questions se posent différemment d'une association à l'autre. Les solutions devraient être différentes. Nos questions ressemblent-elles à ce qui se passe dans d'autres associations ?

On devrait sortir des ateliers qui suivront la table ronde avec des idées un peu plus claires sur le fait que, selon les actions, nous avons, ou non, une démarche d'éducation populaire, peut-être pas de manière claire, ou même sans le savoir. On pourra peut-être, collectivement, mettre en évidence que nos démarches de *counselling*, ou nos pratiques de partenariat, sont des versions de l'approche d'éducation populaire.

Demain, ayant les idées un peu plus claires sur le cadre, l'objectif et les approches, on devrait pointer les questions qui se posent, reconnaître qu'il y a divers « militantismes » ou diverses façons de militer dans notre mouvement et qu'au fond, toute personne dans le mouvement est militante et toute activité est militante.

Cela veut dire qu'il faudrait creuser ce que cela signifie et qu'on l'écrive, que l'on nomme ceci une « charte du militantisme » ou « une charte des militants ». C'est une façon de dire, heureusement que nous ne sommes pas toutes identiques, que toutes les AD ne se ressemblent pas et que toutes les fonctions ne sont pas similaires dans le mouvement, qu'il y a « des » militantismes, et que tout le monde est, ou doit être, militant. Si nous affirmons que toute activité, toutes les personnes sont militantes, cela a un certain nombre d'implications.

Si nos associations ont des salarié-e-s, il faut qu'elles affirment leur fonction d'employeur. Nous ne devons pas en avoir peur, nous ne devons pas nous la cacher. Il faut, donc, définir ce qu'est la fonction d'employeur d'une AD qui a des salarié-e-s, au Planning Familial. Il faut, donc, aussi, définir le type de relation que l'association, dans sa fonction-employeur, doit avoir avec ses militant-e-s/salarié-e-s, en tant que salarié-e.

Par ailleurs, certaines AD ont choisi de définir un poste de « directrice ». Est-il possible qu'elle ne soit que responsable de la gestion des personnes et du travail sans un rôle d'animation politique, au nom du CA ? Une fonction de secrétaire générale ne correspondrait-elle pas mieux que celle de directrice pour un mouvement dont les objectifs sont militants, et la gestion une conséquence des moyens choisis ?

Ces règles de fonctionnement, élaborées collectivement, en clarifiant bien les fonctions de chacun-e-s, peut s'appeler « accord d'association » ou « règles employeur-salarié »... On trouvera un nom.

On ne va pas régler tous les détails à ce congrès. Mais il faut définir comment on va y travailler.

Il faudra, également, discuter de la façon dont nos équipes, nos structures, nos responsables fonctionnent localement, régionalement et nationalement. Comment fait-on en sorte que tout le monde, d'une part participe aux décisions, et d'autre part se sente également responsable ? Il n'y a pas une catégorie de gens qui participent aux décisions et une autre de gens qui considèrent qu'ils ne sont responsables de rien. Qu'est-ce que la « gouvernance » au Planning Familial ? Comment fait-on pour qu'il n'y ait pas de personnes exclues des responsabilités et des décisions ?

En conséquence, si nous voulons que toute activité soit militante, au MFPP, il faut que, quand on va négocier avec les Pouvoirs publics ou avec d'autres financeurs, on ne mette pas dans notre poche nos objectifs militants.

Lors des signatures conventions, par les AD, les Régions, ou la Confédération, nos interlocuteurs savent qu'ils signent avec le Planning. Il n'y a donc pas de raison de cacher les objectifs du Planning.

Tout cela est, par contre, à géométrie variable. On peut le faire très clairement à certains endroits, moins nettement à d'autres.

En tout cas, l'enjeu de la journée de demain (exposés, table ronde et ateliers) est d'arriver à se mettre d'accord, sur la nécessité de travailler sur ces questions, sur les méthodes et le calendrier.

Je vous ai énuméré quelques thèmes qui seront abordés, lors des ateliers de demain. Il y en aura peut-être plus, ou seulement un ou deux, sur lesquels vous choisirez de travailler dans un atelier, mais il faudrait arriver à un accord sur la manière de considérer ces questions, de les creuser et de les faire avancer pour faire en sorte que notre Conseil d'administration, ou le prochain congrès, pour les questions les plus importantes, puisse décider.

Il nous semble qu'il faut, au préalable, se mettre d'accord sur un contenu de « charte du militant », ou de « charte du mouvement ». On ne va pas la rédiger à ce congrès, mais c'est important de la décider.

Les ateliers du congrès de dimanche devront travailler sur la rédaction d'un texte sur cette question - ce ne sera pas la charte mais ses objectifs et son contenu.

Le but est donc d'avoir un texte à afficher dans notre mouvement et à l'extérieur. On a besoin de dire ce que c'est que militer au Planning familial aujourd'hui.

En vous présentant cela, j'espère ne pas avoir ajouté à la confusion et que cela répond à l'attente des 200 personnes qui sont ici.

Je souhaite bon travail et grande efficacité à nous tous et nous toutes.

Rendez-vous à la fin des trois jours !

Je vais passer la parole à Annie DE PALMA tout d'abord, présidente de la région Rhône-Alpes, puis à Pierre LEBLANC qui représente sa présidente, Monique ADDA, qui du fait de son travail ne peut être présente. Pierre LEBLANC lira son intervention. Monique ADDA fait d'ailleurs remarquer que certains employeurs, en l'occurrence l'Education nationale, n'acceptent toujours pas qu'une personne se libère pour des activités et des responsabilités associatives. Ce qui est un autre problème, qu'il nous faudra, plus tard prendre en charge .

Annie, tu as la parole.

✦ **Intervention de la présidente de la région MFPP, Annie DE PALMA**

Mme DE PALMA.- Bonjour. Je suis présidente de cette région depuis peut-être trop longtemps et nous sommes ravis de vous accueillir ici. Je remercie la Drôme, c'est elle qui est porteuse de ces trois jours au niveau de l'hébergement et cela donne beaucoup de travail.

Il faut dire que notre région est très importante : nous avons huit départements et sur ces huit départements, cinq sont actifs, ce qui est remarquable.

Nous ne sommes pas toujours présents dans toutes les instances. On peut peut-être le regretter. C'est sans doute ce que l'on aura à améliorer dans les années à venir.

Je vais vous citer deux ou trois chiffres sur les cinq associations. Comme on trouvait que ce n'était pas assez, on a invité la Saône-et-Loire (Chalon-sur-Saône), à venir vivre avec nous les périodes de travail car ils étaient isolés. Ils partagent donc la réflexion et la formation avec nous.

Dans nos départements, il y a en tout :

- 10 centres d'orthogénie sur les 5 départements actifs.
- 47.000 personnes environ qui ont été reçues en 2001, ce qui est quand même remarquable.
- à peu près une centaine de salariés et une soixantaine de militants bénévoles actifs.

Vous voyez l'importance de cette région.

La vie régionale est suffisamment active, nous nous réunissons une journée entière à peu près à chaque Conseil d'administration confédéral pour travailler ensemble. Nous faisons des stages, un peu plus les années fastes et un peu moins d'autres années. Mais il y a quand même une formation régionale importante.

Comme l'ensemble du mouvement, nous avons actuellement du mal à renouveler les formateurs, mais je pense que la remise en marche de la formation nationale va nous aider à relancer des vocations au niveau de la formation dans notre région.

Au niveau des projets et de la vie politique, nous sommes un peu moins solides. Il est vrai que la Commission régionale de la naissance nous a un peu aidés à relancer quelques actions, notamment au niveau de l'IVG, comme dans certains départements. Cela a permis de faire un travail plus régional d'échanges, de rencontres avec des hôpitaux, des praticiens. Notre numéro d'antenne téléphonique sur la contraception et l'IVG régionale est tenu par l'ensemble de la région ; à tour de rôle, tous les jours de la semaine, un département prend en charge l'antenne.

Ce qui veut dire que même avec beaucoup de difficultés, on arrive à faire fonctionner cette région.

On a chaque fois un peu de mal à se réunir une journée entière, c'est beaucoup. Mais en même temps, on est toujours content d'avoir échangé, d'avoir eu une réflexion commune, un échange de pratiques. Pour les départements importants, il s'agit d'analyse de la pratique : « Tu as des tuyaux sur telle chose... Comment fais-tu ?... Pourquoi n'avez-vous pas traité ce point-là ?... Que se passe-t-il ? », et, parfois, d'une interpellation politique.

Il faut vous dire que nos départements sont importants mais très différents au niveau du fonctionnement, de la pratique et de la pratique politique. Nous sommes tous très différents mais nous arrivons quand même à échanger et travailler ensemble.

Nous aimerions amplifier cela, pouvoir travailler plus fortement là-dessus.

Au niveau de la vie politique, nous espérons pouvoir montrer un peu mieux que nous sommes une région forte au niveau du Planning familial. Nous espérons pouvoir le faire dans les années à venir.

Dans le cadre de cette université, nous sommes vraiment directement concernés par le sujet, compte tenu de l'importance du nombre de salariés, de militants bénévoles, de la loi sur la fiscalité des associations et tout ce que cela entraîne comme complications. Il est important pour nous que cela ait

lieu ici aujourd'hui parce que c'est un sujet qui nous tient réellement à cœur et qui nous occupe beaucoup. C'est pour cela que nous sommes contents d'être avec vous aujourd'hui.

Je suis ravie d'être ici parce que j'ai fait mon premier stage dans ce lieu, en 1977. La Drôme et l'Ardèche étaient vraiment très fortes à ce moment-là, c'étaient des AD qui avaient énormément de formatrices et de formateurs, qui étaient moteurs dans la région. Symboliquement, il est très important que nous soyons là.

Merci.

✦ **Intervention de Pierre LEBLANC, représentant la présidente de l'AD 26, Monique ADDA**

M. LEBLANC.- Je me présente : je suis Pierre LEBLANC, je suis coordinateur sur le département de la Drôme et notre présidente m'a remis un discours de bienvenue pour vous tous, que je vais vous lire.

« Bienvenue à toutes et à tous en terre drômoise pour cette université d'été 2002.

Le thème choisi cette année : « MFPF ET EDUCATION POPULAIRE », bien que récurrent, reste néanmoins toujours d'actualité. J'espère qu'il donnera lieu à une réflexion et un débat dynamique et fructueux.

La Drôme qui vous accueille est un département qui s'étire en longueur, des terres plus froides de la Drôme, des collines près de l'Isère à la Drôme provençale au sud près du Vaucluse.

Le siège de l'association départementale est à Valence, ce qui occasionne des déplacements importants pour les groupes locaux, notamment celui de Nyons.

L'association départementale de la Drôme gère trois centres de planification : Romans, Valence et Nyons, et un centre d'information à Dieulefit.

La population accueillie, informée, rencontrée s'élève pour l'année 2001 à près de 14.000 personnes.

Le temps alloué par l'AD 26 est toujours calculé au plus juste, ce qui ne permet pas de répondre à toutes les demandes ou de faire aboutir tous les projets dont les équipes du MFPF sont porteuses.

Il y a en tout deux « temps plein » de secrétariat et comptabilité partagés par 6 salariés, et 72 heures de conseil conjugal. Les salariées de la Drôme le sont toutes à temps partiel... très partiel : aucun salaire ne dépasse les trois-quarts du SMIC.

L'association départementale de la Drôme gère un budget de 1.573.000 francs toutes activités confondues.

Je n'ai pu être parmi vous aujourd'hui, je m'en excuse, et cette indisponibilité m'a beaucoup questionnée. En effet, comment être présidente d'une association aujourd'hui, d'une AD comme la Drôme, en étant salariée entre autres de la Fonction publique ? Enseignante non mise à disposition. Notre mouvement, de ce point de vue, est au cœur des tensions actuelles du militantisme associatif dans son ensemble comme le produit d'une histoire particulière. Vous allez certainement en débattre au sein de cette université.

L'exercice d'une responsabilité associative n'est d'ailleurs pas facilité aujourd'hui par le monde politique, qui exprime sa méfiance vis-à-vis d'une représentation issue de la société civile.

En décembre 2001, l'amendement parlementaire sur le projet de loi des Finances 2002 article 6 modifie profondément la proposition initiale des associations de pouvoir rémunérer, sous réserve d'un strict contrôle statutaire, un ou plusieurs dirigeants associatifs.

A l'heure actuelle, si la rémunération ne remet pas en cause la gestion désintéressée des associations, elle est indexée à des ressources privées très élevées, de l'ordre d'un million de francs pour un dirigeant.

En janvier 2002, un amendement Projet de la loi sur la démocratie de proximité, la loi Vaillant, qui traite justement des statuts des élus, proposé par les sénateurs du groupe RCV (Républicains Communistes et Verts) a été rejeté par la commission paritaire Sénat et Assemblée nationale.

Ce n'est donc pas encore qu'une présidente d'association pourra être libérée, même une journée, pour lui permettre d'exercer des activités militantes dans un monde associatif, véritable partenaire du dialogue social et civil.

Je vous rejoindrai donc demain avec plaisir pour cette deuxième journée de cette Université d'été.

Je vous souhaite une bonne journée de travail, en espérant que vous partirez de Valence avec des éclaircissements, des éléments de réponse, peut-être des solutions et, surtout, matière à réflexion qui pourra alimenter de nouveau le débat au sein des AD ».

(Applaudissements).

Mme LAURANT.- Je vais demander à Brigitte DIONNET de nous dire un petit mot de bonjour.

✦ **Intervention de Mme DIONNET**, responsable de la commission communisme et féminisme

Comme m'y invite votre présidente, je vous dis bonjour. Je ne suis pas là désintéressée mais avec un grand intérêt pour vos travaux et votre activité en général.

Je le suis d'autant plus que j'ai en charge au comité exécutif la question des droits des femmes et du féminisme. Vous comprendrez, bien sûr, que des militants et militantes du Planning qui travaillent ensemble, cela ne peut être que bénéfique à la réflexion du parti communiste, et à la mienne en particulier, qui travaille sur ces questions.

J'ai bien noté qu'un des problèmes que vous soulevez, notamment sur les questions d'éducation populaire et lors de cette université d'été, est le rapport de la vie associative en général, de votre activité associative en particulier, au politique au sens large. De ce point de vue, cela mérite effectivement de poursuivre les travaux en commun.

Vous avez parlé en ce qui nous concerne du travail avec Odette TERRAZ, que je connais bien. Au sein de la délégation parlementaire, Huguette JACQUIN est réélue, elle travaille également sur ces questions.

C'est une des grandes questions que de pouvoir donner au militantisme les moyens de jouer un rôle dans la société. Je ne veux pas être très longue mais dans cette période politique qui suit les élections, c'est une des grandes questions de savoir que des hommes et des femmes qui se mobilisent, qui s'engagent pour défendre des causes, pour agir dans la société sur des sujets qui les mobilisent, ont le droit, c'est mon point de vue, d'avoir les moyens de le faire.

La question d'un statut à la fois de l' élu, du bénévole et du militant associatif est posée.

Je redis ici ma disponibilité et celle de mon parti à agir avec vous en ce sens.

(Applaudissements).

Mme LAURANT.- Merci.

Geneviève POUJOL va se présenter. Elle est une chercheuse émérite au CNRS .Elle travaille, entre autres, depuis longtemps sur la question de l'éducation populaire.

Intervention de Geneviève Poujol, Sociologue

Histoire, évolution et problèmes de l'Education populaire

Mme POUJOL.- Je vais vous raconter très brièvement mon parcours pour faire comprendre mon évolution par rapport à la question de l'éducation populaire, des associations et du politique.

Je démarre par le scoutisme, ensuite un militantisme étudiant à l'UNEF, sachant que je suis de la même génération que LE PEN... cela forme un peu la jeunesse... Militantisme politique au PSU et militantisme au mouvement Jeunes Femmes. Forcément, à ce moment-là, j'entends parler du Planning. C'est surtout à partir de Peuple et Culture, association d'éducation populaire, que j'étais un peu au courant des extraordinaires problèmes internes du Planning. Je ne me souviens pas des détails mais cela valait vraiment le détour... (*Rires*).

Dans mon militantisme, j'ai toujours été d'un féminisme soft. J'ai quelques expériences de fréquentation de féministes, en particulier au PSU où, vraiment, j'ai fui à toutes jambes. Je travaillais dans la chimie organique, cela ne préparait pas beaucoup à la réflexion féministe. Et je me suis dit que cela ne me convenait pas, j'ai donc fait des études de sociologie sur le tard et je me suis trouvée sur un tout autre sujet. J'ai complètement oublié le problème féminin pour le retrouver à la retraite, enfin libre, où je viens d'écrire sur l'histoire du féminisme protestant.

C'est un trajet assez rapide mais cela ne touche pas encore l'éducation populaire.

J'ai entendu parler de l'éducation populaire à Peuple et Culture et quand j'ai été nommée à *l'Institut national d'éducation populaire* en 1970. C'était un établissement public de la Jeunesse et des Sports. J'étais très étonnée que dans un établissement qui porte ce nom, on ne parle jamais d'éducation populaire. A ce moment-là, on parlait d'animation. C'était le raz-de-marée de l'animation, de la professionnalisation des animateurs. Je comprenais assez mal parce que quand on vit une période, il est assez difficile de la dominer et de prendre ses distances. Je ne me suis rendu compte qu'après, quand j'ai fait l'histoire de l'éducation populaire, à quel point on ne peut pas saisir, au moment même, dans quel processus historique on est placé.

L'animation a été en fait la professionnalisation, la *salarisation* de l'éducation populaire. Tout le monde n'en a pas été très conscient. Quelques années après l'animation, il va y avoir le grand moment de l'action culturelle, mais je passe parce que ce n'est pas intéressant pour notre propos.

Fin 1977, on commence à parler « association ». Avant, on n'en parlait jamais. De même, sachez qu'en 1901, au moment du vote de la loi, personne ne parlait des associations. C'est une loi qui est passée comme cela, parce que la liberté des associations était entrée depuis longtemps. On a parlé d'association à l'occasion des élections municipales de 1977 où un grand nombre de municipalités

passent à gauche grâce au soutien associatif. Cela devient un véritable raz-de-marée. Les associations, c'est bien. On parle alors de « contre-pouvoir » ou de « pouvoir local ». Je suis tombée dedans à fond. J'ai même créé la Société française des chercheurs sur les associations, c'est dire que j'y croyais pas mal !

A force de travailler, je me suis aperçue que c'était le piège absolu pour les associations d'éducation populaire, qui devenaient complètement privées de leur projet pour une valorisation du contenant associatif préjugé bon.

J'ai quitté plus ou moins le sujet associatif - ce qui a été très difficile car j'avais écrit dessus, il fallait donc que j'en parle souvent -, et je me suis dit tout à fait spontanément que ce qui était intéressant, c'était le militantisme parce que j'étais quand même très attachée au projet militant. Je me suis donc lancée dans des biographies de militants. J'ai créé un dictionnaire biographique des militants d'éducation populaire. J'ai à présent une connaissance de l'éducation populaire par les biographies, qui représentait un complément absolument indispensable à l'histoire des institutions, sachant qu'elle est presque toujours fautive parce qu'elle travaille beaucoup trop sur le mythe alors que la vie d'un militant est un complément tout à fait appréciable.

Je reviens sur cette idée d'éducation populaire dont on ne parlait pas à *'Institut national d'éducation populaire*, ce qui me paraissait assez bizarre. Avec Raymond Labourie qui travaillait avec moi, nous avons décidé d'étudier l'histoire. Nous avons à nous mettre sous la main à ce moment-là le livre de Cacérès écrit en 1964, « L'histoire de l'éducation populaire », qui nous racontait la belle histoire mythique de l'éducation populaire qui était née du mouvement ouvrier. Comme c'est bien d'avoir des ancêtres qui appartenaient au mouvement ouvrier ! J'ai commencé à me plonger dans l'histoire de l'éducation populaire pour voir apparaître quelque chose d'assez différent, sachant que le mot "éducation populaire" doit apparaître vers 1848. Ce sont les frères des Écoles chrétiennes qui s'en servent, c'est le mot qu'ils ont trouvé pour les cours d'adultes pour les distinguer des cours donnés dans leurs écoles.

Le mot « éducation populaire » devient vraiment un projet et un projet politique au milieu du XIX^e siècle mais surtout à la fin du XIX^e siècle, dans un cadre qu'il faut rappeler car on voit la nécessité de le situer dans le contexte historique. Un projet arrive à marcher au moment où les Français de n'importe quel bord croient aux vertus de l'école. C'est l'école qui va tout arranger. D'où la loi de 1882 sur l'école laïque obligatoire et gratuite. A ce moment-là, des ennemis se mettent à travailler au même projet. En effet, l'éducation populaire se partage entre d'une part les laïques, c'est-à-dire la Ligue de l'enseignement en grande majorité franc-maçonne, et d'autre part les catholiques. Tout cela parce que l'enjeu de l'école est un enjeu des politiques majeur. C'est un enjeu qui existe toujours. Le problème école privée/école publique ressort n'importe quand et vous avez 500 000 personnes dans la rue. C'est autour de cet enjeu extrêmement conflictuel que vont se mettre en place un certain nombre de pratiques : pratiques du patronage, pratiques d'école des adultes... Tout cela pour favoriser le péri-scolaire, le para-scolaire. Ce grand projet est vécu dans un conflit majeur. Et ce conflit existe toujours.

L'apogée du mouvement de l'éducation populaire, ce sont les universités populaires de 1895. Pourquoi ? Parce que c'est l'affaire Dreyfus. L'affaire Dreyfus a réveillé politiquement les intellectuels français et la classe moyenne française. En 4 ans, 140 universités populaires vont se créer, le tout à partir des bonnes vieilles institutions d'éducation populaire du genre cours du soir, Croix bleue, des sociétés de tempérance et, à partir de cela, des Universités populaires.

C'est le grand moment, j'insiste parce qu'il y a un éveil politique des Français dans leur ensemble qui va motiver à la fois des enseignants qui vont se dire : « *Mais il faudrait que j'aille raconter aux ouvriers leur histoire et qu'ils se font avoir* », et ce que l'on croit être des ouvriers - je ne crois pas qu'il y ait beaucoup d'ouvriers dans les universités populaires -, une classe moyenne montante qui se dit : « *Il faut que j'aille voir ce qui se passe, essayer de comprendre et discuter* ». C'est le grand moment des Universités populaires.

L'affaire Dreyfus va être révolue, va tomber dans l'oubli et les universités populaires vont disparaître également. Mais l'idée d'éducation populaire est toujours là, c'est toujours l'enjeu laïque qui continue.

Un autre grand moment, assez instructif également, est le Front populaire. Cela réanime les associations. L'Etat n'a pas beaucoup d'argent mais Léo Lagrange valorise les institutions d'éducation populaire. Ce n'est pas le mot « éducation populaire » qui fait vendre tout cela, c'est le mot « loisir ». Le Front populaire à lui seul suffit à motiver les gens. Il y a autour du loisir une notion extrêmement valorisée, c'est le congé payé qui permet cela, et qui va l'être (encore actuellement) dans les pays anglo-saxons.

A partir des années 50, l'arrivée de Malraux va absolument proscrire l'idée de loisir au profit de la notion de culture.

Il y a une nouvelle renaissance de ce projet d'éducation populaire à la Libération, à condition de raconter honnêtement que presque toutes les institutions viennent de passer par Vichy, qui a inventé l'agrément associatif. Donc tout un système d'organisation, dont Jeunesse et Sports, va être repris à la Libération. Mais à la Libération, le projet d'éducation populaire est quelque chose qui parle parce que c'est un projet de formation d'élite, d'élite syndicale, Peuple et Culture y est pour beaucoup. Il y ajoute le projet de culture populaire pour montrer qu'il n'y a pas seulement ce qu'on apporte mais que les gens ont eux-mêmes quelque chose à apporter, ce qui est tout à fait nouveau. Les associations qui se créent à ce moment-là mettent le mot « culture » et non pas « éducation », parce que le mot « éducation » est en train de se dévaloriser gentiment. Il va se dévaloriser complètement dans les années 50, on peut dater cela des travaux de Bourdieu, qui explique que, finalement, l'école répète les classes sociales plus qu'elle ne permet l'égalité des chances. Cela a été très mauvais pour le moral des sociologues et des militants.

A la libération, il y a une espèce de renouveau du projet d'éducation populaire extrêmement divisé politiquement, la division laïque/confessionnel est à son paroxysme, d'autant plus que Vichy avait supprimé les laïques. Les associations laïques reviennent en force, les catholiques ont un peu pris l'habitude de tenir toute la place. Quand on lit ce qu'écrit Jean Guehenno à qui on avait attribué le bureau de la culture, amorce de la Jeunesse et des Sports, il était lassé de ces conflits incessants entre associations laïques et associations catholiques d'éducation populaire. Moyennant quoi le projet existe. C'est un projet politique, de société, qui va à peu près s'atténuer au fur et à mesure que l'Etat va s'en mêler.

Je dois dire que depuis la naissance de l'éducation populaire, les associations, qui n'ont que des ressources privées, vivent grâce aux donations, grâce au patronat social, aux gens de l'entreprise ; ainsi le Chocolat Meunier a financé la ligue de l'enseignement à ses débuts. Côté laïques, il y a eu assez vite un apport de l'Etat dans la mesure où il y a eu après 1945, des mises à disposition d'enseignants dans les associations. Mais l'essentiel des ressources de l'éducation populaire est d'origine privée.

Puis peu à peu, les associations d'éducation populaire vont aller voir l'Etat pour leur expliquer ce qu'elles font. L'Etat va leur donner une subvention. Avec une liberté assez totale d'utiliser les fonds.

Mais l'Etat commence à avoir des idées d'une part, et d'autre part pas mal d'argent car c'est l'Etat providence. Pour résumer, l'Etat a trois possibilités :

- soit il fait faire, c'est le problème actuel avec les associations,
- soit il fait directement,
- soit il laisse faire ; c'est l'économie libérale et ce sont les associations qui trouvent elles-mêmes leurs ressources.

L'Etat va aller de plus en plus vers le « faire faire », autrement dit se trouver en relation avec les associations avec une tout autre problématique c'est le début de la contractualisation. Dans un premier temps, les technocrates vont puiser pas mal d'idées dans l'éducation populaire. La loi de 1971 sur la formation professionnelle est globalement sortie des idées de là. Il fallait accompagner la formation à tous les âges.

De nombreuses idées viennent de l'éducation populaire et vont être reprises par l'Etat, qui a ses propres problèmes à résoudre. Dans un second temps, à partir du moment où il y aura le problème du chômage à résoudre, les technocrates demanderont aux associations dites « d'éducation populaire » de participer à la réinsertion.

Le rapport entre associations et Etat s'est complètement modifié : c'est l'Etat qui a des idées, ce sont les associations qui deviennent de plus en plus dépendantes de l'Etat, d'autant plus qu'elles ont pris l'habitude d'avoir de l'argent, qu'elles ont professionnalisé, qu'elles ont salarié, ce qui n'existait à peu près pas avant 1970. Il y avait bien sûr quelques permanents dans les associations un peu riches mais c'était extrêmement rare. Le rapport de l'Etat avec les associations va un peu les pervertir. Pendant un certain nombre d'années en effet, l'Etat suffisamment riche va pouvoir les contractualiser jusqu'à ce qu'elles soient totalement instrumentalisées.

Si vous mettez en regard ce qui se passe sur le plan idéologique de la société globale et les idées de la gauche et de la droite, je vous le disais tout à l'heure, on se rend compte subitement que les associations représentent le contre-pouvoir parfait, qu'il y a 800 000 associations alors qu'il y en avait 30 000 auparavant. Et tout le monde applaudit. Donc on va créer le Conseil national de la vie associative en 1981. Il n'y a pas de manière démocratique de nommer les représentants. Ce n'est pas vrai qu'il y a un mouvement associatif, c'est un leurre complet. Ce sont les ministères qui vont désigner les membres du CNVA (Conseil national de la vie associative).

Tout le monde est parti à ce moment-là de l'idée que les associations devaient se défendre. Les associations d'éducation populaire se sont dit qu'il fallait faire front commun laïques/confessionnels parce qu'ils avaient les mêmes problèmes, ils voulaient l'argent de l'Etat, il fallait donc enterrer la hache de guerre. Cela n'aurait pas été très grave si elles avaient conservé leurs projets. Plus grave a été l'instrumentalisation dans laquelle se sont retrouvées les associations d'éducation populaire. Entre faire de la réinsertion et de l'éducation populaire, il y a une distance énorme. Dans le projet d'éducation populaire, celui qui vient est volontaire. Dans le cadre de la réinsertion, il est bloqué sur sa chaise pour recevoir de l'argent. Mais les associations d'éducation populaire ont quand même participé, parfois de façon très efficace, mais en perdant un peu leur âme.

Le projet d'éducation populaire revient, disparaît, faut-il vraiment dénicher ce vieux projet dont les mots mêmes ne parlent pas comme ils parlaient au XIX^e siècle jusqu'aux années 20 ? L'éducation n'est plus une valeur forte, elle a été complètement détrônée par la culture. « Populaire » voulait dire quelque chose au XIX^e siècle. Aujourd'hui, cela fait plutôt ringard, cela évoque quelque chose d'un peu raté. Quand quelque chose échouait, on disait : « Ça, c'est l'éducation populaire ! ». Est-ce la peine de le déterrer ? Car on essaie visiblement de le déterrer. Marie - George BUFFET a essayé. J'étais à la Sorbonne, ce qu'elle disait était assez intéressant et ce qu'ont dit les associations était mortellement ennuyeux par absence de projet total !

Le pire a été le centenaire de la loi 1901. J'ai participé à des préparations de colloques, je leur demandais pourquoi ils faisaient cela : pour avoir l'argent de l'Etat ! On était en pleine disparition de tout projet politique. Si on veut ressortir un projet, il faut se rappeler que l'éducation populaire fonctionne quand elle a un projet de société qui s'inscrit dans les débats politiques du jour. Les débats politiques changent sans arrêt. On ne peut pas trouver d'autres modèles au XIX^e siècle. Quand on raconte à la Ligue de l'enseignement son histoire et que l'essentiel des motivations pour faire fonctionner les patronages de petits garçons, c'est d'en faire de bons soldats qui vont aller se faire tuer à la guerre de 14. Ce projet s'inscrivait dans l'idéologie militariste du moment. On ne peut presque plus rien prendre des projets politiques anciens d'éducation populaire parce que la société change et parce que tout cela est alimenté en permanence par le débat du jour. Les pratiques, quant à elles, se perpétuent.

Il y a maintenant le problème des salariés, il faut pérenniser les emplois, trouver l'argent à toute force pour pouvoir continuer à les payer. Tout cela n'alimente pas du tout un projet politique.

Vous avez décidé de prendre le projet d'éducation populaire... dans les années 70, au moment où l'on parle de formation permanente cela reste à élucider. C'est très bien mais, maintenant, il faut lui donner un contenu. J'ai fait une enquête dans les mouvements de jeunesse. Je suis très attentive à la formation du militantisme des adultes et des jeunes, avec l'idée que la greffe militante prend vers 16-18 ans. Après cela, c'est terminé. Il y a une période absolument essentielle qu'il ne faut pas laisser passer entre 16 et 18 ans.

Travailler sur ce projet militant, c'est l'actualiser au jour le jour. Ce n'est pas si simple, surtout sur votre sujet qui tourne autour de la sexualité. Cela a été la grande originalité et la grande menace du Planning à son démarrage : oser aborder de front ce sujet.

Je crois que vous êtes exposés au politiquement correct. Comment vous dégager, vous distinguer d'un politiquement correct ? A savoir que tout est permis, qu'il faut que les gens s'épanouissent, se réalisent dans la sexualité... Ce politiquement correct a d'autant plus de côtés néfastes quand il s'exerce dans la pédagogie.

Je sais que vous vous adressez à des jeunes, vous avez un rôle absolument essentiel à jouer, sachant que l'école ne sait plus - on lui demande trop - assurer la formation des citoyens. C'est l'école qui doit dire aux jeunes qu'il faut aller voter.

On s'est aperçu que par rapport aux pays anglo-saxons ou germaniques, le militantisme politique associatif et syndical, est beaucoup moins développé en France. Mais, disait-on, c'est parce qu'en France on a un projet républicain, donc on délègue par le vote. Nous avons effectivement un taux de participation électorale beaucoup plus grand que les pays anglo-saxons et germaniques avant 1970. L'ennui, c'est que maintenant le taux de participation électorale a fortement baissé.

Il me semble que dans votre accès aux jeunes, il y a peut-être à réfléchir aux pédagogies à mettre en place, aux discours. Je sais que vous avez un discours de responsabilité, que cette responsabilité ne s'arrête pas à être responsable de soi, ce qui est très bien, ce qui a toujours été le projet d'éducation populaire, mais être responsable dans la société. On ne vit pas de façon étrangère à son propre milieu. Je vous propose de réfléchir à ce que j'appellerai le « pédagogiquement correct ». Un projet pédagogique concerne les parents (ce sont les parents qui élèvent les enfants jusqu'ici), l'école, les mouvements de jeunesse également. Montessori, l'épanouissement de l'enfant... il me semble que l'on est arrivé à quelque chose de complètement irréaliste dans la pédagogie : on ne pose plus de limites, il faut que l'enfant s'épanouisse, il faut lui éviter tous les traumatismes..... En ce qui concerne les mouvements de jeunesse des années 30 à 50. Ils ont pris une large part à la formation des militants.

Le scoutisme, par exemple, dont la réglementation a été alignée sur celle des colonies de vacances, ne peut plus mettre en œuvre son projet pédagogique. À cela s'ajoute la pression des parents, par exemple, ces chers petits, il ne faut pas qu'ils aient froid aux pieds, et attention aux pédophiles, il ne faut jamais qu'un chef soit seul avec un enfant. Je pense que les institutions d'éducation ne s'aperçoivent pas qu'on est en train de récolter les fruits de cette pédagogie. Pleurer sur l'individualisme actuel des Français sans se rendre compte qu'on a mis en place depuis 40 ans une pédagogie complètement individualiste est quand même assez curieux. Il est très difficile de tenir de tels propos mais je pense que vous comprendrez. « *Mais alors, c'est le retour à l'ordre moral !* ». Je ne pense pas. En revanche, si on continue à dériver ainsi, l'ordre moral va revenir, LE PEN va revenir parce que la déconfiture actuelle de la pédagogie et des problèmes que connaissent les jeunes ou les adultes sont toujours extrêmement condescendants ; ces pauvres petits qui sont si malheureux, qui vont être au chômage... il y a quelque chose qui ne colle pas.

Les jeunes descendent dans la rue. Voyez comme ils sont bien, ces jeunes ! Ils descendent dans la rue, mais cela n'a jamais aucune suite. Ce sont des feux de paille. Et les médias s'extasient : regardez les jeunes après le 21 avril, ils ont compris... Ils n'ont rien compris ! Parce que les adultes non plus n'ont rien compris, peut-être parce qu'ils ne font pas exactement ce qu'il faudrait.

Je vais m'arrêter en vous disant pour résumer que vous êtes un mouvement, restez mouvement et ne vous embarrassez pas de savoir si c'est associatif ou pas.

(Applaudissements).

Mme LAURANT.- Merci. Geneviève est à votre disposition pour question, débat, interpellation...

Christine MAUGET.- (AD 86) Quels sont les objectifs de l'éducation populaire ? A quoi ça sert ?

Mme POUJOL.- Quand j'évoque des projets, ce sont bien des objectifs qui veulent aller en direction d'un autre milieu. L'éducation ouvrière avait un projet très précis, c'était l'éducation des ouvriers par les ouvriers. L'éducation populaire, ce sont des gens extérieurs à un certain milieu qui tentent d'y aller.

A une époque, une partie du travail de la Ligue de l'enseignement était de courir après les enfants dans les champs en leur disant que ce serait mieux d'aller à l'école et de donner des récompenses aux instituteurs quand ils avaient une assiduité scolaire suffisante, la fréquentation scolaire

est loin d'être générale malgré la scolarité obligatoire, l'éducation populaire est aussi proposée aux adultes. Enfin tout ce qui est encadrement de la jeunesse péri-scolaire, tout le système de patronage où, là, le projet n'est pas tant pédagogique, il est plutôt l'idée que les jeunes ne soient pas dans les rues. Il fait partie des pratiques courantes de l'éducation populaire.

Les catholiques font leur patronage devant l'école publique et les laïques dans l'église pour assurer leur pouvoir. Je ne sais pas si c'est très efficace mais cela les motive.

Puis cela a pris une dimension un peu différente avec l'idée du plein-air, les auberges de jeunesse sont arrivées. Elles font à elles seules une révolution parce qu'elles inventent la mixité, ce qui est assez extraordinaire dans les années 20. Il y a eu bien sûr les auberges catholiques et les auberges laïques, cela va de soi, qui ont passé leur temps à se disputer.

Il y a eu une avancée plus culturelle. Beaucoup d'artistes ont fait leur classe dans les auberges de la jeunesse au niveau du chant, de la musique, du théâtre. Cela prend une dimension culturelle qui explique un peu que l'objectif éducation est en train de passer au second plan.

C'est un peu l'objectif de l'égalité des chances qui sera formulé plus tard.

Mme LAURANT.- On utilise le mot « éducation populaire », on avait le sentiment que beaucoup ne savaient pas d'où cela venait. Aujourd'hui, l'éducation populaire se redéfinit.

Vous avez dans les dossiers que vous avez reçus un article que l'on m'a demandé en très peu de temps : qu'est-ce que le Planning, l'éducation populaire ? On peut toujours écrire quelque chose mais le modèle de la rénovation étant ATTAC, j'avoue que je ne savais pas où le placer.

Nous sentons qu'il y a quelque chose derrière. Ce n'est pas l'aspect du mot « éducation », même si on fait de l'éducation sexuelle, on reprend ou on se laisse plaquer le terme, mais c'est bien quelque chose de relationnel, on aide les personnes à trouver elles-mêmes leur chemin ou à s'exprimer. Il me semble que c'est autour de cela que l'on peut dire que l'on est d'éducation populaire. Cela ne signifie pas que cela traduit exactement. On a besoin de savoir. Les ateliers de cet après-midi vont peut-être faire sortir des choses extrêmement étonnantes, créatives, etc.

Le projet du Planning s'apparentait davantage à ce que cherche l'éducation populaire.

C'était une bonne question et je pense qu'elle reviendra dans les ateliers cet après-midi.

Yvelise PANDECCHI.- (AD 72) D'après vous, Madame POUJOL, l'éducation populaire est-elle forcément subversive ? Pour vous, qu'est-ce qu'un militant ? Une association militante (je pense à la nôtre), peut-elle ou doit-elle exiger que ses salariés soient militants ?

Mme POUJOL.- L'éducation populaire est intéressante si elle est un peu subversive. Si elle est exactement plaquée dans l'idéologie, si elle ne sait pas faire un écart au projet global, au politiquement correct de l'époque, elle n'est pas très intéressante.

A partir du moment où pour être face à l'Etat, elle gomme ses différences, cela ne veut pas dire que les associations à l'intérieur n'ont pas un projet mais il ne sort pas, personne ne le sait. Cela me paraît extrêmement dommageable. C'est bien en s'exprimant vers l'extérieur et pas tellement par leur pratique au quotidien. Si on fait le bilan de l'éducation populaire, ce n'est pas grand-chose. En revanche, cela a fabriqué des hommes et des femmes qui ont réalisé des choses, qui ont fait changer la société.

Faire l'éducation des adultes... il s'est passé une chose intéressante : ce ne sont pas les adultes qui sont venus mais des jeunes adolescents et adolescentes. L'éducation populaire a été pensée pour les garçons mais elle réussissait beaucoup mieux pour les filles. Je parle de cet exemple parce qu'il est très intéressant.

Cela a été le cadre de l'enseignement primaire supérieur, qui n'existait pas. On l'a fait à partir des structures d'éducation populaire qui recevaient des adolescents qui voulaient aller au-delà du certificat. Puis on a fondu l'enseignement primaire supérieur dans l'enseignement secondaire.

La naissance du Planning se place un peu là pour être subversive au départ. L'êtes-vous toujours ? C'est ce que je souhaite. Et c'est d'autant plus courageux qu'il me semble que cela ne s'inscrit pas dans un débat politique droite/gauche bien net. Le PC est contre, la gauche est plutôt pour... (*Rires*).

Je me réfère au livre de Sylvie Chaperon. Il me semble avoir décrit les années « Beauvoir » de façon très intéressante. Cela ne s'inscrivait pas exactement dans un débat droite/gauche et c'était éminemment subversif.

Etes-vous toujours subversifs ? Je le souhaite parce que si vous ne l'êtes pas, vous ne ferez pas avancer les choses. Vous allez gérer correctement vos petites affaires, cela marchera mieux si l'Etat donne de l'argent mais si les idées ne sortent pas, c'est un gâchis incroyable, si vous n'intervenez pas dans les débats actuels qu'il peut y avoir sur la sexualité...

Il faut vous exprimer. Et surtout si votre discours n'est pas politiquement correct. En effet, si c'est pour raconter ce que les médias nous racontent, restez chez vous. J'espère que vous êtes un peu plus subversifs que cela.

Qu'est-ce que le militantisme ? Cela fait 10 ans que j'y travaille, j'ai élaboré péniblement une définition que je suis incapable de vous dire de mémoire tellement elle est laborieuse. Je vais vous l'épargner.

Le militant par rapport au bénévole. Beaucoup d'associations avaient des bénévoles militants mais avaient tellement horreur du mot « militant » que j'ai pensé qu'il fallait faire une distinction entre « bénévole » et « militant ». Tout en ajoutant que ce goût pour le bénévolat dans les médias ou l'Etat qui veut favoriser le bénévolat, c'est très douteux, surtout quand on parle de former des bénévoles, cela devient complètement factice.

J'ai le plus grand respect pour les bénévoles, je suis obligée de le dire au préalable mais, pour moi, le bénévole exécute une part pratique du projet associatif sans remettre en question le projet.

Pour moi, le militant est le plus souvent bénévole, il fait des tâches pratiques parfois parfaitement ingrates, comme tous les bénévoles, mais il participe au projet d'ensemble, à l'élaboration du projet politique, social, culturel de l'association.

Sachant qu'il s'agit d'un militant qui s'inscrit dans la durée. C'est ce qui m'a tout à fait intéressée dans les biographies de militants associatifs (j'en ai un millier en train).

Je participe au dictionnaire biographique du mouvement ouvrier qui s'appelle désormais le « mouvement social », il s'est ouvert à ce qui n'était pas strictement syndicat, parti politique. On y a mis les associations.

Un jour, il a fallu que je parle devant tous ces historiens qui avaient un passé marxiste dans l'histoire de ce dictionnaire. J'ai été poussée par les responsables, ce n'est pas moi qui me suis imposée devant les historiens, on est venu me chercher pour cela. Quel exemple prendre pour les convaincre que les associations, ce n'est pas n'importe quoi ? J'ai pris le Planning et j'ai fait passer tout le reste.

Yvelise PANDECCHI.- (AD 72) Dans ma question, je demandais si une association militante devait exiger que ses salariés soient militants.

Mme POUJOL.- Si elle en vient à l'exiger, elle est mal partie. Je crois très possible que les salariés soient des militants et participent au projet. C'est souhaitable.

Il y a des corps de métier qui ne sont pas forcément indispensables mais pour tous ceux qui participent au projet associatif, il est très souhaitable qu'ils soient militants.

Cela se règle-t-il dans un formalisme associatif ? Je crois qu'on en est là. C'est très embêtant mais s'il faut le faire, on le fait.

Yvelise PANDECCHI.- (AD 72) N'est-ce pas la formation politique des militants bénévoles... ?

Je crois qu'on est au cœur du problème. D'après vous, le fait de créer, de consolider des formations politiques, que ce soit aussi courant, que l'on fasse cela régulièrement, notamment dans les AD, réfléchir à l'élaboration du projet politique, n'est-ce pas cela qui permettrait de garder vivant ce lien entre salariat et militantisme ?

Mme POUJOL.- Je vais vous renvoyer la question. Qu'est-ce que la formation politique ? Je ne sais pas trop. J'ai une définition assez large du politique, la formation politique, ce n'est pas identifier les idées des différents partis, c'est comprendre le problème des institutions politiques et publiques. Je ne sais pas... Qu'une formation existe sous ce nom, je serais assez inquiète...

Mme LAURANT.- Je pense que cela fait partie des débats d'aujourd'hui et de demain. Comme Geneviève ne va partir que tard dans l'après-midi, elle va écouter le débat de la table ronde et sans doute certains ateliers.

On ne peut pas faire tous les débats de ce matin.

Jacqueline MAZOLLA.- (AD 75) Vous avez parlé d'une part des associations et d'autre part de l'Etat. Il y a une intrication de plus en plus grande car à tous les niveaux, l'Etat ou les politiques, il y a une recherche au niveau des associations. Dans les petites villes, les petites communes, les maires ou les députés vont chercher les personnes responsables des associations. A tous les niveaux, il y a une intrication qui peut être bénéfique, c'est pour cela que l'Etat vient la chercher, mais qui peut être aussi très perverse pour les associations.

Mme POUJOL.- Il n'y a rien à ajouter. Historiquement, c'est la décentralisation qui a localisé le pouvoir politique dans les régions ou les départements avant 81.

C'est tout le problème, qui a d'ailleurs complètement déstabilisé les grandes fédérations d'éducation populaire, qui avaient eu leur siège social à Paris, à côté des ministères. La décentralisation les a complètement déstabilisées.

C'est en effet avec le pouvoir local qu'il faut négocier. On va vers les associations parce qu'on en a besoin.

Annie DE PALMA.- Je voulais enchaîner sur cette question parce que cela me trouble beaucoup, étant donné que tout notre mouvement est basé au départ sur quelque chose de subversif ou de revendicatif qui fait que, quand l'Etat s'empare d'une question que l'on a mise en chantier et que l'on arrive à une certaine résolution, on ne peut pas être contre.

Toute la question est de savoir comment, au fur et à mesure que l'on arrive en partie à résoudre les questions, on reste quand même subversif, et ne pas rejeter quelque chose qui de façon gouvernementale est résolu à un moment donné. On ne peut pas dire que c'est mauvais... C'est un réel problème.

Christine TRUFLANDIER.- (AD 86) Ne peut-on pas établir un lien entre le développement d'un certain nombre de mouvements d'éducation populaire et le mouvement social ?

Vous avez parlé du développement des auberges de jeunesse, il y a eu floraison à cette époque, au moment du Front populaire. Etant entendu que je ne mets pas sous le Front populaire uniquement le gouvernement du Front populaire mais bien les luttes sociales de l'époque.

Avec l'émergence du mouvement des femmes et aujourd'hui le développement de grande associations telles que « Les Sans Droit », « Les Sans Logement », ATTAC, AC !, n'y a-t-il pas un lien entre ces luttes sociales et l'éducation populaire ?

Mme POUJOL.- Vous avez mille fois raison, c'est tout à fait évident, il y a eu interpénétration. Le problème que j'étais obligée d'aborder dans l'article qui doit circuler, c'est qu'on n'était pas né du mouvement ouvrier. La CGT se crée la même année que la Fédération des universités populaires, il est certain que cela veut dire qu'il se passe des choses dans la société qui font réagir des deux côtés des institutions. Je crois que vous avez tout à fait raison. Je n'ai pas l'habitude de parler du mouvement social, c'est pour cela que je ne comprenais pas bien mais c'est ce qui se passe dans la société, bien entendu, et en plus qui n'était pas prévu ; vous n'aviez pas prévu le sida, cela a mis une sacrée pagaille dans vos affaires...

Pierre ASSAS.- (AD 13) A la marge des remarques que l'on est en train de faire, on peut constater que les partis politiques sont subventionnés par des crédits d'Etat, ce qui renforce l'emprise de l'Etat ou qui diminue, à mon sens c'est là le constat qu'il faut faire, la nécessité et l'importance des militants de ces partis politiques.

Mme POUJOL.- Et j'ajoute qu'un parti politique, c'est une association.

Mme LAURANT.- S'il n'y a plus de questions directes, je suggère que nous allions déjeuner en vous demandant d'être ici à 13 heures 45 parce qu'il faut tenir absolument les horaires cet après-midi. Je me suis en effet engagée auprès d'une des intervenantes de la table ronde à finir débats et table ronde à 16 heures pour qu'elle puisse être à Grenoble se faire remettre sa Légion d'honneur. Elle vient travailler avec nous une heure, il ne faut pas lui gâcher sa soirée.

(Applaudissements).

(La séance est suspendue à 12 heures)

(La séance est reprise à 14 heures).

Table ronde :

Militantisme et professionnalisme, projet et service : quelles tensions ?

Mme LAURANT.- Ainsi que je vous l'ai annoncé, Mme COMPARINI ne pouvait pas être là ce matin, elle avait quelque chose d'absolument incontournable. Mme Christiane DEMONTES représente la présidente du Conseil régional Rhône-Alpes, sachant que Mme COMPARINI n'est pas à l'UMP mais à l'UDF et qu'elle a désigné pour représenter le Conseil régional Mme DEMONTES qui est au PS. Vous voyez comment on travaille dans notre région.

Elle va vous décrire en particulier la question des femmes.

✦ **Intervention de Christian DEMONTES, représentante de la Région Rhône-Alpes**

Mme DEMONTES.- Merci Françoise LAURANT.

Bonjour à vous tous et à vous toutes.

Je suis particulièrement fière d'être avec vous cet après-midi et je vais vous dire pourquoi. Mais auparavant, je voudrais excuser auprès de vous Mme COMPARINI, la présidente du Conseil régional, et Fabienne LEVY, vice-présidente en charge des questions de formation continue et d'insertion professionnelle mais aussi de culture. Une manifestation culturelle a lieu aujourd'hui à la région Rhône-Alpes, elle ne pouvait donc être là avec vous.

Il me revient de représenter le Conseil régional à votre université d'été puis au congrès du Mouvement français pour le Planning familial que vous tiendrez dans la foulée

Je suis moi-même en charge de la présidence de la Commission formation continue au Conseil régional et il est vrai que la question de l'égalité entre les hommes et les femmes au Conseil régional a fait du chemin depuis 1999, date à laquelle nous avons aidé Mme COMPARINI à être élue présidente du Conseil régional puisque précédemment, à l'issue des élections de 1998, pour garder son poste, l'ancien président n'avait pas hésité à s'allier avec les forces de l'extrême-droite.

La présence de Mme COMPARINI à la présidence du Conseil régional est un symbole fort de cette lutte contre l'extrême-droite et contre toutes les alliances avec l'extrême-droite.

Je suis particulièrement fière d'être avec vous cet après-midi parce que pour moi, le Planning familial est un moment important de ma jeunesse. Cela me rappelle des combats extrêmement importants pour le droit des femmes à disposer de leur corps et pour moi-même aussi, la question également de la contraception.

Lorsque Françoise LAURANT m'a demandé de faire en sorte que quelqu'un du Conseil régional soit là et que Mme COMPARINI m'a demandé de la représenter, je n'ai pas hésité une seconde, même à décaler certains rendez-vous. C'est avec beaucoup de fierté que je me retrouve avec vous cet après-midi.

Vous parlez du Conseil régional et de la manière dont les choses avancent sur les questions des femmes, de la santé et de l'éducation.

Il est vrai que le Conseil régional Rhône-Alpes ne conduit pas forcément d'actions spécifiques et de politiques régionales en matière de santé, si ce n'est sur la question de la santé des jeunes, en

particulier des jeunes accueillis et suivis dans les missions locales sur tous les aspects prévention, santé au sens global du terme.

C'est un point extrêmement important dans l'approche globale des missions locales sur les questions portées par les jeunes, ou justement pas trop portées par les jeunes, mais qui sont des questions assez préoccupantes.

Les Conseils régionaux ont en charge l'insertion des jeunes et, à ce titre là, financent en partenariat avec l'Etat et les collectivités locales les missions locales. Cette question de la santé est une question portée dans le cadre d'objectifs signés par la Région Rhône-Alpes et les missions locales.

Je voudrais aussi évoquer avec vous deux plans qui viennent d'être signés par la région Rhône-Alpes.

Un plan Rhône-Alpes pour l'égalité entre les hommes et les femmes et pour l'égalité entre les filles et les garçons. J'y reviendrai parce que je pense que c'est quelque chose d'extrêmement important, en particulier pour la promotion des jeunes filles dans un certain nombre de domaines et la diversification de l'orientation des jeunes filles et des garçons de manière à éviter ce sur quoi on butte depuis un certain nombre d'années, les métiers du féminin et les métiers du masculin.

Le deuxième point est tout récent, il a fait l'objet d'une signature hier soir au Conseil régional, il s'agit d'un accord-cadre dans le cadre d'un contrat d'objectif signé avec l'URACIF (l'Union Rhône-Alpes des Centres d'Information Féminins), en particulier sur un certain nombre de points que je ne vais pas développer ici mais sur lesquels on pourra revenir si vous le souhaitez.

Je voudrais insister, pour ne pas être trop longue, sur le plan Rhône-Alpes d'égalité des chances. C'est quelque chose d'important, cela marque en tout cas une volonté politique.

Une petite remarque par rapport à cela parce que ce plan Rhône-Alpes vient d'être élaboré, il est d'ailleurs soumis à validation à notre prochaine Commission permanente qui a lieu la semaine prochaine, on est donc au cœur de l'actualité Rhône-Alpes.

Si nous avons réussi à signer et à faire élaborer ce plan d'égalité, c'est aussi parce que, aujourd'hui, au Conseil régional Rhône-Alpes, les femmes sont plus nombreuses. Il y a aujourd'hui davantage de femmes élues au Conseil régional que sous les précédents mandats. Je pense que ce n'est pas pour rien que ce plan a pu être élaboré. C'est bien parce qu'il y avait un certain nombre de femmes portant cette préoccupation. Et pour ce qui nous concerne, en tout cas pour le groupe que je représente, c'était un des points sur lesquels nous souhaitons que la Région Rhône-Alpes s'engage.

Ce plan d'action Rhône-Alpes pour l'égalité des chances entre les femmes et les hommes pour la période 2002-2006 insiste sur un certain nombre d'éléments que je ne vais pas passer en revue, je l'ai apporté, on pourra éventuellement y revenir si vous le souhaitez. Mais je voudrais insister sur un des aspects de ce plan : l'aspect formation initiale et éducation des filles et des garçons à l'égalité.

Vous savez sans doute que l'une des premières compétences que le législateur a confiées aux Régions, c'est la formation. C'est la formation professionnelle, mais cela s'est fait dans un deuxième temps, et c'est la formation initiale, en particulier sur les lycées.

Mais, allez-vous me dire, la compétence des Régions en la matière est sur la construction et la réhabilitation des bâtiments et non pas sur les aspects de formation pédagogique. Pour autant, on le voit bien d'année en année, et en même temps à la fois de la part du Conseil régional et de la part des chefs d'établissement, se développent un certain nombre de demandes en direction de la Région.

On ne va pas faire le débat sur la poursuite de la décentralisation mais on voit bien que dans ce débat, il y a cette question de la formation, des lycées et du lien entre formation initiale-formation continue avec l'idée importante de la formation tout au long de la vie.

Je voudrais insister sur cet aspect formation initiale parce que je crois qu'il y a, au niveau des établissements scolaires, un enjeu majeur d'éducation à l'égalité entre les filles et les garçons. Si nous voulons travailler sur l'évolution des mentalités, sur l'évolution des choses, il faut effectivement insister dès ce moment-là.

Dans ce plan d'action, des choses très précises sont indiquées en matière d'intention. C'est un plan, un projet, le plan fixe un cadre à un certain nombre d'éléments.

Les choses sur lesquelles il est insisté dans ce plan, qui a été validé par les deux rectorats de l'académie de Lyon et de Grenoble, sont en particulier promouvoir une éducation fondée sur le respect des deux sexes, ce n'est pas un vain mot aujourd'hui d'insister là-dessus, lutter contre les discriminations et - c'est dit ainsi dans le plan - contre les violences sexistes à l'école.

C'est un élément important en termes de déclaration d'intention mais c'est aussi un cadre dans lequel il faut que l'ensemble des acteurs fasse preuve à la fois de volonté et d'opportunisme au bon sens du terme. Ce qui est en effet décidé au niveau du Conseil régional, c'est de promouvoir un certain nombre de choses à travers les politiques régionales. C'est aussi et surtout une possibilité pour les acteurs, qu'ils soient acteurs de la formation initiale à travers les établissements scolaires, et en particulier à travers les lycées, mais aussi à travers les collèges, pour l'ensemble des acteurs, je l'ai rappelé tout à l'heure avec la convention avec les CIF, de proposer après débat un certain nombre de projets.

Il y a des enjeux extrêmement importants et vous le savez bien, je voulais par là apporter le cadre que pouvait offrir un Conseil régional pour des actions autour des questions d'éducation à la santé, d'éducation à l'égalité, d'éducation à la citoyenneté - même si c'est un terme un peu galvaudé, c'est extrêmement important -.

Je veux montrer par ma présence, c'est en tout cas le message que je voulais vous faire passer, l'intérêt que porte le Conseil régional et un certain nombre de ses élus qui ont réussi à faire avancer les choses, à des questions qui vous préoccupent également.

Voilà ce que je voulais vous dire.

(Applaudissements).

Mme SAINTE-MARIE.- On remercie beaucoup Mme DEMONTES de son enthousiasme et de tout ce qu'elle a dit. Je dois dire à titre personnel que j'aimerais bien que tout les Conseils régionaux travaillent comme cela.

Nous allons entamer la table ronde. Monsieur Kémal CHERABI n'a pas pu venir. Je vais vous présenter rapidement Mme Danièle DEMOUSTIER et Charles BOUZOLS.

Madame DEMOUSTIER - mais elle va continuer à se présenter elle-même - est économiste de formation et enseignante chercheur à l'IEP de Grenoble.

Monsieur BOUZOLS est conseil en développement local sur Paris et directeur de la structure Civilités, un acronyme, il vous expliquera.

La table ronde va se dérouler avec une première intervention de Mme DEMOUSTIER. Ce matin nous avons bien rappelé que Mme DEMOUSTIER devait partir à 16 heures pile. On avait prévu que les deux intervenants parlent l'un après l'autre et qu'il y aurait des questions ensuite, mais Mme DEMOUSTIER risque de ne pas pouvoir répondre aux questions qui lui seront posées.

Après son intervention, nous ferons donc la place à deux ou trois questions les plus essentielles puis nous donnerons la parole à M. BOUZOLS et enfin au débat général.

✦ Intervention de Danièle DEMOUSTIER, Institut Etudes Politiques de Grenoble

Mme DEMOUSTIER.- Bonjour. Je suis contente de travailler avec vous un moment.

Je suis économiste, mais pas seulement. J'ai de la peine à me définir car se définir par une seule discipline aujourd'hui quand on fait des sciences sociales est très réducteur.

Les sociologues et politologues me pardonneront, je voudrais revenir sur des choses qui ont déjà été mentionnées ce matin et notamment sur le passage ou la complémentarité entre l'engagement socio-politique et l'engagement socio-économique des associations.

On l'a bien vu dans l'histoire de l'éducation populaire, le passage de l'éducation populaire à l'animation culturelle traduit très bien cette évolution.

Dans les années 60-70, la plupart des associations sont dans la sphère publique, dans une période d'engagement socio-politique. Je dis « socio-politique » car on est à la fois dans le social, dans la mobilisation des acteurs sociaux pour résoudre des problèmes sociaux, et en même temps dans le politique, c'est-à-dire la revendication, l'expression sur la sphère publique politique de ces aspirations sociales.

Les associations qui se développent - on ne parlait même pas de projet associatif à l'époque - étaient dans une dynamique associative où une partie des associations se positionnaient comme des contre-pouvoirs, notamment au niveau local. Dans le cadre des mues urbaines des années 70, c'est l'essor de toutes les associations de défense du cadre de vie.

Les associations se positionnaient dans une situation de contre-pouvoir et de contestation, locale mais aussi nationale, dans le cadre d'une société que certains ont appelée une société « bloquée », une société très hiérarchisée. On voyait bien quels étaient les pouvoirs à partager et à revendiquer dans ces années 60-70. L'histoire du Planning s'inscrit fortement dans la dynamique de ces années-là. Je ne vais pas re-développer, le temps est compté. Mais on a vu dans les années 80, pour des raisons diverses, s'affirmer le rôle socio-économique des associations.

Qu'est-ce que le rôle socio-économique des associations ?

Les associations voient dans leur dynamique globale une certaine reconnaissance de leur activité économique, ce que j'appelle une « autonomisation d'activité ». On va parler d'activité de service et non plus simplement de projet. A ce moment-là, un certain nombre d'associations vont passer d'une logique de revendication, d'une contestation, à une logique de gestion (gestion d'activité, gestion de service). Je suis un peu caricaturale.

Je vous renvoie aux travaux de Mme POUJOL et de Martine BARTHELEMY, notamment son dernier ouvrage, La participation aux associations, dans lequel elle dénonce la dépolitisation des associations dans les années 80.

Dépolitisation, qu'est-ce que cela veut dire ?

Effectivement, les associations se voient moins comme les acteurs socio-politiques qui interviennent sur la sphère publique - ou si elles interviennent, elles le font de plus en plus, je vais être encore très caricaturale, comme prestataires de service pour les institutions publiques -. D'où un risque qui a été très dénoncé à partir des années 80 : le risque d'instrumentalisation des associations par des acteurs extérieurs aux associations, que ce soit les Pouvoirs publics, les acteurs privés lucratifs qui font faire aux associations ce qu'eux ne veulent pas faire parce que ce n'est pas assez rentable.

On a donc ce risque que les associations soient dépossédées de leur propre projet et n'aient plus qu'à agir en fonction des projets déterminés par d'autres.

Dans ce cadre, on a des indices. Comme je suis économiste, je regarde le rapport capital/travail dans les organisations. Ce sont les modes de financement. On va voir que les modes de financement vont changer ; de la subvention, on va passer à la convention, à l'appel à projet, à l'appel d'offres dans certains cas. Au lieu de financer l'offre, on va financer la demande. Au lieu de financer la structure, on va financer l'usager dans de nombreux cas.

Cela veut dire aussi qu'on va banaliser la structure parce que l'usager pourra choisir en pur calcul économique formel l'offre qui lui conviendra, le privé lucratif ou l'associatif. Du coup, on transforme l'usager en consommateur qui lui-même a une optique utilitariste par rapport à l'association. On n'est plus des acteurs de l'association, on devient ses clients. Le Planning n'est pas dans cette optique mais dans de nombreuses associations, le vocabulaire a complètement changé ; on parle maintenant des « clients » des associations pour nommer ce que l'on appelait avant les « usagers », et avant les « acteurs » des associations.

On voit l'évolution qui se traduit dans le vocabulaire.

Transformation des modes de financement, transformation de la place de l'acteur-usager-client et transformation, cela a déjà été abordé ce matin, du militant en bénévole.

Si vous regardez les termes, même dans les ouvrages de Geneviève POUJOL on va d'abord parler du militant bénévole, puis du bénévole militant, enfin du bénévole. Cela signifie que l'engagement associatif se modifie aussi. Je crois que c'est très important et c'est là-dessus que je vais axer mon intervention.

Si l'engagement associatif se modifie, c'est par l'affirmation du salariat dans les associations. Pour moi, le bénévolat n'est que l'envers du salariat, on le verra très nettement. Quand on interroge le bénévolat, il faut interroger la nature du salariat et vice-versa.

Pour moi, ce n'est pas une évolution irréversible, il n'y a pas de fatalisme, en économie comme en sociologie, dans l'ensemble des comportements sociaux. On peut très bien inventer d'autres choses. On ne reviendra pas en arrière mais on pourra inventer d'autres choses. On va essayer de donner des pistes.

Je vais maintenant essayer d'approfondir un peu la question de cette introduction du salariat professionnel et du bénévolat pour les associations en quelques mots ou donner quelques repères.

Il est toujours difficile de revenir à l'origine mais je vais le faire quand même.

Au début, le salariat des associations s'est construit par ce qu'on a appelé le continuum entre le bénévolat et le salariat. Certaines associations l'ont vécu et le vivent encore. Ce sont les bénévoles qui sont devenus les premiers salariés de l'association, souvent à travers des temps partiels, des vacances, des statuts atypiques que l'association connaît depuis longtemps. Du coup, les salariés, ayant été bénévoles, d'une certaine manière le restaient.

On ne peut pas dire que ce salariat associatif est un salariat typique, il n'a rien à voir avec le salariat d'entreprise où on compte ses heures, on délimite ses fonctions etc. On était dans une dynamique où un certain nombre de bénévoles qui étaient les bénévoles les plus permanents se faisaient rémunérer et devenaient progressivement salariés.

Cela a été la première étape, qui existe encore dans certaines associations, il ne faut pas trop caricaturer.

La deuxième étape, c'est la division du travail entre bénévoles et salariés, c'est important, à partir du moment où il y a des fonctions - je ne dis pas les tâches - qui sont spécialement affectées à des bénévoles et des salariés. D'une certaine manière, les bénévoles se déchargent sur les salariés des

fonctions. On voit apparaître un essai de rationalisation dans la distinction entre les fonctions politiques et les fonctions techniques. Les bénévoles auront des fonctions politiques.

La première étape du continuum bénévolat-salariat, le salariat naît du bénévolat.

La deuxième étape, la distinction entre bénévoles et salariés, avec une répartition des fonctions entre les bénévoles et les salariés qui conduit à une répartition d'une certaine manière entre les fonctions politiques et les fonctions dites « techniques ». Les salariés sont recrutés non pas pour leur engagement dans l'association, comme l'étaient les bénévoles, mais pour leur compétence technique qui leur permet de remplir efficacement les tâches qu'on va leur demander.

D'où la question de la professionnalisation des salariés, très forte dans les années 80. On a demandé aux associations de professionnaliser leurs salariés pour répondre aux missions de service qu'on leur demandait, que ce soit les institutions publiques ou autres.

La troisième étape - on en est à l'aboutissement -, c'est une division à l'intérieur même du bénévolat.

Dans le bénévolat, on a vu des distinctions entre les bénévoles qui ont des fonctions d'administration, d'animation, d'expertise éventuellement, d'exécution. Là, on peut voir les bénévoles, comme disait Geneviève POUJOL, qui exécutent des tâches spécifiques à l'association, mais ces bénévoles n'étant pas porteurs à l'extérieur de l'association du projet associatif. Ce qui conduit aujourd'hui à se poser la question quasiment de la rémunération des bénévoles.

Je donne deux exemples.

L'exemple de la rémunération des dirigeants. Il y a eu un rapport de ROSIER qui, dans certaines conditions, permet aux associations de rémunérer leurs administrateurs bénévoles - le terme « bénévole » commence à poser question - et rémunérer aussi des fonctions d'animation. Cela existe déjà dans les rapports internationaux, dans l'humanitaire, par ce qu'on appelle le volontariat. C'est le modèle anglo-saxon. Les volontaires, ce sont des bénévoles rémunérés ou indemnisés mais de façon formelle, avec des droits sociaux, etc.

On voit bien à travers cette très courte histoire que le bénévolat se rapproche de plus en plus du salariat.

A l'inverse, on peut se demander si on peut vraiment séparer les fonctions politiques des fonctions techniques. Les salariés des associations, qui sont censés n'occuper que des fonctions techniques, n'occupent-ils pas de façon croissante les fonctions politiques elles-mêmes, les fonctions de représentation, voire de décision, au moins de préparation à la décision de telle manière que, à force d'avoir préparé la décision, ce sont les salariés qui induisent ce mouvement ?

On a un schéma assez brouillé aujourd'hui d'une part par rapport au militantisme d'origine et, d'autre part, par rapport à ces distinctions qu'on voulait assez nettes entre le bénévole et le salarié.

Pour aller encore plus loin, malgré les arrêts au Conseil d'Etat, l'instruction fiscale, qui disent qu'il ne faut pas que les salariés soient dans les organes dirigeants des associations, on voit apparaître maintenant des nouveaux statuts et, notamment dans le statut de la coopérative d'intérêt collectif, l'idée que l'on puisse associer des salariés, des usagers, des partenaires publics..., dans un même Conseil d'administration.

Je laisserai Charles en parler.

On voit bien aujourd'hui cette tendance à faire perdre à l'acteur associatif sa place et son rôle de déterminant de la logique, de la dynamique de l'association. On arrive là au bout d'une période. Les questions se posent à présent complètement différemment.

Pour étudier le fonctionnement associatif, on ne peut plus utiliser de façon simple ces repères en séparant l'adhérent, l'usager, le bénévole, le salarié, le responsable.

Il est intéressant de regarder les logiques d'acteurs dans et autour des associations, identifier quels sont les acteurs des associations, les acteurs nécessaires à la dynamique de l'association, et regarder leur conception de l'association, les représentations que ces acteurs ont de l'association. Les bénévoles, les salariés, les administrateurs, les partenaires publics n'ont pas forcément la même. Il est important de voir l'association comme le produit d'un compromis entre tous ces acteurs qui définissent l'unité des associations, mais un compromis dynamique - car on peut avoir des compromis qui paralysent -, un compromis qui fasse le mouvement de l'association.

A partir de l'adhésion des différents acteurs, mais qui n'est pas adhésion unanime, linéaire, où tout le monde a la même idée, à partir de cette confrontation des représentations que les différents acteurs, les différents membres au sens très général de l'association peuvent avoir, il faut se mettre d'accord pour voir ce qui dynamise l'association. C'est très important.

J'aurais pu prendre des exemples, il y a eu des analyses. Mais vous pourrez le regarder plus tard.

Je voudrais terminer sur quelques réflexions sur les spécificités du Planning familial.

Je connais un peu le Planning familial car chaque année, j'ai au moins une étudiante qui fait une monographie sur le Planning familial. J'ai vu d'ailleurs des débats sur l'instruction fiscale et la place des salariés dans l'association à travers ces travaux d'étudiants.

Par rapport à cette question, deux éléments me frappent.

D'abord un élément sur l'activité. Les économistes travaillent toujours sur l'activité. Vous avez une activité très particulière. Pourquoi ? Parce qu'elle fait le lien entre le privé et le très privé, c'est-à-dire l'intime des comportements humains - la sexualité, c'est ce que l'on peut avoir de plus intime, une des choses les plus intimes -, et la sphère publique qui transforme une question privée en question de société.

Deuxième élément que je sou mets à votre réflexion (ce sont quelques éléments de réflexion personnelle mais liés à quelques discussions avec les uns et les autres), de ce fait, il est très difficile dans une association comme la vôtre de séparer le contenu d'une tâche et sa dimension publique parce que la tâche elle-même, la relation que vous établissez avec les personnes avec qui vous travaillez est du domaine à la fois du privé et du public.

D'où un fonctionnement - pour relever la question posée ce matin - où le terme de « bénévolat », à mon avis, ne s'adapte pas à votre association. Il ne peut pas. Comme l'a dit Mme POUJOL, si on définit le bénévolat par la fonction et la tâche qu'il occupe dans une association, pour vous, la tâche relationnelle, vous êtes sur du relationnel - on parle en économie du service aux personnes relationnel -, la tâche relationnelle est une coproduction entre un usager et un producteur. C'est comme l'enseignement, on est dans la coproduction. Cela veut dire que le résultat, l'efficacité de votre travail ne dépend pas seulement de celui qui le produit mais aussi de l'usager.

A partir du moment où on est dans cette logique d'une coproduction d'un service relationnel, je fais exprès de revenir à ma discipline d'origine, on ne peut pas avoir simplement une logique de résultat. Dans ce processus, on ne peut pas définir l'efficacité d'un service par son résultat. Si on demande aux enseignants d'être payés en fonction de leur résultat, ça va être vite vu, ils ne choisiront que les meilleurs élèves. Cela existe déjà. On est dans une aberration. On ne peut donc pas avoir une logique.

Par contre, on a une logique de moyens, c'est l'obligation de moyens que l'on a dans la médecine, dans la santé, dans l'éducation. On met en œuvre le maximum.

Mais ce service relationnel et cette obligation de moyens s'inscrivent bien dans la manière dont la société considère ce service lui-même. D'où le rôle public, éminemment public, que vous avez et qui ne peut pas être enfermé dans cette relation privée.

Pour terminer, je vais dire quelque chose d'un peu provocateur : vous êtes à la fois ringards et d'avant-garde.

Ringards parce que vous avez maintenu coûte que coûte dans cette histoire le terme de « militantisme ». Quand on regarde l'histoire associative, ce terme de « militantisme » a eu tendance à disparaître ou à s'étioler, à perdre de la consistance. Et vous avez essayé de le maintenir avec difficulté compte tenu du contexte dans lequel vous êtes (contexte collectif et individuel de chacun d'entre nous). Il est évident que c'est avec difficulté, c'est à contre-courant de cette évolution vers le bénévolat, voire le bénévolat rémunéré. Il est donc évident que vous traversez des difficultés. Aucune organisation ne peut le faire quand elle est à contre-courant d'une évolution sociale.

Mais d'avant-garde parce que dans la plupart des associations, il sera de moins en moins possible de séparer le technique du politique. Dans la plupart des associations, la dimension relationnelle, ce que l'on appelle « l'accompagnement » de projet, des personnes, prend une place considérable.

On ne peut plus faire du service, on ne fait pas de l'hébergement, de la restauration, on fait partout de l'accompagnement. L'hébergement, la restauration, sont des supports à l'accompagnement mais ce ne sont pas des objectifs en soi. A partir du moment où la plupart des associations sont conduites à développer cet accompagnement de projet, de personnes, elles se retrouvent dans la même situation que vous : au carrefour de la relation privée et de l'action publique, c'est-à-dire qui interroge la place des personnes, des groupes sociaux dans la société. On est bien dans la sphère publique.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

Mme SAINTE-MARIE.- Nous avons 15 minutes pour échanger et poser des questions.

Pierre ASSAS.- (AD 13) Je ne comprends pas la nécessité que vous semblez énoncer du salariat du fait qu'il y a un rapport entre l'intime et le public. Vous semblez dire que ce rapport conduit nécessairement au salariat, je ne vois pas pourquoi.

Mme DEMOUSTIER.- Je me suis mal fait comprendre. Mon idée n'était pas du tout de lier le salariat avec l'intime et le public mais de montrer que, comme vous êtes dans cette interface entre l'intime et le public, cela ne peut pas être du salariat technique qui s'abstrait complètement d'une perspective publique, donc politique.

Je pense que dans certains cas, il y a des salariés, dans d'autres cas, il n'y en a pas dans vos associations. La question ne se pose donc pas au niveau du salariat mais au niveau de l'engagement d'ensemble des acteurs associatifs.

Marie PERRIN LACOUR.- (AD 34) Je voulais vous poser une question sur un point de vue particulier concernant cette rupture des années 80 et ce changement du positionnement des associations.

Il me semble qu'il y a une dimension dont vous n'avez pas parlé qui est la décentralisation. Cela a complètement modifié le rapport du monde associatif au politique.

Je crois que c'est effectivement une question fondamentale aujourd'hui : comment les associations sont-elles positionnées par rapport aux délégations données aux élus locaux ? C'est cela qui a complètement transformé le monde associatif depuis 20 ans.

Mme DEMOUSTIER.- Je travaille à l'Institut d'études politiques, je suis en contact avec les politologues mais je ne suis pas politologue moi-même, je n'ai que des bribes.

Il est évident que la décentralisation à la fois par la répartition des compétences et par les liens entre certains militants associatifs qui sont devenus des élus locaux, n'a pas toujours été faite dans la très grande transparence.

En même temps que la décentralisation, les années 80 sont des années de concurrence, la mise en concurrence des associations, qui a précédé les appels d'offres. Il faut être très clair. Il y a toute une série d'éléments qui ont joué pour affaiblir les fédérations nationales mais aussi perturber les associations locales.

Je n'ai pas toutes les clefs pour analyser cela mais c'est vrai, et je suis étonnée de voir comment des élus qui sont d'anciens militants associatifs d'une certaine manière ne font plus complètement confiance aux associations et n'arrivent plus à faire ces distinctions.

De même, quand on est militant associatif et que l'on a des amis élus politiques, on peut aussi jouer sur des réseaux.

C'est quelque chose d'assez compliqué qui s'est mis en œuvre et qui, de fait, au lieu de conforter la vie associative, d'une certaine manière l'a affaiblie.

Mme DEMONTES.- Je crois effectivement que la décentralisation a modifié le rapport entre les associations, et entre les associations, le politique et les élus.

Je rajouterai à la décentralisation, la contractualisation.

Madame DEMOUSTIER le disait très bien dans l'évolution des choses, aujourd'hui beaucoup d'associations courent après le projet, plus personne ou très peu de gens, très peu de collectivités, d'institutions versent des subventions de fonctionnement. On finance des projets. C'est effectivement le signe d'une mise en cause de la qualité ou du travail des associations.

Madame DEMOUSTIER a raison, un certain nombre de gens issus de militants associatifs sont devenus élus et quelque part, il y a une perversion des relations entre le milieu politique et le milieu associatif.

Je caricature forcément.

Je crois aussi qu'il faut se poser cette question du militantisme aujourd'hui et de la place des associations car, comme je le disais tout à l'heure rapidement, la deuxième étape de la décentralisation d'une manière ou d'une autre est en marche et elle est incontournable pour de nombreuses raisons. De toute façon, le citoyen ne supportera plus de ne pas pouvoir rencontrer l'élu.

Il faut réfléchir aux relations à reconstruire, quelque chose de simple dans les relations entre milieu associatif, militant. Les questions ne se posent pas seulement dans le milieu associatif, d'ailleurs.

Mme LAURANT.- La décentralisation oblige les associations locales à établir des relations avec les politiques, surtout quand elles sont demandeuses de financement ou de reconnaissance, sous forme de contrat ou de convention qui nécessite qu'elles se sentent à égalité avec le pouvoir politique.

Autant c'est facile au niveau national, autant au niveau local c'est beaucoup plus compliqué ; il y a les relations personnelles mais aussi le fait que pour négocier, il faut bien connaître ceux qui sont en face et connaître les rouages, les mécanismes, les défauts, les atouts des politiques ou de l'institution politique que l'on a en face. Ce n'est pas forcément donné à la première association.

Je pense aussi que cela exige qu'il y ait une explicitation de projet pour oser... Il y a un moment où l'association veut être prise au sérieux, ne pas pouvoir être contestée par son professionnalisme.

On le voit par rapport à des centres de planification gérés par des communes ou des services publics (Conseils généraux ou communes). Il y a un problème : « Vous, vous êtes des militants, nous nous sommes de bons services professionnels ». On ne sait pas parler. Il y a besoin de faire cela. Alors que c'était plus facile auparavant, quand c'était au niveau de l'Etat et que l'on n'avait pas tout cela. Nos fédérations savaient parler politique avec le milieu politique.

C'est plus du conditionnement que de la formation politique et c'est cela qui pervertit beaucoup de choses parce qu'on court après la reconnaissance qui est censée être le contrat.

Normalement, depuis l'an dernier, on devrait signer des contrats pluriannuels d'objectif entre toutes les collectivités publiques et les associations et donc parler projet avant de parler action.

Mme DEMOUSTIER.- Effectivement, cela modifie le rapport entre les associations locales et leur fédération nationale. Avant la décentralisation, toute l'expertise locale était concentrée au niveau national et pouvait être valorisée au niveau national. L'association avait quelques interlocuteurs bien identifiés et une expertise.

Aujourd'hui, toutes les associations doivent se réapproprier cette expertise pour avoir le même type de relation entre les Pouvoirs publics locaux et les associations.

Cela démultiplie les besoins de ce que j'appelle « d'expertise ». Pour moi, l'expertise, ce n'est pas simplement technique, c'est aussi la définition des projets politiques qu'il faut mettre en valeur avec les Pouvoirs publics.

Fatima LALEM.- (AD 75) J'aurais souhaité vous interroger sur cette question d'instrumentalisation des associations par rapport aux Pouvoirs publics.

Indépendamment de leur instrumentalisation au niveau du service, quand bien même il leur est dévolu un rôle de contre-pouvoir, n'attend-on pas d'eux qu'ils remplissent d'une certaine façon cette mission ?

Comment les associations ont-elles été dans l'incapacité de pouvoir inscrire autrement leur autonomie et repenser la question de la formation du citoyen par rapport à ce que disait Mme POUJOL ce matin justement ?

Mme DEMOUSTIER.- C'est important. Les Québécois ont tendance à parler du rapport entre les associations et les pouvoirs publics en termes de « coopération conflictuelle ». On est obligé de coopérer parce qu'on fonctionne ensemble dans le but de l'intérêt général. On est des acteurs à différents niveaux de l'intérêt général. Mais conflictuels.

La question est : qui détermine le cadre du conflit ? La participation, c'est une tarte à la crème aujourd'hui. Il y a des injonctions de participation. La question n'est pas tellement de participer mais qui décide et comment on participe.

Dans certains cas, les associations sont bien vues comme des contre-pouvoirs ou des éléments qui permettent l'expression citoyenne (on va aller vite), mais si ce sont seulement les élus qui définissent le cadre de cette expression citoyenne, elle est forcément limitée, elle ne permet pas à la société d'imaginer des nouvelles formes où peuvent s'exprimer cette citoyenneté. C'est cela le problème.

Je renverrai à Charles pour la logique de participation mais je suis étonnée que derrière le terme « participation », on mette simplement consultation, information. Du coup, on fait perdre à ce terme qui est riche, beaucoup de sa substance parce que le cadre est prédéfini.

Or, si on dit que la participation est un processus, on ne peut pas, comme dans les services relationnels, en définir le résultat. La participation est une mise en mouvement mais si on en attend des résultats précis, cela veut dire le chemin est tout tracé, bien borné, cela limite énormément la créativité sociale.

C'est une réelle question. Il est très difficile - il ne s'agit pas de condamner les uns et les autres - de réinviter les nouvelles formes, les nouveaux processus qui élargissent ce cadre qui est quand même relativement restreint.

Mme FAVIER.- C'est particulièrement difficile et important dans la situation que l'on a vécue ces derniers temps sur le plan politique et institutionnel, c'est un enjeu très important pour l'avenir car sans cela, on aura peut-être des surprises désagréables.

Il est temps maintenant de passer la parole à l'intervenant suivant, d'autant plus que la perche lui a été tendue pour répondre à un certain nombre de questions.

✦ **Intervention de Charles BOUZOLS, Civilités**

M. BOUZOLS.- Bonjour à toutes et à tous.

Je suis très impressionné d'intervenir dans cette assemblée qui a hanté ma jeunesse.

Je suis très heureux d'être associé à vos travaux car j'ai beaucoup de choses à en retirer.

Ma présence cet après-midi et dans le sujet qui nous occupe est un peu fortuite ; on se rencontre on se croise sans s'être vu pendant des années, on discute et voilà comment les choses se font.

Je vais vous parler d'abord de mon parcours personnel, d'une expérience associative dans laquelle j'ai été impliqué pendant plus d'une dizaine d'années et qui me paraît en tout cas envoyer un peu d'écho à certaines des questions que vous vous posez.

Bien entendu, par rapport à toutes les questions que j'ai entendues depuis ce matin, je n'ai pas du tout la prétention d'apporter des réponses, je vais plutôt essayer de questionner à mon tour sur des choses qui continuent de me préoccuper.

Je me situerai simplement cet après-midi, puisqu'on est dans les accolages de termes, de substantifs, comme un « professionnel militant ». Vous avez eu droit à beaucoup de choses, j'en rajoute une de plus.

Je ne suis pas un militant professionnel, j'ai eu l'occasion de le dire à d'éminents syndicalistes l'autre jour qui trouvaient que les réunions de militants, cela se faisait pendant la journée. Evidemment, c'est un peu de difficile.

J'ai une formation tout à fait différente, je suis géophysicien de formation. C'est le tremblement de terre qui m'intéressait au départ. Je me suis un peu calmé, j'ai fait le travailleur social, j'ai donc mal viré, je m'excuse. Et j'ai toujours allié à mon parcours professionnel des investissements militants en parallèle sur des sujets qui avaient toujours un peu à voir avec mes investissements professionnels. Mais j'hésitais un peu, je faisais du travail social, j'étais éducateur en prévention spécialisée, du travail de rue, et je militais dans des organisations syndicales du cadre de vie sur des problèmes liés à l'habitat, au logement. Cela avait à voir avec ma situation professionnelle.

Puis un beau jour extraordinaire, en 1987, le top du top dans la vie d'un militant, je croise parfaitement mes engagements militants, y compris les engagements de représentation à un niveau départemental, national, de cette organisation du cadre de vie, avec une offre professionnelle : prendre

la direction de l'une des toutes premières structures à l'époque à la fois d'insertion par l'économique et de développement local dans un quartier (on dit aujourd'hui politique de la ville) d'une petite ville à 50 kilomètres de Paris, la ville de Meaux, pour y développer un projet de régie de quartier.

C'est une grande satisfaction pour moi, beaucoup d'entre vous savent ce qu'est une régie de quartier. Mais à cette époque, moi-même j'ignorais tout de cela.

Quand on m'a présenté la chose, on m'a dit : « C'est un projet de développement local, en gros, il faut que tu diriges une entreprise qui passe des marchés avec la collectivité locale et avec le bailleur, l'office HLM, pour mettre au travail les gens du quartier » et parmi eux, évidemment, ceux qui sont le plus à l'écart du monde du travail, les jeunes sans qualification qui ne veulent pas retourner tout de suite vers la fameuse seconde chance, ceux qui éventuellement ont des petits problèmes avec la justice, et les chômeurs de longue durée, les « un peu plus âgés » (45-50 ans), qui eux ont beaucoup de mal à retrouver le monde du travail, et d'autres publics, des mamans seules avec des enfants que l'on appelle pudiquement dans notre pays les familles monoparentales (cela concerne essentiellement un genre et pas l'autre).

Et on me dit : « En même temps, il faut que tu sois diplomate, il faut que tu fasses de la politique, il faut que tu inities un projet de développement social, un projet de citoyenneté, parce que non seulement il faut que ces gens travaillent mais on fait le pari que ce sont des gens du quartier qui reprendront en main un certain nombre de services touchant à la gestion urbaine du quartier au quotidien. Ce sera mieux fait que par ceux qui devaient le faire avant », en particulier le service public, les équipes de jardiniers, de cantonniers de la ville, les services techniques de l'office HLM qui, parce que le quartier devenait un peu invivable, s'en désintéressaient, ils se prenaient toutes sortes d'objet à la figure éventuellement..

Il s'agissait donc d'une espèce de pari de la dernière chance, à la fois essayer d'assurer à nouveau le minimum des services impératifs auxquels les gens ont droit dans un quartier, avec eux - il y a un retour pour eux en termes de travail, de ressources, on génère des flux financiers, on permet aussi à des familles de se stabiliser à nouveau à travers des ressources qu'elles obtiennent -, et initier un processus de mobilisation. Il faut que ces gens travaillent mais participent également à la vie associative.

Ces entreprises, ce sont des associations, pas des sociétés anonymes. On ne m'embauchait pas comme gérant d'une société mais comme directeur. J'avais un double rôle : à la fois de chef d'entreprise, je manageais une petite entreprise, et aider un projet associatif à se monter, à se développer, aider un conseil d'administration à décider, à prendre des orientations, à faire vivre un projet et à s'élargir.

Dans cette toute première expérience, le Conseil d'administration était au départ très institutionnel : le bailleur omniprésent, la ville omniprésente, et quelques gros poids lourds de l'associatif institutionnel, comme je l'appelle (centre social, mission locale, etc.).

C'était pour moi extraordinaire car j'avais milité sur les questions du logement, du droit du locataire, dans des commissions de conciliation départementales entre locataires et propriétaires, je connaissais le monde HLM, je n'en avais d'ailleurs pas une représentation très positive, et j'avais aussi travaillé dans les premières structures d'insertion par l'économique.

Je croisais mon militantisme et mon professionnalisme.

C'est vraiment une situation extraordinaire, à ceci près qu'on travaille 18 heures par jour parce qu'on ne s'arrête plus, on ne voit plus ce qui est du temps professionnel et du temps militant. Cela s'arrête forcément un jour.

Toutefois ce n'est pas de cela que je viens vous parler mais plus de ce projet des régies de quartier, en particulier à travers un des acteurs d'un projet associatif dont on a assez peu parlé depuis ce matin et sur lequel j'aimerais vous renvoyer la balle : le public...

Je n'ai pas entendu le mot « public ». Je l'emploie là de manière un peu provocatrice. J'ai entendu le mot « usager » une fois ou deux, le mot « consommateur » mais c'était un peu provocateur, j'ai entendu « client », c'était encore plus provocateur, mais il va bien falloir les appeler par leur nom.

On sait que ce sont 70 à 75 % des jeunes. Ce sont les gens que vous avez en face de vous toute la journée. J'ai bien entendu Geneviève nous dire ce matin qu'il y a une tranche d'âge très étroite où tout se joue. Autrefois on disait que tout se joue avant 6 mois... Là, on a 2 ans (16-18 ans) pour refaire des militants chez notre chère jeunesse « zapping », « post-it », c'est-à-dire qui a des difficultés à s'engager un peu plus que par touches successives.

Je renvoie cette question parce que je crois pour ma part que si l'on parle d'éducation populaire, de mouvement d'éducation populaire, on parle à un mécanisme de renouvellement de ces générations, de sa propre philosophie, de son projet et de la part dans ce renouvellement qu'on laisse à sa sphère d'influence, comment on croise ce que j'appelle la sphère d'influence.

La sphère d'influence, c'est à la fois les gens que l'on a en face de soi et probablement les gens avec lesquels on travaille en réseau, en partenariat, avec des contraintes (le secret professionnel, la confidentialité, mais qui est à géométrie variable, on le sait, selon les réseaux dans lesquels on s'inscrit), ces gens qui approchent le Planning à un moment donné sans tout à fait être du Planning, à qui on ne vend pas forcément une carte d'adhésion tout de suite mais qui s'y intéressent, à qui il faudrait poser la question : comment le travail avec le Planning rentre-t-il dans leur projet professionnel ? Comment une assistante sociale avec laquelle ils sont en relation, l'éducateur, a à voir avec leur professionnalité ?

On peut être un peu nombriliste au Planning familial mais on pourrait aussi aller regarder chez des alliés potentiels.

J'ai le sentiment que la raison d'être d'un mouvement d'éducation populaire est la transformation de la société. Je ferai un peu plus court parce que j'ai beaucoup moins de recul que Geneviève. C'est quand même la transformation en profondeur de la société.

Comme je commence à avoir un certain âge, je me dis qu'il est très ambitieux de transformer les êtres un par un, donc on procède par petites touches et on se dit que, peut-être, les organisations aussi, si elles se transformaient, nous aideraient à transformer la société.

En face de vous, il y a des gens qui viennent certainement avec des demandes, et il y a aussi ce qu'on renvoie par rapport à cette demande, l'espace que l'on ouvre. L'espace est-il supérieur à la demande, à la demande que l'on a conçue avant, qui allait se formuler, ou l'espace est-il réduit ? L'espace, c'est le chemin qu'il y a entre le service et le projet.

Cela ne veut pas dire qu'on fait du prosélytisme et qu'avant de recevoir quelqu'un, on lui demande de mettre la main sur la charte du Planning familial et de s'engager... Mais on voit bien qu'il y a quelque chose qui est de l'ordre de l'explication antérieure ou postérieure pour dire où je me trouve.

On a ressenti la même chose. Quand je disais tout à l'heure dans les régies de quartier qu'on avait effectivement cette envie, parce que les habitants de ces quartiers n'étaient pas reconnus par les institutions comme des interlocuteurs susceptibles, après avoir mis la main à la pâte, de participer à la transformation à moyen et long terme de leur quartier, il fallait à un moment donné un biais, un moyen pour les faire reconnaître comme légitimes. Et le biais de participer très concrètement, de faire des choses, de s'investir, était pour nous le moyen d'y arriver.

Mais je mentirais si je disais que chaque salarié dans les régies de quartier portait en lui cette conviction qu'au-delà de son travail il devait à tout prix s'engager dans le projet associatif et faire vivre cette envie, qu'un territoire se reprend en main, se met en position de discuter avec les institutions et de négocier l'avenir global d'un territoire.

La question qui nous était toujours posée, c'était : Comment ouvre-t-on un espace pour que ce soit possible ? Comment se dote-t-on d'un appareillage pour avancer dans cette direction, que l'on n'ait pas simplement à faire vivre une entreprise qui ronronne, qui gère ses marchés, qui fait de l'insertion par l'économie ?

L'évolution de l'insertion par l'économie nous a vite rafraîchis. On avait dit au début que l'on faisait du « sas ». Un sas, c'est quand on ne peut pas ouvrir la porte de l'autre côté parce que c'est plein d'eau.

On avait une grosse difficulté. On voyait bien que pour nous, rester sur cette logique de sas était très limité, mais que les gens avaient envie de rester parce qu'ils se trouvaient bien dans cette entreprise.

Nous avons aussi développé un projet humain, un projet de développement local ; on reprend son territoire. Cela générait évidemment d'autres relations au travail et d'autres relations employeurs-employés ; le jour où on disait : « tu as fini ton contrat, tu vas voir ailleurs », la personne en face de nous n'en avait pas du tout envie. En revanche, on pouvait lui dire : « Bien sûr, c'est très important, on a signé un contrat de travail. On ne l'a pas mis dans ton contrat de travail mais tu es quand même porteur du projet de l'association. J'espère que tu te sens porteur. Et d'ailleurs, ce soir, on a une réunion après tes heures de travail, ce serait sympa que tu viennes parce que si les élus qui viennent voient qu'il y a des salariés de la régie, cela va avoir beaucoup plus de pêche. Nous, les professionnels, ils nous connaissent, ils savent que c'est notre boulot. Les administrateurs de la régie, ils les connaissent aussi. Mais toi, le salarié de base, celui qui fait que les choses sont possibles, ta parole a beaucoup plus de poids. »

Je vous renvoie cette interrogation sur la place des acteurs.

Et pour faire vivre cela, on a pensé qu'il y avait deux choses importantes.

Une chose était importante en interne, c'était de développer la formation, on appelait cela la qualification des acteurs. On n'a pas dit qu'il ne fallait former que les administrateurs bénévoles à la technique par exemple de la gestion d'une entreprise, mais il fallait quand même aussi qu'ils s'affirment dans ce domaine parce qu'on ne peut pas être dans un Conseil d'administration d'une association qui commence à avoir un budget important sans maîtriser un tant soit peu ce qui se passe.

J'ai eu pendant dix ans une présidente qui avait son certificat d'étude. Cela ne la gênait absolument pas d'être présidente d'une association qui avait 8 millions de francs de chiffre d'affaires et qui gérait 100 salariés. Elle travaillait par ailleurs comme agent de service à l'hôpital. Lors de l'assemblée générale, c'est elle qui présentait les comptes de l'association et qui expliquait les choix économiques qui avaient été faits de privilégier telle action dans un secteur plutôt que dans un autre, en expliquant à tout le monde que l'on avait parfois des activités économiques plus rentables que d'autres, que l'on mutualisait et que cela nous permettait de payer des danseuses, de la formation, beaucoup plus que l'obligation légale que l'on doit au salarié parce que pour nous, il fallait former les acteurs.

Cela veut dire qu'il ne va pas de soi de partager un projet. Il faut probablement s'outiller. Et il n'y a pas d'acteurs mineurs dans un projet associatif, c'est aussi ce que je retire de cette époque.

Il est difficile de le faire à l'échelle locale, on l'a fait à l'échelle nationale, on a regroupé progressivement toutes ces régies de quartier qui se développaient, et on a développé un plan de

formation national qui, très rapidement, a occupé plus de 120 ou 130 régies de quartier. On a monté toute une série d'actions. Il y a eu ce que l'on appelle les stages « de base » où l'on invitait des acteurs de base, des salariés ou des bénévoles dans les régies qui souhaitaient venir se former simplement sur le projet de la régie. Il fallait le faire le week-end, il y avait un engagement personnel important. L'idée était d'offrir la possibilité d'élargir la sphère d'influence, encore une fois élargir le portage du mouvement.

Il y avait également des séminaires que l'on appelait les « séminaire président-directeur », centrés sur le duo, le couple. Ce couple est très important, comment est-ce qu'il interagit ? Comment à un moment donné un(e) président(e) forme-t-il(elle) son directeur ou sa directrice ? Et comment, à l'inverse, un directeur ou une directrice forme-t-il ou forme-t-elle son président ou sa présidente ?

Il y a quelque chose de l'ordre de l'échange. Ce que j'ai vécu est de l'ordre de la réciprocité entre le public - mais je n'aime pas ce terme parce qu'il est très connoté « action sociale » -, ceux qui sont en face de vous au quotidien, et ceux qui, en tout cas aujourd'hui, portent le projet. Quelle réciprocité peut-on révéler dans des échanges ?

La deuxième chose qui nous a paru essentielle, c'est la relation de la puissance publique.

On a monté ce réseau associatif pour regrouper ces régies de quartier. Lorsqu'il y a des initiatives dans le champ de l'innovation sociale, à cheval sur l'innovation sociale et l'innovation économique, il y a une tradition bien française, bien républicaine : on récupère, on rentre cela dans un texte de loi ou un décret et, après, on démultiplie avec la machine administrative.

Cela a été le cas pour des expériences extrêmement innovantes comme les entreprises d'insertion et les associations intermédiaires qui, même si elles restent aujourd'hui sous des formes associatives, sont dans le Code du travail et dans un cadre extrêmement fixé, rigide et imposé et ne peuvent exister que dans une contractualisation précise avec la puissance publique.

Nous avons choisi de déposer la marque. Nous avons déposé la marque « régie de quartier » auprès de l'Institut national de la propriété industrielle. Faire travailler les gens à ramasser les papiers dans les quartiers, balayer des escaliers, etc. n'a pas grand-chose d'industriel. On a labellisé le projet. On a labellisé la capacité à se servir d'une entreprise qui récupère des flux financiers de gestion urbaine pour porter un projet de citoyenneté et de développement local sur un territoire. C'est cela qui est déclaré à l'INPI.

Puis on est allé voir les Pouvoirs publics. On a été très mal reçus les premières années. On ne voulait pas nous recevoir. Mais comme les Pouvoirs publics n'avaient pas beaucoup d'idées en la matière, ils ont fini par écouter. On s'est retrouvé dans la situation intéressante où à un moment donné, la puissance publique s'intéresse aux idées portées par un projet de la société civile, les reprend à son compte et, pour les mettre en œuvre, engage un dialogue avec la société civile.

Ce qui est un peu le mouvement inverse décrit ce matin où la puissance publique commencerait à avoir des idées toute seule dans son coin et instrumentaliserait des outils associatifs à disposition pour faire exécuter sa politique.

Je vous prends pour référence très pratique, cela va illustrer mon propos. Pour ceux qui se rappellent comment les missions locales ont vu le jour, suite au rapport SCHWARTZ, on était dans cette logique d'émergence, de mobilisation, de mise à disposition par des administrations au sein d'une espèce d'outil, inconcevable avant, de moyens pour générer du projet en direction d'une nébuleuse ou de plusieurs nébuleuses jeunes de 16 à 25 ans.

Si les missions locales n'ont plus aujourd'hui leur programme TRACE, elles vont devoir licencier des personnes. Tout ce qui se passe aujourd'hui, les réductions de crédits du ministère de l'Emploi, les

affecte énormément. Elles n'ont plus la possibilité de porter leur projet parce qu'elles sont dans cette instrumentalisation des politiques publiques.

Je ne voudrais pas rester sur une note idyllique, simplement il faut tenir les deux bouts et, en plus, en interne, il faut être transparent et irréprochable. Cela devient très compliqué.

J'ai le sentiment que le projet n'est pas seulement le projet des professionnels, des militants mais qu'il est aussi à partager avec d'autres, à coproduire avec d'autres, et avec la puissance publique, Danièle l'a dit tout à l'heure. Le service relationnel n'est pas du domaine régalién de l'Etat comme, à mon sens, je vous le dis franchement, du domaine régalién du monde associatif. Il est d'un domaine que j'appelle « économique » au sens de l'économie de la maison commune, que l'on regarde à l'échelle de la planète ou d'un territoire plus réduit. Il s'agit de bien gérer la maison commune, ses ressources, ses capacités, ses problèmes, et de faire tourner la maison. On sait tous ce que cela veut dire.

Cette co-responsabilité nécessite évidemment que l'on soit prêt à la négocier avec la puissance publique, que l'on soit prêt à faire avancer la puissance publique.

Je connais mal vos activités... Je suis un peu hypocrite en disant cela, je les connais quand même un peu, mais j'ai l'impression que quelque part elles ont à voir avec un problème de santé publique. Vous me direz si je me trompe.

Dans notre pays aujourd'hui, il me semble qu'il y a une vraie question qui est posée sur où s'élabore la question de la santé publique. Y a-t-il un va-et-vient aujourd'hui entre l'Etat... - quand je dis la puissance publique, c'est très large, c'est bien sûr l'Etat national puis ses ramifications décentralisées. Pour moi c'est cela la puissance publique, cela va jusqu'à l'autorité locale - mais où s'élabore aujourd'hui, où se négocie une politique de santé publique ?

Vous intervenez dans le champ de la santé publique, vous apportez des questions.

Un projet comme celui du Planning familial devrait pouvoir peser sur des choix de santé publique, devrait pouvoir continuer de se renouveler dans son portage et, en particulier, en associant des acteurs qu'il n'associe peut-être pas aujourd'hui ou qu'il ne voit pas le moyen d'associer. J'ai cru comprendre ce matin, à travers une ou deux questions, que ce sujet vous préoccupe énormément mais il faut l'aborder dans la cohérence que l'on veut donner au projet lui-même, c'est-à-dire dans la cohérence de ce que l'on veut montrer par rapport au projet de société que l'on porte.

Je dis cela parce que - mais je ne vais pas donner de nom - j'ai participé à une autre université d'été d'un autre mouvement associatif qui porte un « super » projet associatif. Par ailleurs, il y a des problèmes à l'interne, comme il peut y en avoir dans des associations, des problèmes un peu minables, et surtout qui se résolvent très mal parce que dans les associations, cela se résout encore plus mal que dans les entreprises. Je le sais personnellement.

Quand on l'a vécu, c'est bien, on en tire aussi des conclusions pour la suite.

Mais cela veut dire qu'il y a fondamentalement quelque chose qui relève du grand écart. Je leur ai dit. Ils m'ont donné la parole, ils ont voulu que je leur dise quelque chose. La seule chose que j'avais à leur dire, c'est que j'avais été frappé par ce grand écart.

Comment tous les gens qui sont investis dans ces projets, dont on ne peut pas douter un instant qu'ils les portent, vivent-ils au quotidien ce grand écart, dans un message et un projet politique qu'ils portent, dans une pratique quotidienne avec leurs collègues de travail, leurs subordonnés ou leurs supérieurs, qui ne collent pas du tout au message humaniste qu'ils portent ?

C'est évidemment quelque chose qui ne s'applique pas au Planning familial... C'est simplement une petite anecdote que je voulais vous relater.

Je reviens sur l'éducation populaire. Je crois beaucoup à l'éducation populaire et je crois qu'elle n'est pas morte. Il y a quelque chose de très important dans les moyens que l'on se donne de la transformation personnelle, ce que chacun reçoit et peut donner. J'y attache le terme de « réciprocité », c'est un échange et c'est cela qui consolide des personnes et, ensuite, des collectifs. Ce sont ces collectifs qui sont capables de porter des changements de société.

Dans l'histoire, la France a exporté ce modèle partout dans le monde. Ma femme est mexicaine... je ne devrais pas dire ma femme... mon épouse... ma chérie. Au Mexique, elle travaillait dans le même genre de situation que vous, avec des communautés indigènes, dans plusieurs Etats du Mexique, sur l'éducation. Elle travaillait avec ce que l'on appelle au Mexique « les solteritas », les petites mamans célibataires (13-14 ans).

Elle arrive en France, elle apprend le français et un beau jour, elle cherche du travail, va à l'ANPE et rencontre un conseiller qui lui demande dans quel métier.

- « Au Mexique, j'ai travaillé dans l'éducation populaire. »

- « Ah !... C'est quoi, Madame, l'éducation populaire ? »...

En France, on ne connaît plus l'éducation populaire.

Ce qui est important aussi, c'est d'être conscient que ce terme, ce concept ou cette façon de faire vivre des projets n'est pas intégrée par 90 % de nos compatriotes.

Evidemment, cherchez sur un listing des métiers de l'ANPE ce qui relève de l'éducation populaire, on va vous orienter vers le service à la personne, les services sociaux, mais jamais aujourd'hui on ne saura le dire.

Ma « chérie » était très surprise que finalement, dans un pays qui avait exporté ses démarches dans le sien, on les ait oubliées à ce point. Et dans son pays, c'est extrêmement vivant encore.

(Applaudissements).

Mme SAINTE-MARIE.- Il faut remercier nos deux orateurs et nous passons aux questions de la salle.

Christine.- (AD 86) Que sont devenus les gens du quartier ? Il y a eu labellisation d'une organisation assez intéressante. Mais les personnes qui ont participé, comme vous dites si bien, c'est le problème des associations intermédiaires, qui ont ponctuellement été embauchées, avaient un contrat de trois ans, et n'ayant toujours pas trouvé de travail au bout des trois ans, elles sont débauchées.

Je suppose que vous avez été confronté à la même chose.

M. BOUZOLS.- On a démarré avec une petite structure, 6 ou 7 salariés en 1987, et nous sommes montés jusqu'à 100 personnes dans la structure sur un quartier où il y avait 4.000 habitants. Vous vous doutez qu'ils ne travaillaient pas tous sur le quartier.

On avait développé de nombreux marchés. On avait fait passer l'idée que les gens du quartier étaient une ressource, qu'ils travaillaient dans l'ensemble des équipements de la ville. On avait par exemple fait des formations pour permettre à des femmes, des mères de famille, d'aller travailler sur des remplacements d'ATSEM dans les écoles maternelles. On avait ce genre de contrat avec la ville.

Quand je suis parti, on peut dire qu'il y avait 50 % de gens qui travaillaient dans cette régie, qui étaient sur des logiques de contrat indéterminé.

C'était une entreprise qui fonctionnait, qui faisait d'une certaine façon, dans les chantiers où elle allait, la promotion du quartier. Ce n'était pas toujours sur le quartier, elle avait aussi réussi à s'extraire.

Sur le quartier, on gérait un hôtel, dans cet hôtel on faisait systématiquement passer de jeunes femmes ou de jeunes mères avec enfant qui avaient des difficultés à sortir du problème de l'API (allocation de parent isolé) ; ce système un peu vicieux qui fait qu'au bout de 3 ans on supprime l'API, cela donne plutôt envie d'avoir à nouveau un enfant et l'on a des fratries 3-6-9 ; et il n'y a jamais d'homme car si la CAF voit une paire de chaussure d'homme dans l'appartement...

Il fallait trouver quelque chose dans la proximité qui permettait à ces femmes de sortir de ce mécanisme un peu infernal. Elles étaient donc embauchées sur des contrats d'insertion.

On avait un hôtel, une résidence, on avait des clients, en particulier des salariés de Disney car on n'était pas très loin de Disney-land Paris. On a fait passer une trentaine de jeunes femmes du quartier. Je peux vous dire que j'en connais beaucoup qui sont aujourd'hui gouvernantes d'étage dans des hôtels 3 étoiles à Paris, et beaucoup qui ne sont plus du tout dans l'hôtellerie mais qui ont trouvé autre chose, dans le commerce, la vente.

L'intérêt pour nous est de savoir où elles sont et ce qu'elles sont devenues. Il y en a pour lesquelles cela ne s'est pas résolu tout de suite, c'est le travail propre à l'insertion.

Donc 50 % à la fin avaient des solutions définitives, 50 % étaient plutôt sur des logiques d'insertion avec le souci qu'avait la régie de toujours trouver ou d'offrir en sortie des opportunités, des solutions. C'était aux gens à pouvoir le faire.

Vous avez raison de dire qu'il était difficile, pour les gens qui passaient peu de temps, de se mobiliser en plus sur le projet. Curieusement, ce sont souvent ces personnes qui étaient les plus porteuses du projet lui-même, du projet de territoire et de développement local. En effet, il y avait beaucoup plus facilement une espèce de saut qualitatif dans une situation personnelle qui leur permettait tout d'un coup de « décohabiter » de chez leurs parents ou de trouver un logement, de vivre simplement. Elles avaient un contrat assuré sur 6 mois et cela leur permettait de voir différemment la façon de « renvoyer l'ascenseur » à une collectivité, pas du tout à une association, plutôt à une collectivité.

L'idée était la promotion de ce territoire.

Mais comme tout projet associatif, il n'est pas immortel. Je n'y suis plus depuis 4 ou 5 ans, je garde des contacts avec beaucoup des habitants de ce quartier. J'en ai perdu de vue beaucoup parce que des logiques institutionnelles ont continué d'agir et notamment des bâtiments ont été démolis sur ce quartier, des changements d'équipe municipale ont eu lieu. Ce sont des contextes différents qui amènent à des choix différents.

Le projet associatif, c'est aussi construire, reconstruire.

Mme Annie DE PALMA.- Vous parlez de la prise en compte du public. Effectivement, pour nous, c'est très important. Mais dans la situation des régies comme dans un certain nombre d'autres projets concernant les missions locales, dans des situations où l'on s'est adressé à des publics défavorisés et où on a voulu les aider à passer un cap, si on fait le parallèle avec la manière dont l'Etat pourrait instrumentaliser les associations à travers des besoins et des projets qu'elles auraient, je me demande là si nous en tant qu'acteurs de ces associations, nous n'instrumentalisons pas le besoin du public parfois à nos fins propres, à nos besoins à partir du moment où on a besoin de se faire exister.

On commence dans une grande idée qui est un grand projet et au bout d'un moment, on a besoin de continuer à exister. Le public ne devient-il pas à ce moment-là notre otage et notre justification ?

Comment peut-on sortir de là, car je trouve que c'est un risque ?

Je ne sais pas si c'est au Planning ou ailleurs, je le vois bien par rapport à des questions qui sont plus d'ordre alimentaire puisque là, il s'agit de se remettre dans le monde économique. Peut-être pour nous est-ce un peu moins visible mais je me demande si cela ne nous touche pas de la même façon.

M. BOUZOLS.- J'entends bien ce que vous dites. Je n'irai pas dans la version réductrice qui est que dans beaucoup d'organisations sociales ou touchant à l'action sociale aujourd'hui, on a tendance à dire que le salariat vit du public ou prend en otage le public et qu'effectivement, aujourd'hui, le salariat n'est pas remis en cause dans certains projets associatifs alors qu'il pourrait l'être, parce qu'on se sert aussi du public pour justifier de l'existence de ce salariat.

C'est une des façons probablement de contourner cette difficulté, en tout cas de la traiter, d'être bien en phase, d'offrir un espace pour agir.

Je suis, comme vous, gêné par ce mot de "public".

Il y a un mot anglais, qui s'appelle « *steak holder* » qui est intraduisible en français mais on pourrait essayer de le traduire en disant « *partie prenante de* ». Cela veut dire que nos amis anglo-saxons ont éprouvé le besoin à un moment donné de caractériser une catégorie d'acteurs concernés par un sujet, *partie prenante*, mais qui n'est pas stabilisée dans un statut. On ne dit pas « *bénévole* », on n'instrumentalise pas tout de suite.

Il y a aussi une notion d'ouvrir un espace où une personne est *partie prenante* du problème, de sa posture, de sa position.

C'est une grande difficulté que l'on a aujourd'hui en France et en particulier dans ce qui touche à l'action sociale en général. Du coup, c'est aussi un espace politique.

Quand nos amis anglo-saxons emploient ce terme, ils rajoutent devant « *multi* », *multi steak holder*, *partie prenante composite*, *complexe*, *multidirectionnelle*, ils expriment aussi quelque chose qui est complexe et dans lequel il faut qu'on ait un peu d'imagination.

Il est quand même extraordinaire que l'on n'ait rien inventé d'autre que le bénévolat, salariat et militantisme, et que l'on n'ait pas encore imaginé d'autres espaces où l'on peut exister. Il n'y a pas que cela probablement. Et c'est vraiment le problème du renouvellement politique aujourd'hui.

Vous qui êtes en face de personnes jeunes essentiellement, vous avez certainement sans cesse ce type d'interrogation. On me dit souvent que les jeunes ne viennent pas isolés au planning ; venir à quelques-uns, cela a du sens dans la relation que l'on va établir, même si, après, on cherche une relation individuelle.

J'employais des mots très durs tout à l'heure, génération « *post-it* » ou génération « *zapping* », j'ai en même temps beaucoup d'écoute par rapport à cela, je me dis que si elle zappe et si elle décolle tout le temps son *post-it*, c'est qu'il y a des raisons, c'est que nous n'offrons pas, les adultes, ou la société civile, ou le monde associatif, la possibilité d'autre chose, d'une autre forme d'engagement.

Je reprendrai le terme - mais je sais que Roger SUE vous fera demain un exposé extraordinaire sur ce sujet -, on a un problème sur l'engagement aujourd'hui, il est au cœur de tout ce qui a été dit depuis ce matin, la forme de l'engagement.

J'ai l'impression que l'on a un seul modèle de l'engagement dans notre tête et que, pour des raisons tout à fait légitimes, parce que c'est celui qui nous plaît, on a du mal à en décrocher.

Mme DEMOUSTIER.- Un mot pour compléter du côté non pas de l'engagement des personnes mais des logiques des organisations.

Toute organisation est confrontée à la nécessité de conjuguer deux dynamiques : une dynamique de reproduction et une dynamique de renouvellement.

Une dynamique de reproduction parce qu'il faut qu'elle assure une certaine continuité. La continuité est un des principes du service public. Pour les associations, c'est pareil. L'association s'engage aussi par rapport à ses membres, ses usagers, ses partenaires, elle doit assurer une certaine continuité. Mais si elle est enfermée dans sa reproduction, elle ne vit plus que pour elle-même.

D'où la nécessité de toujours être capable de se faire questionner pour se renouveler. C'est ou bien de l'intérieur, ce sont souvent des crises, ou bien de l'extérieur, ce sont des remises en cause.

Se renouveler, cela ne veut pas dire simplement renouveler le Conseil d'administration mais beaucoup plus de choses. Il y a des périodes de mutation sociétale globale, que nous vivons actuellement. On voit bien que tout est rediscuté, jusqu'à la définition de la république elle-même. Ce n'est donc pas par hasard que dans beaucoup d'universités d'été - pas toutes - à peu près les mêmes questions sont soulevées.

J'ai coutume quand je travaille avec les associations de dire qu'elles ont trois fonctions dans la société.

- Répondre à l'urgence. Vous le faites. La pilule du lendemain, c'est de l'urgence, on ne laisse pas des situations se détériorer ou devenir catastrophiques. Il faut absolument répondre dans l'immédiat.
- Le problème de l'urgence, c'est qu'on est instrumentalisé, par les Pouvoirs publics mais aussi par les usagers qui enferment dans cette logique d'urgence. C'est le tiroir-caisse ou le guichet. Il n'y a pas que les Pouvoirs publics, il faut regarder dans tous les sens. On peut parler des autres parties prenantes aussi.
- La logique de gestion. Si on veut assurer cette continuité, il faut gérer, organiser, il faut avoir des institutions qui sont installées, reconnues. Autrement cela fait des organisations très éphémères. Il y en a. La vie associative est faite d'étoiles filantes. Il y en a beaucoup. Je ne pense pas que, vu votre cause, vous puissiez n'être qu'une étoile filante. C'est intéressant une étoile filante mais cela ne suffit pas pour faire l'univers.

Le problème de la gestion est que l'on peut être conduit à être banalisé, c'est le ronron. Cela veut dire que vous fonctionnez comme les autres, vous n'apportez plus de sang neuf à la société.

- Il ne faut pas oublier la troisième dimension, la transformation. Urgence, gestion et transformation. Transformation, cela veut dire que l'on a de l'innovation, on est sensible aux nouveaux besoins, on se réapproprie, on expérimente et on diffuse. On ne s'arrête pas à l'innovation, l'idée. Il faut passer à l'expérimentation et à la diffusion. La diffusion, ce n'est pas seulement soi-même, on peut diffuser dans l'association, élargir les activités, les publics, les cercles, mais c'est aussi dans l'ensemble de la société auprès de l'opinion publique. Si on ne fait que de la transformation, on se marginalise car on est trop en avance par rapport à la société.

C'est la raison pour laquelle je pense que les associations sont des organisations très complexes. Il est bien plus facile de dire que l'on a une entreprise, il y a une ligne hiérarchique.

Animer une association aujourd'hui, c'est très compliqué. D'une part parce que le fonctionnement interne est devenu très complexe avec toutes les parties prenantes, toutes les différentes logiques qui s'affrontent, d'autre part parce que les attentes de la société sont énormes vis-à-vis du tissu associatif, sans toutefois, en contrepartie, leur en donner les moyens.

On est dans une organisation très complexe et il faut absolument que nos analyses de ces organisations la prennent en compte. On ne peut plus aller à la facilité.

Les acteurs associatifs sont les plus à mêmes en réfléchissant sur leur propre pratique, avec leur horizon. C'est pour cela que j'aime beaucoup le mot « utopie », c'est aussi un mot ringard mais l'utopie donne un horizon, cela met en mouvement. Si on n'a pas d'horizon, on n'est pas en mouvement. C'est important, c'est à la fois des pratiques et un horizon qui permet de renouveler ces pratiques en réinterrogeant cet horizon que l'on se donne collectivement.

Mme FAVIER.- Je voudrais soulever la question par rapport à l'engagement.

Si on prend le champ de la santé, il y a eu les formes qui ont été recherchées comme l'auto-support ou la santé communautaire, qui essayait de faire une place aux gens concernés, je ne dirai pas contre les professionnels mais en tout cas pour s'exprimer par rapport à un cadre dans lequel ils ne se retrouvaient pas.

Il y a peut-être des choses à réfléchir. La forme d'investissement ou d'organisation, mobilisation des associations aujourd'hui, n'était pas tellement modelée par une certaine façon d'être et de penser qu'elle ne peut pas laisser de la place à d'autres acteurs qui ne sont pas dans cette forme.

Quand on essaie de voir la place du public par exemple dans le Planning, on a un peu de mal à trouver une place de mobilisation, en dehors de mots d'ordres globaux sur le droit des femmes ou des grandes causes, sur la pratique quotidienne. Il est extrêmement difficile de faire une place à des gens qui n'ont pas une certaine façon de travailler ou de réfléchir.

Si on veut faire de l'éducation populaire, il faut absolument se coltiner cette question, sinon on laisse de côté une partie de la volonté des gens et la transformation au quotidien.

Mme DEMOUSTIER.- Je mets tout cela en relation avec les transformations du système politique global. Quand on regarde l'histoire des associations, on voit que le droit d'association a été reconnu la première fois très temporairement pendant la révolution de 1848, en même temps que les Républicains réclamaient le suffrage universel. En fait, l'idée de l'association s'est collée sur le modèle de la démocratie représentative, d'où les statuts avec assemblée générale, conseil d'administration, bureau, président, etc.

On voit bien qu'aujourd'hui, la démocratie représentative - je ne crache pas du tout dessus, elle est tout à fait indispensable - ne suffit plus à mobiliser la citoyenneté. Cela a été un long combat et une longue conquête, il ne faut pas l'oublier. C'est la raison pour laquelle il ne faut pas la laisser de côté. Mais je pense qu'elle ne suffit plus à mobiliser. Il faut donc l'enrichir.

Les associations, avec leur souplesse et leur effet de proximité et de réactivité, sont de bons lieux d'expérimentation de nouvelles formes. Elles ne doivent pas se laisser enfermer dans des modèles d'organisation uniquement formels.

Je suis toujours ahurie quand on crée une association et que l'on prend des statuts types. Et la préfecture a une terrible responsabilité. On ne prend pas des statuts types. Les statuts reflètent bien des objectifs et le fonctionnement que l'on veut donner à l'association. Il n'y a pas de statuts types. C'est l'association qui doit construire ses statuts.

Il doit vraiment y avoir aujourd'hui une grande réflexion dans le milieu associatif pour enrichir son modèle démocratique, si la démocratie a encore du sens. (*Applaudissements*).

Christiane JOUVHOMME.- (AD 43) Toutes les interventions féminines m'ont confortée dans notre questionnement depuis quelque temps au Planning, mais la dernière intervention me fait me poser quelques questions. J'aimerais que l'on se pose la question au Planning, veut-on devenir une entreprise, malgré toutes les bonnes intentions que l'on mettra derrière ?

C'est une des questions qu'il ne faudra peut-être pas oublier dans les ateliers tout à l'heure.

M. BOUZOLS.- Je n'ai pas du tout envie de répondre à votre question, simplement je pense qu'il y a aussi un problème économique à poser dans des mouvements associatifs comme le vôtre, mais au sens très noble du terme « économique ». Je ne parle pas de l'économie de marché, vous avez lu des extraits du dernier rapport du MEDEF qui nous parle de la démographie galopante des associations, cela a dû vous toucher.

Je ne parlerai pas de l'économie de marché dont on a parlé ce matin, qui pousse effectivement dans le sens de la prestation de service. Le rapport du MEDEF, que je vous invite à lire, est très clair dans ce sens. Le caritatif. Que les associations ne se mêlent pas de l'économie, c'est réservé au marché.

Je voudrais vous parler de l'économie publique ou non marchande. Dans nos représentations aujourd'hui, c'est le terrain réservé de l'Etat, de la puissance publique. C'est en ce sens-là que je parlais de santé publique mais dans la définition de l'économie publique, il y a aujourd'hui des choses qui intéressent le mouvement associatif parce que ce sont effectivement des choix de société.

Mme DEMOUSTIER.- Je parle très souvent de l'entreprise associative, je n'en ai pas parlé avec vous parce que je pensais que cela allait soulever un débat énorme, mais je vais vous dire pourquoi je pense que le Planning est une entreprise associative.

La définition courante de l'entreprise est une véritable imposture. Dans le langage courant, qui dit « entreprise » dit « entreprise commerciale lucrative ». C'est complètement faux. Il n'y a pas de définition de l'entreprise dans le droit commercial, il y a une définition de la société, ce qui n'est pas du tout pareil.

Que veut dire une entreprise ? Cela vient du verbe « entreprendre », cela veut dire qu'ensemble, on peut en fonction d'un projet entreprendre des actions (c'est plutôt le mouvement) qui s'inscrivent dans des activités (c'est plutôt l'entreprise).

Pour moi, l'entreprise n'est pas un gros mot. On peut très bien parler d'entreprise associative si on est bien clair que ce n'est pas une entreprise forcément commerciale et que ce n'est surtout pas une entreprise lucrative.

Il n'y a aucune raison que le patronat lucratif s'approprie le terme d'entreprise sans aucune base scientifique quelconque.

Je suis très claire, j'ai cherché dans tous les manuels, le Code commercial, le Code civil, etc. D'autant plus que si on regarde l'article 1 de la loi 1901, il est exactement l'opposé de l'article du Code civil sur les sociétés. Allez le voir, c'est très intéressant.

L'association est le contrat par lequel des personnes organisent, mettent en commun un certain nombre de choses dans un but autre que le partage des bénéfices.

Dans le Code commercial sur les sociétés, la société est un contrat par lequel des personnes mettent en commun pour se partager des bénéfices. C'est exactement l'opposé.

Il y a une opposition entre la société et l'association, mais rien n'interdit à une association de s'emparer de modes, de moyens de production. Les économistes parlent de moyens de production, de

facteurs de production, de combinaisons productives, vous faites bien une combinaison productive. A partir du moment où vous mettez du travail et des moyens en commun, c'est une combinaison.

Si on utilise le terme « entreprendre » dans ce sens-là, le Planning est effectivement une entreprise.

Vous pouvez refuser ce terme mais il ne faut pas en avoir peur. Qu'on ne l'utilise pas est une chose mais ce n'est pas la peine d'en avoir peur et, surtout, ce n'est pas la peine simplement de le donner en cadeau au MEDEF, qui va pouvoir s'appuyer sur cela pour dire que les associations sont dans le caritatif, l'aide humanitaire mais ne doivent surtout pas toucher à des activités économiques. C'est ce que dit le MEDEF.

Pour certains, je ne sais pas si vous avez lu l'ouvrage de KALTENBACH « *Des associations lucratives sans but...* » (Rires)..., cela existe ! Selon lui, une association ne devrait pas avoir de salariés. Ce devrait être une association de dames patronnesses qui font des bonnes œuvres. Et tout le reste devrait être « marchandisé » pour le bien-être de nos actionnaires.

Il faut être clair. Vous n'êtes pas obligé d'utiliser le terme « entreprise » mais soyons bien vigilants, il n'y a pas qu'une seule forme d'entreprise qui serait l'entreprise commerciale lucrative et qui serait l'apanage du MEDEF.

(Applaudissements).

Guy BOISGIBAULT.- (AD 83) Une question aux deux orateurs en liaison directe avec ce qu'ils viennent de dire dans leurs deux dernières interventions, en ayant à l'esprit les modèles anglo-saxons (Etats-Unis, Angleterre) et justement les déclarations du MEDEF dont vous venez de parler.

On semble entrer en France et en Europe dans une politique et une économie libérales. Ne pensez-vous pas que dans cette logique, si on la prolonge, on aboutirait peut-être très vite à une remise en cause profonde du système des subventions, du système de financement des associations au nom du laisser-faire ? Ce qui en plus serait un gain politique pour le MEDEF puisque cela ferait sans doute mourir pas mal d'associations et, en tout cas pour le Planning qui est une association puissante, cela obligerait à une remise en cause fondamentale de notre système de financement et probablement de nos pratiques.

En ce sens, l'orateur suggérerait qu'il y avait peut-être d'autres méthodes de militantisme. Dans cette hypothèse, on serait obligé d'en arriver à d'autres méthodes.

Pensez-vous que cette hypothèse pessimiste est plausible ?

Mme DEMOUSTIER.- Vos craintes ne sont pas sans fondement.

Quand on regarde l'idéologie - on est dans l'idéologie - dominante anglo-saxonne qui s'exprime dans un terme qu'on appelle « le secteur sans but lucratif », quand on regarde comment est défini ce secteur sans but lucratif, théoriquement - dans la pratique cela est inapplicable - c'est simplement un ensemble d'associations non marchandes. C'est très clair. Les associations ne sont pas supposées être sur le marché et indépendantes de l'Etat.

Vous voyez à quoi cela aboutit : elles ne doivent pas être financées par les Pouvoirs publics d'un côté et elles ne doivent pas faire « concurrence » aux entreprises lucratives de l'autre.

Cela signifie qu'elles sont financées par la philanthropie. C'est le modèle anglo-saxon, surtout américain, ce sont les grandes fondations. Cela arrive très vite en France notamment par Bruxelles. Et elles sont fondées sur des activités, la théorie le dit, remplies ni par le marché ni par l'Etat. Ce sont des associations palliatives.

C'est ce que l'Etat et le marché considèrent comme indispensable et qu'ils ne veulent pas faire. On est dans l'association palliative qui fait ce que les autres ne veulent pas faire, sans aucune autonomie de projet. C'est très important.

Effectivement, cette idée du secteur sans but lucratif est une idée qui s'exprime par des lobbies très puissants auprès de Bruxelles et qui risque d'être le modèle dominant en Europe. Ce qui va lamener d'une certaine manière le modèle français, qui est complètement différent, où l'on reconnaît aux associations d'avoir une activité économique quelle qu'elle soit. Le CNPF est une association, les clubs de golf sont des associations. L'association a une diversité d'activités économiques considérable, plutôt parapubliques pour les uns, plutôt para-commercio-lucratives pour les autres...

En France, on a une loi et une jurisprudence qui permettent, sous contrôle, avec tous les décrets et les lois que l'on a eus pour contrôler l'activité économique, aux associations d'avoir une intervention économique très diversifiée.

Dans d'autres pays européens, vous avez la distinction entre celles qui peuvent avoir une activité économique et celles qui ne peuvent pas. Pourquoi en Italie crée-t-on autant de coopératives, notamment les coopératives sociales ? Parce qu'en Italie, les associations ne peuvent pas embaucher plus de 7 salariés. A partir de 7 salariés, il faut passer dans le statut d'entreprise commerciale. On prend le modèle coopératif parce qu'il est plus collectif.

C'est très important, il y a un enjeu considérable sur ce qu'on va permettre ou pas au secteur associatif et comment on va le définir. Si les acteurs associatifs eux-mêmes ne sont pas clairs par rapport à cela, il est certain que ce sont d'autres acteurs qui vont décider pour eux.

(Applaudissements).

M. BOUZOLS.- Je vais faire très court, je ne vais rien dire sur l'analyse de Danièle, que je partage, simplement je ne suis pas du tout pessimiste, je suis même très optimiste.

On est rentré depuis un grand moment, en particulier avec ces questions de mondialisation, dans un environnement à la fois global et complexe, extrêmement complexe.

La pensée de l'idéologie dominante, et du MEDEF en particulier, a ceci de caractéristique qu'elle est extrêmement simple et qu'elle n'est pas du tout en capacité de gérer. Le marché n'est pas en capacité de gérer la complexité.

C'est un point de vue personnel mais j'ai plus le sentiment que d'un côté, ces mesures ou cette avancée du marché, du capitalisme sauvage, de l'injonction donnée à la société civile de rester dans son camp, de ne pas se préoccuper... le titre du rapport est « *Marché unique, acteurs pluriels pour de nouvelles règles du jeu* », très clairement : marché unique, acteur unique, c'est ce que veut dire le MEDEF. Je crois que c'est un vœu pieux.

L'autre élément d'optimisme est qu'il y a énormément de réseaux associatifs aujourd'hui qui sont au cœur de ce problème, touchés par ce problème et qui réfléchissent, je ne pourrai pas tous les citer, qui sont dans cette espèce de balancement et qui voient bien comment cela agit, et qui sont également tirés entre un projet qui les amène à être protestataires, revendicatifs et ce qu'ils perçoivent comme l'impérieuse nécessité de venir sur de la co-construction de politiques publiques mais faite d'une autre façon, qui partirait aussi du mouvement social.

La question que je renvoie au Planning familial, c'est quelle place il entend prendre dans le mouvement social aujourd'hui et demain ? C'est la question qui me paraît essentielle. Le débat n'est pas du tout tranché dans le mouvement social aujourd'hui.

Dans le mouvement social aujourd'hui, pour faire caricatural, comme Danièle, il y a en gros 3 familles qui discutent. C'est déjà bien qu'elles discutent, c'est même l'essentiel.

- Il y a ce que l'on appelle la famille des radicaux. Ils disent qu'il n'y a rien de bon. Quand on parle de l'international, ce sont les institutions financières internationales, les organismes de régulation. On remet tout à plat.
- Il y a ce que l'on appelle les « alternativistes », ce sont plutôt des gens qui sont dans l'initiative, sur le terrain, qui se sentent dépassés par ce qui se passe mais qui se concentrent sur la construction de modèles alternatifs. D'après ce que j'entends ce matin, j'ai envie de vous situer là. Mais cela a toujours aussi ce côté où l'on se coupe un peu de ce qui se passe à côté.
- Et il y a les régulateurs. Je les appelle « les vilains régulateurs ». Je n'appartiens pas à cette famille mais il faut la prendre en compte. Ce sont ceux qui croient encore probablement que l'on peut aménager les marchés, que l'on peut revenir aux Trente Glorieuses, c'est-à-dire l'Etat providence qui serait la seule force capable de redistribuer la richesse.

On ne refait pas l'histoire. Aujourd'hui, on n'est pas dans le même contexte historique et on ne reviendra probablement pas à la régulation ou à l'idée fort généreuse de l'Etat providence de sortie de la guerre. Ceci dit, dans notre pays, et j'ai envie de dire même un peu plus loin, sur la planète, il y a cette famille de régulateurs.

Ce qui me paraît important, c'est quelle place prend le Planning familial dans le mouvement social, à l'échelon territorial, national, quelle place il prend dans ce débat, dans ces trois familles - ou avec de nombreux acteurs qui décrivent un spectre entre ces trois positions, parce que c'est caricatural, chacun est un peu régulateur et un peu alternatif -.

Mme FAVIER.- Je crois que nous allons arrêter. Mais auparavant, nous avons une annonce à faire.

Nous venons d'accueillir madame Josette FRACHISSE, qui est déléguée départementale des Droits des Femmes. Nous la remercions de sa présence et lui proposons de nous dire quelques mots.

✦ **Intervention de Mme FRACHISSE, déléguée départementale des Droits des Femmes**

Je voulais simplement vous souhaiter la bienvenue dans la Drôme. Je suis très flattée que vous ayez choisi le département de la Drôme pour tenir votre université d'été. Je vous souhaite la bienvenue à tous et à toutes.

Je voulais aussi vous prier de m'excuser de n'avoir pas été là au début de vos travaux mais je tenais à venir dans la mesure du possible partager ce moment avec vous. C'est une façon pour moi de témoigner aussi à mes partenaires départementaux du Planning familial combien je tiens à ce partenariat, combien je le trouve important et combien j'apprécie le dynamisme du Planning, que ce soit en matière de contraception - dans le cadre de la campagne contraception, il a fait des actions extrêmement intéressantes -, ou dans le cadre des violences conjugales.

Un centre de planning dans la Drôme a mis en place un groupe de parole en direction des femmes victimes de violences sexuelles. Le Planning fait partie du groupe de travail que nous avons mis en place suite aux travaux de la Commission départementale contre les violences.

Le Planning est présent également dans le collectif d'associations qui monte des projets pour le 8 mars.

Le Planning est là à tous les moments importants. Je voudrais ici leur rendre hommage.

J'ai assisté un peu à vos échanges, je les trouve très riches, très denses et je vous souhaite des travaux très fructueux. Je suis très contente de partager ce moment avec vous.

Christiane DEMONTES vous a parlé du plan régional que nous allons signer pour l'égalité entre les hommes et les femmes au niveau de la région Rhône-Alpes. Cela va être signé par le Préfet de région, la présidente du Conseil régional et les deux rectorats. Il me semble que nous aurons là un champ de partenariat.

Merci à toutes et à tous, et bonne fin de travaux !

(Applaudissements).

(La séance est suspendue à 16 heures 10).

(La séance est reprise à 18 heures 30).

Synthèse et point de vue de Jeanne MEUNIER, Association pour le Développement Solidaire.

Mme LAURANT.- On a considéré qu'à cette heure-ci, tout le monde avait rendu son maximum d'efficacité, de travail et de production intellectuelle et qu'on n'allait mettre à contribution qu'une personne, Jeanne MEUNIER.

On lui a demandé de dire des choses parce qu'elle a assisté à nos travaux de la journée, mais ce n'est pas une synthèse. C'est son regard, sa réaction sur nous, sur ce que l'on fait, sur la façon dont les problèmes ont été discutés.

On a fait exprès de le lui demander parce qu'elle ne nous connaît pas du tout. Elle nous connaît un peu quand même, mais elle a une expérience militante, elle va vous expliquer dans quoi ; plutôt dans le développement solidaire. Ce n'est pas étranger à nous mais ce n'est quand même pas tout à fait pareil. Et elle va nous donner sa vision, ses réactions. Cela peut éclairer la pensée de certaines d'entre nous ou de beaucoup et, peut-être, enrichir d'une certaine façon les débats de demain.

Par la suite, un film sera projeté. Personne n'est obligé de venir y assister. Elle va vous expliquer ce que ce film dit sur les femmes dans le monde et ce que cela donnerait si le monde était dirigé par des femmes.

Je voudrais que vous compreniez l'esprit dans lequel elle va intervenir pour que cela la rassure, car elle n'a jamais fait cet exercice.

Nous avons une invitée qui va nous parler d'elle à travers ce qu'elle va nous dire sur nous.

Mme MEUNIER.- C'est très beau, je te remercie beaucoup Françoise, tu me mets à l'aise ! (Rires).

Je ne suis pas à l'aise dans cet exercice car effectivement, c'est une première.

Le lendemain de mon retour de vacances, j'ai eu Françoise LAURANT au téléphone qui m'a demandé si j'étais d'accord de venir participer à vos universités d'été. Toute fraîche de mes vacances, j'ai dit oui, rencontrer d'autres personnes, bien volontiers.

Puis je suis allée rencontrer Maité et Françoise à Paris il y a à peine 15 jours et j'ai su à ce moment-là quel était l'exercice qui allait m'être demandé !

Je n'étais plus aussi fraîche parce que j'ai une activité salariée dans une association où la part de gestion prend la part sur le temps que je voudrais consacrer aux projets, aux rencontres et à l'approfondissement. Rentrée depuis un mois, je suis déjà submergée.

Je me demandai pourquoi moi. Je suis une femme militante, oui, mais je ne pensais pas que cela suffisait pour rencontrer le Planning. En fait, c'était parce que, par les réseaux, de bouche à oreille, mon nom était sorti ; plusieurs personnes me connaissaient comme quelqu'un qui avait une activité militante mais qui ne croisait pas le Planning familial.

Quand Françoise dit que je ne connais pas le Planning, cela fait au moins 20 ans que je n'ai plus eu de contact avec le Planning. En revanche, il est impossible de ne pas être en rapport avec le planning.

Une fois éditée votre brochure d'invitation à votre université d'été, j'ai été approchée par beaucoup de personnes dans mes relations de proximité, qui avaient vu que j'allais y assister. Et j'ai découvert qu'autour de moi il y avait des militants du Planning familial à tous les coins de rue... (rires).

C'était assez étonnant. C'est une réalité, d'ailleurs je suis arrivée ici et j'ai rencontré deux ou trois personnes que je connaissais des cercles de loisir.

Un petit mot pour vous dire qui je suis.

D'abord, je ne suis pas française d'origine, un peu décalée de ce côté : je suis irlandaise d'origine, donc culture anglo-saxonne, culture plutôt communautaire, pas du tout l'école laïque et républicaine.

Je suis arrivée en France lors de mes années lycée et je suis vraiment tombée passionnément amoureuse du système laïque, du lycée et de la liberté que cela représentait.

J'étais sensible à des choses dont Geneviève POUJOL parlait ce matin dans le sens où je mesurais la perte qu'il y avait eu entre le lycée dans les années du milieu des années 60 à peu près et, malheureusement, les renoncements que l'on constate de notre part en tant que société sur le projet de l'Education nationale aujourd'hui. Je tenais à dire cela car cela m'a fait un choc retour.

Je suis psychologue clinicienne de formation et ma dernière rencontre avec le Planning remonte à un stage que j'ai fait il y a très longtemps, je crois que c'était une maîtrise ou un DESS, à Pertuis dans un centre de planification (cela a dû changer depuis, c'est vieux). Il y avait dans ce centre une personne du Planning qui travaillait au milieu d'une équipe composée de personnes venant de l'hôpital, etc.

Je n'avais pas, à ce moment-là, repéré l'activité qu'il pouvait y avoir dans le Planning familial et je suis très impressionnée de voir la vivacité de votre regroupement 40 ans après, si j'ai bien compris, et malgré - ou peut-être à cause - de beaucoup de crises, je ne sais pas. Mais je suis vraiment impressionnée.

Je suis issue d'une structure récente qui doit avoir à peu près 5 ans d'existence et de structuration, qui s'appelle « *le Mouvement pour un développement solidaire* ». Il s'agit en fait d'un regroupement d'acteurs venant pour certains de l'économie solidaire, le réseau de l'économie alternative et solidaire pour ceux qui l'ont connu, pour d'autres du mouvement des échanges réciproques de savoir, et d'autres encore de Culture et Liberté.

Vous repérez là deux institutions quasiment de l'éducation populaire.

Nous nous sommes regroupés parce que ces structures d'éducation populaire étaient interpellées par cette fonction un peu instrumentalisée que l'on finissait par avoir du côté de la mise en œuvre des politiques d'insertion.

Personnellement, je venais d'une structure d'économie solidaire que j'avais approchée sur une démarche... - je vais oser le dire - de citoyenneté active.

J'ose le dire parce que cela a été un autre moment très important pour moi dans ma vie. Il y a eu la rencontre avec le lycée au milieu des années 60, mais il y a eu dans le début des années 90, dans le village où je vis dans les Bouches du Rhône, une petite révolution liée à un projet de TGV qui a mis l'ensemble de la Provence dans la rue, autour de la table. Les médias ont relaté cela, je ne vais pas revenir sur ces aspects. Mais ce que les médias ne montraient pas, c'est que les gens étaient dans la rue, discutaient, se rencontraient, agriculteurs, écologistes, commerçants, fonctionnaires, habitants, d'autres qui ne faisaient simplement qu'y dormir, et cela, tout le long d'un tracé.

Ces personnes étaient vraiment déterminées à trouver les moyens pour se faire entendre. D'abord pour comprendre ce qui leur arrivait, avoir de l'information, analyser cette information et se donner les moyens ainsi de faire des contre-propositions parce qu'on finissait collectivement par penser réellement qu'on serait entendu.

C'était aussi très impressionnant pour moi à la même époque, début des années 90. La presse écrivait : « la politique est morte ». On pensait à cette époque qu'il n'y avait plus de place pour une réflexion, que le monde politique avait cédé le pas face au monde économique.

Dans le décor de cette action, on s'est positionné comme des interlocuteurs, les gens les plus au cœur de l'action. On considérait que l'on avait obtenu une petite avancée du côté des Pouvoirs publics avec lesquels on se situait sur un pied d'égalité.

Il est important, par rapport à des choses que j'ai entendues ici sur ce que pouvait être un indicateur d'éducation populaire, de préciser que c'était sur un pied d'égalité.

On s'est battu pour être sur ce pied d'égalité. C'était plutôt le pot de terre contre le pot de fer mais on prenait le risque de pouvoir négocier. On considère qu'on a obtenu une petite avancée dans les procédures d'enquête publique, une petite démocratisation puisque, je crois que c'était en 1992 ou 1994, il y a eu la loi Bianco qui ouvrait au monde associatif, aux citoyens regroupés, la possibilité, le droit même, d'être consultés en amont de toute décision concernant une infrastructure nationale.

Depuis, les choses ont beaucoup avancé mais cela a été un moment très fort.

Je me suis dit que la citoyenneté active avait une réalité mais avait tendance à s'envoler dans les mots. Comment pouvait-on concrétiser cela au quotidien ?

Nous étions un groupe de personnes qui, à partir de la contestation d'une décision imposée sans que les personnes concernées ne puissent être impliquées, s'est réuni en collectif et a demandé comment on pouvait aller plus loin.

Nous avons trouvé du côté de l'économie alternative et solidaire une boîte à outil assez intéressante qui permettait de soutenir à la fois l'émergence d'initiatives localement, ce que les Québécois appellent « impartment », comment donner aux gens le moyen de se prendre en charge eux-mêmes à travers un passage à l'acte du côté de la création d'une activité, avec une dimension économique, et que des citoyens puissent, avec quelques ressources sur le même territoire, les consacrer à des investissements dans ces micro-projets. Tout cela nous paraissait être des leviers pour essayer de construire les conditions d'un développement solidaire ou communautaire sur des micro-territoires.

Quand je dis « communautaire », je ne l'entends pas au sens antirépublicain que cela peut avoir, je l'entends au sens que Devaring donne à ce terme : des personnes qui ensemble prennent du temps parce qu'ils partagent un intérêt en commun qui est ce qui se passe là où ils vivent, et ils cherchent ensemble à améliorer cela. C'est une belle définition, je l'ai trouvée dans un numéro de "Territoire"

Je viens de là. J'ai rencontré ces acteurs de l'éducation populaire à travers cette réflexion sur les démarches d'insertion, l'instrumentation par les Pouvoirs publics et, ensemble, nous avons fait le pari que l'on pouvait oser aujourd'hui se revendiquer simplement comme un regroupement d'acteurs venant de mouvements et de parcours différents et qui avaient envie de réfléchir ensemble pour redonner du sens à leurs actions.

Nous avons vivoté pendant très longtemps parce qu'on a eu très peu de moyens. Et miraculeusement, d'une certaine façon, nous avons fini par obtenir quelques moyens au moment où le secrétariat d'Etat à l'Economie solidaire est arrivé à boucler les fameuses conventions territoriales. Ce sont des thématiques sur notre projet.

Nous avons un peu d'argent, qui ne va pas durer bien longtemps, je le crains.

Je ne vais peut-être pas m'étendre davantage mais vous voyez que je viens vraiment d'ailleurs par rapport au monde interne du Planning familial. Pas par rapport au monde dans lequel vous vivez parce que je crois qu'il y a une grande diversité derrière les militantes et les militants que vous êtes, mais ce sur quoi nous échangeons est très différent d'après ce que j'ai entendu dans vos ateliers.

J'ai entendu des choses qui ne vous sont pas spécifiques du tout.

Ce qui est spécifique, c'est sûrement l'objet, c'est votre ancienneté et votre vigueur. Quand Danièle DEMOUSTIER parlait de ce côté « ringard », il ne doit pas y avoir beaucoup de structures qui ont

encore aujourd'hui des positionnements aussi vivaces autour de la question revendication militante, qui osent dire que l'on n'embauche pas une personne si elle ne se sent pas militante dans la structure. Peu de structures aujourd'hui osent prendre de telles positions. Je pense que c'est votre force, comme elle l'a souligné elle-même.

Si vous ne séparez pas le technique du politique, vous allez être un mouvement vers lequel se tournera l'ensemble du monde associatif, qui est en crise, pour apprendre de vous comment faire cela.

Je crois que c'est un des plus grands dangers qui nous guette tous aujourd'hui, nous sommes dans une société fort complexe qui nécessite que l'on mette en ordre, que les interlocuteurs publics puissent savoir à qui ils s'adressent et quel type de fédération, de confédération, de chambre régionale on peut faire ensemble pour faciliter les rouages. Mais je crois que c'est aussi ce qui érode complètement notre projet, Geneviève POUJOL l'a dit brillamment.

Il y a donc une mise en garde : ne séparez surtout pas le technique du politique, quelles que soient les difficultés que vous avez au quotidien dans vos structures pour gérer quelque chose d'aussi énorme. Il doit y avoir des charges de gestion énormes. Je suis très admirative.

Je vous livre ma propre réflexion, qui ne vaut que ce que je peux en dire.

J'ai entendu dire qu'il faut être militant si on est en contact avec le public. Je crois que vous pourriez pousser la revendication à ce que tout le monde soit militant, que l'on soit parmi le personnel technique (secrétaire, gestion, comptable) ou parmi les personnes en contact avec le public. Il en va de la façon de recréer le projet.

Nous savons qui nous sommes, nous, Planning, nous avons une identité. A partir du moment où on dit Planning, ceux à qui on s'adresse savent. Après, on parle d'action. (Je caricature légèrement).

Je comprends bien sûr que l'on fasse cela. Nous-mêmes sommes souvent confrontés à des situations où on nous demande de décliner un projet qu'on a écrit sous forme d'un cahier des charges ; on essaie de voir comment cela peut rentrer dans le cahier des charges et on fait pas mal de contorsions, comme, j'imagine, pas mal d'entre vous.

Mais il est également important de toujours affirmer qu'on est, au nom de quoi on propose telle action, de mettre les objectifs qu'on s'est donnés noir sur blanc avant même de rencontrer le financeur, et qu'à la sortie on évalue la négociation entre nous, si ces objectifs sont préservés ou pas. S'ils ne sont pas préservés, j'ai envie de dire qu'il faut prendre le risque de ne pas recevoir cet argent. Je le pense très fortement.

Je ne suis pas en train de vous donner une leçon mais de parler à partir de quelque chose que je vis dans le présent. J'ai une décision à prendre de cette nature d'ici le 8 novembre sur une convention qui couvre à peu près 25 % des frais fixes de ma structure. Je considère aujourd'hui qu'avec une collectivité publique de gauche - la ville de Marseille ne l'est pas, comme vous le savez -, on va être enfermé dans une opération et un rôle opérateur où on ne sera plus entendu sur ce que l'on pourrait apporter sur l'économie solidaire. Alors, après tout, que quelqu'un d'autre le fasse. Si on n'a pas les moyens d'apporter plus, on trouvera d'autres personnes pour venir partager nos locaux ou une autre action ailleurs.

J'ai à présenter cela à mon Conseil d'administration lundi soir. Je ne suis pas en train de prêcher pour d'autres sans me l'appliquer personnellement. Je pense qu'il est essentiel d'évaluer, de se présenter à des négociations d'égal à égal, de dire que nous voulons être des partenaires. C'est une position que j'essaie de défendre. Nous voulons être des partenaires des Pouvoirs publics et ce partenariat nécessite une reconnaissance de l'identité, des logiques et des contraintes de chacun.

Quand je dis contraintes, on est contraint par le projet que l'on a puisque ce projet nous cadre et on rend compte de ce projet par rapport à un Conseil d'administration des adhérents. On a donc ces contraintes. Les Pouvoirs publics en ont d'autres, certes, souvent liées à la complexité des délégations, des décentralisations, d'où viennent leurs enveloppes, de la Cour des Comptes, du regard des adversaires politiques sur leur gestion, peu importe.

Si l'on n'arrive pas à dire que l'on va ... le mot qui me vient est « assainir »... on va arrêter d'aplanir les problèmes, on va les laisser apparaître pour les aborder et pour en parler. C'est le sens que je donne au mot « négocier ». ce n'est pas une revendication, c'est poser nos contraintes, entendre les leurs et voir s'il y a une plus-value pour nous à intervenir.

C'est un peu la question du prix de l'argent que l'on reçoit. J'ai cru entendre que dans certains lieux, vous le payez très cher. Je crains de payer trop cher en ce moment sur une certaine action.

J'ai entendu - c'est aussi dans l'air du temps et, venant de l'économie solidaire, je ne peux qu'être sensible à cela -, que l'on reprend du vocabulaire venant du monde économique. C'est intéressant, c'est aussi une façon de se faire reconnaître sur la valeur de ce que l'on apporte je crois qu'il faut se réapproprier ces mots.

Danièle nous rappelait tout à l'heure que le sens premier du mot « entreprise », c'est « entreprendre », « faire ensemble ». De ce côté-là, c'est un très beau mot. Participons à lui redonner ce sens-là mais, surtout, ne l'employons pas si nous ne le définissons pas. Disons chaque fois ce qu'on met dans l'entreprise.

J'ai aussi entendu dans un atelier la reprise du mot « client ». J'ai beaucoup de respect pour les clients. Le marché en soi, lieu d'échange, ne me choque pas. Le marché capitaliste avec une thésaurisation des capitaux et plus de circulation, cela, oui, me choque.

Quelqu'un reprenait le mot « client » en disant que nos clients, ce sont nos financeurs. Attention, êtes-vous sûrs de cela ? Etes-vous sûrs que vos clients soient vos financeurs ? Est-ce à eux que vous vous adressez ou n'êtes-vous pas en train de dévoyer ce mot parce que vous y mettez une connotation un peu péjorative ? Vous voulez prendre de l'argent là pour faire autre chose avec les gens qui vous intéressent (les jeunes, les femmes...). Il y a des clivages qui, me semblent-ils, peuvent être dangereux.

Sur l'éducation populaire, j'ai entendu quelque chose qui m'a beaucoup plu et que je compte garder de cette journée, c'était une suggestion : un bon indicateur de l'éducation populaire, c'est la conscience qu'il y a un pied d'égalité entre celui qui vient chercher quelque chose et celui à qui il s'adresse. Je trouve cela très fort.

Cela pourrait être pour nous-mêmes si on voulait évaluer nos pratiques, faire entendre la valeur de ces pratiques. Si on arrivait à faire passer à celui qui vient s'adresser à nous que lui et nous, sommes sur un même pied d'égalité, on participerait dans chaque acte que l'on poserait à des possibilités de transformation sociale.

Je cherche à dire des choses assez concrètes.

Cette manière de se situer engendrerait que la personne se sera dit à la sortie : « ce n'était pas un guichet, ce n'était pas non plus simplement du relationnel sympathique mais quelque chose où elle se sentait sur un même pied d'égalité et qu'elle était capable de transmettre cela », il me semble bien qu'il s'agit d'éducation populaire.

Nous avons tous beaucoup travaillé, je n'ai pas envie de reprendre le débat militant et salarié. Je me retrouve dans « professionnel militant ». Vous allez continuer à travailler autour de cela, je serai ravie de connaître le fruit de vos travaux à la fin de votre université d'été.

Je vais maintenant vous parler d'autre chose que vous.

Le film avec lequel je suis venue est un film fait par une femme sur une députée néo-zélandaise. Elle est devenue députée à 22 ans. Elle a fait un mandat et une année parce qu'elle a pris une position dont elle n'a pas démordu ; et comme il n'y avait pas l'unanimité, il a fallu que le Parlement dans son ensemble démissionne. Elle devait avoir 29-30 ans.

Elle n'a pas tenu par bravache, le film montre aussi qu'elle était extrêmement angoissée des conséquences de sa position mais c'était une position éthique sur laquelle elle ne pouvait pas revenir.

A la suite de cela, elle a eu une activité publique conséquente en rentrant dans l'équivalent de la Cour des Comptes et en y occupant une place très particulière. Au lieu de se positionner comme un expert qui savait, elle a pris le contre-pied et a osé dire tout fort qu'elle ne comprenait pas tel mot ou telle définition de ce langage d'expert. Elle a joué cela systématiquement.

Cela a usé pas mal de gens. Elle a fini par aller faire une enquête sur le terrain auprès de différentes ethnies néo-zélandaises sur le déroulement de la journée d'une femme. D'où le titre français du film : Si les femmes comptaient. Si on se mettait à compter ce qu'elles font, qu'est-ce que cela changerait, quel impact économique cela aurait-il si on procédait de cette façon ?

C'est ce que raconte ce film, à la fois très documenté et léger, je pense que cela peut être une bonne soirée à passer ensemble pour ceux qui en ont envie.

Il y a également toute une réflexion sur le monétaire. On y voit en effet deux soldats dont la mission est d'être toujours prêts à appuyer sur le bouton pour déclencher la bombe s'il y avait une alerte. Ils sont salariés, et bien salariés, pour faire ce travail. Le fait qu'ils touchent une rémunération pour faire cette activité participe des échanges économiques et, donc, du produit intérieur brut. Elle égrène aussi la litanie des différentes professions qui composent la vie d'une femme, qu'une femme réalise dans sa vie et qui, pour peu qu'elle soit mère au foyer, ne sont absolument pas comptabilisées. Et elle fait un calcul sur ce que cela changerait.

C'est très intéressant, c'est très décapant.

C'est quelqu'un qui a décidé de faire un pas de côté et de regarder les choses autrement. C'est une alternative très constructive puisqu'à partir de cette position d'altérité, elle renvoie des choses qui nous permettent de voir notre monde tout à fait différemment.

La Nouvelle-Zélande, c'est aussi l'autre bout du monde, cela peut vous changer les idées. Vous allez sûrement trouver beaucoup de points communs avec vous. (*Applaudissements*).

Mme LAURANT.- Merci beaucoup.

Quelqu'un a une communication à vous faire.

UNE INTERVENANTE.- Depuis fin juin, nous nous promenons sur les départements 04 et 05 avec un bus itinérant. Nous sommes venus avec lui pour vous le montrer. (*Applaudissements*).

Mme LAURANT.- Je redis merci à Jeanne MEUNIER, à qui on a demandé un exercice très particulier, je ne veux pas dire qu'il mettait en danger mais il déstabilisait un peu, elle et nous.

A demain matin dès 9 heures (*La séance est suspendue à 19 heures 30*).

Samedi 21 septembre 2002

Comment inventer nos solutions ?

Quelles suites au Congrès de Figeac et à l'Université d'été d'Avignon ?
Quelles suites aux travaux de la veille et ceux des AD ?

La séance est animée par Danièle GAUDRY

Sont présents à la tribune : Nicole ROUSSEL, Fatima LALEM et Monsieur HAERINGER.

D. GAUDRY.- Bonjour à tous. Ce matin nous commençons notre deuxième journée d'université d'été. Vous avez le programme sous les yeux. Dans la première partie de la matinée nous allons faire la transition avec le travail d'hier en ateliers, qui comprendra l'intervention de Fatima, de Nicole et de M. HAERINGER. Quelques questions pourront être posées pour des éclaircissements et nous passerons à la deuxième partie de la matinée avec M. LE GOFF, M. SUE et M. DELANGLADE, pour un débat beaucoup plus long.

Je donne la parole à Fatima LALEM.

F. LALEM.- Quelques réflexions et quelques interrogations pour essayer de resituer notre problématique en fonction des travaux d'hier et en perspective de ceux d'aujourd'hui.

Il me semblait important de partir d'un principe fondateur pour nous qui est celui d'être mouvement féministe et d'éducation populaire. Pour moi c'est justement parce qu'il est fondateur qu'il est important de le ré-interroger régulièrement au regard des évolutions de la société mais aussi au regard de notre actif et de notre discours. Cette analyse critique collective nous a amenées (et je pense que dans le passé nous avons déjà fait cet exercice d'analyse collective à différents niveaux) tantôt à réfléchir sur nos conceptions, sur notre démarche, sur le sens à donner à nos actions et à nos luttes politiques, tantôt à analyser et à débattre de notre fonctionnement et de nos structures.

Cette année on a essayé de se prêter à un exercice double, car justement la question du militantisme semble nous interroger sur les deux registres : celui du sens que nous lui avons donné au niveau politique mais aussi celui de la façon dont elle est portée par les militants et par les structures.

Pour le premier niveau de questionnement, il me semble important de faire la jonction avec l'université d'été du Pradet où nous avons redéfini notre démarche de travail avec les personnes nous rencontrant, à savoir ce que voulait dire pour nous cette approche globale qui s'appuyait sur les outils questionnés, revisités, RRS et l'approche de gens. La grille d'analyse de la sexualité dans la société, celle des rapports de domination du masculin et l'approche RRS nous ont aidé, me semble-t-il, à mieux considérer toute personne en tant qu'actrice de ses choix, porteuse de compétences et de potentialités qui ont besoin d'être valorisées, soutenues et notre accompagnement vise justement à l'aider à se trouver des solutions valables pour elle en tenant compte de ses conditions objectives de vie, de ses centres d'intérêt, de son environnement social, culturel, etc.

A partir de cette démarche toute personne est considérée comme porteuse de transformations pour elle dans sa vie mais aussi, pour peu que les conditions lui soient données, porteuse de

transformations nécessaires pour nous tous. Donc pour nous il s'agit bien de faire des choses avec les gens et non pas en leur lieu et place.

Il me semble que c'est bien là que notre militantisme doit trouver et puiser sa source (J'espère qu'on le verra, je pense que M. HAERINGER va sûrement mieux l'expliquer et mieux faire la synthèse que nous. Au demeurant ce n'était pas du tout notre ambition à Nicole et à moi-même) sur ce qui a été produit, ce qui peut être capitalisé à travers les interventions d'hier sur l'éducation populaire et à travers surtout les ateliers sur cette question.

J'ai relevé dans les interventions d'hier quelque chose qui nous renvoie à ce qui s'est passé les trente dernières années dans le monde associatif d'une manière générale et ce qu'il est convenu d'appeler la crise des associations, qui a d'ailleurs, semble-t-il, laminé un certain nombre d'associations. Il n'est pas inintéressant, dans une démarche positive, de se demander si justement nous n'avons pas mieux résisté qu'un certain nombre d'associations à cette crise. Crise double : on a parlé de la crise du militantisme, mais il y a aussi celle de l'impact de l'instrumentalisation par les Pouvoirs publics des associations.

Le Planning ne vit pas dans une bulle déconnectée du reste du monde. On peut se demander si les tensions qui se sont développées dans les associations, même si elles peuvent être considérées comme positives puisqu'elles nous « boostent », nous amènent à aller de l'avant, à nous questionner, peuvent être aussi génératrices de conflits voire d'implosions. Je pense qu'il y a à réfléchir sur les formes de régulation et d'analyse de ces tensions et je me demande s'il ne faut pas les resituer dans cette question du rôle dévolu aux associations par les Pouvoirs publics et aux différents goulots d'étranglement qui limitent l'autonomie des associations.

On a parlé de cet espèce de formatage des procédures administratives et financières ; on a parlé de la mise en concurrence des associations faisant jouer des règles de pseudo-professionnalisation, on a parlé de la circulaire fiscale, etc...

Pour en revenir à nous, à notre conception du militantisme politique, qui justement était censée trouver son expression dans toutes les activités de terrain, de représentation politique, de gestion, de mobilisation revendicative et sa pertinence dans nos analyses de la pratique, ce militantisme n'est-il pas affecté par cette logique d'instrumentalisation, par ces normes institutionnelles ?

Pour prendre un exemple, nous savons toutes que les dossiers à monter, les actions à assurer, les évaluations à faire peuvent parfois, comme elles sont urgentes, comme elles sont importantes prendre le pas sur cette élaboration collective, cette analyse collective. Ne serait-ce qu'au niveau du temps nécessaire. Effectivement la tentation est d'aller à partir de là vers les divisions, vers les spécialisations.

Comment faire en sorte que cette logique technique ne prenne pas le pas sur la logique politique ?

Comment aussi travailler sur cette question de la fonction de l'utilité sociale des associations ? Comment nous y inscrivons-nous, avec d'autres, nous ne sommes pas seuls, pour ne pas être que des béquilles de l'Etat providence ?

Il me semble également qu'il y a aussi malgré tout et surtout à questionner notre engagement collectif et à se poser des questions sur ceci : est-ce que l'engagement individuel aujourd'hui est toujours conditionné par l'engagement collectif ? Ce sont des aspects que je ne vais pas développer ; Nicole va reprendre un certain nombre de questions. Je vais lui laisser la parole.

Nicole ROUSSEL.- Il me semble qu'hier après-midi les ateliers ont parfaitement illustré une formule qui nous a été renvoyée, c'est-à-dire que nous étions un " mouvement ringard d'avant-garde ". Il s'est passé ceci dans les ateliers : à la fois il y avait tout un consensus sur " on est un mouvement d'éducation populaire, il n'est pas question d'enlever cela des statuts, de le remettre en cause " et à la fois il y avait le militant qui disait " Il faudrait revoir cela. Est-ce que l'on ne pourrait pas appeler cela autrement ? ". Dans les ateliers, à mon avis, nous avons réussi à redonner du sens collectivement à un terme qui pouvait paraître ringard ou vieilli à certaines et à en faire quelque chose de nouveau. On a re-questionné les rapports qu'il y avait entre être féministes et être un mouvement d'éducation populaire, les rapports entre l'éducation populaire et le pouvoir, les rapports de domination dans la société mais aussi dans l'association. Cela me paraît un travail de remise à jour, de remise en question qui n'a fait que commencer hier dans les ateliers et qui, je l'espère, va continuer dans les AD. Les universités d'été sont faites pour cela, pour que le débat continue.

Cette journée d'hier était fondamentale car, selon l'expression qui avait marqué l'université précédente (l'expression était celle de J. HAERINGER) on a " re-fabriqué du bien commun " autour de ce concept d'éducation populaire. On en a reparlé, on a remis du sens et du contenu collectif, pas ce que chacune y mettait au départ. Cela a été très modifié, au moins dans l'atelier où j'étais. Ce qui était dit au début et ce qui a été dit à la fin n'était pas tout à fait la même chose. Il y a eu une élaboration collective.

Il était important que l'on ait cette étape avant de passer au débat d'aujourd'hui qui aborde les sujets qui font tensions dans le mouvement, pas les sujets qui font forcément crise mais tensions. Il y a des endroits où cela fait crise mais j'espère qu'aujourd'hui on va arriver à faire de ces tensions un moteur. Souvent la tension est quelque chose qui fait avancer, cela questionne, cela fait mal et donc cela oblige à bouger.

Qu'est-ce qui fait tensions ? Nous sommes un mouvement d'une grande diversité d'une année à l'autre mais aussi diversité dans les formes de militantisme, dans les formes d'engagement ; il y a la militante qui ne s'occupe que d'administrer l'association, celle qui est sur le terrain, celle qui fait un peu des deux, qui est bénévole ... Il y a un grand nombre de formes de militantisme. Donc nous espérons que cette après-midi dans les ateliers, en partant de ce bien commun qui a été « revisité » hier, nous allons faire des tensions des moteurs et non pas des sujets de crêpage de chignons.

Surtout nous allons ouvrir cette après-midi des chantiers qui vont durer longtemps. La troisième journée, le congrès, va être le moment non pas de conclure, de formaliser, de signer des textes, de les voter, mais le moment de mettre en place l'ouverture des chantiers de façon un peu plus formelle. Les deux grands chantiers qui nous attendent dont on a parlé hier sont d'une part la charte du militant, donner les grandes lignes de ce que cela pourrait être au Planning familial. L'autre chantier sera comment établir de façon un peu générale les relations salarié/employeur dans le Planning familial ; je le répète, étant bien entendu que le congrès ne va rien fermer mais ouvrir ces chantiers qui devraient durer assez longtemps. Ce n'est pas en trois mois que l'on va terminer cela.

Joseph HAERINGER va maintenant analyser les deux journées de façon beaucoup plus large.

Comment inventer nos solutions ?

✦ Intervention de Joseph HAERINGER, sociologue

J. HAERINGER - Avignon, (1999), Figeac (2001) et Valence (2002) : trois rencontres qui se succèdent et marquent la désignation d'une crise, son élaboration et sans doute aujourd'hui, sa sortie. Ce qui a permis cette évolution est sans doute une volonté collective d'écouter et de prendre en compte ce que disent les associations locales. C'est l'immense travail réalisé par « les pèlerines » et repris ensuite par les instances confédérales. La prise de risque consistant à ré-interroger les fondements d'une organisation, ses règles et ses instances décisionnelles a permis d'organiser le débat interne.

Une crise de légitimité.

Il s'agissait en effet de donner du sens à une organisation dont le fonctionnement était en quelque sorte fragilisé, voire remis en question, par la diversité des pratiques des associations locales. Au nom de quoi penser et agir dans le cadre d'une confédération, compte tenu des disparités locales ? Comment gérer les conflits locaux en l'absence d'une instance reconnue comme autorité par tous ? Comment ré-insuffler l'idée de mouvement dans une organisation qui doit faire face à de multiples contraintes gestionnaires ? L'idée de mouvement a-t-elle encore un sens pour les professionnelles qui travaillent dans les associations départementales pour les publics qui viennent demander aide et conseil ? La liste des questions est longue, à la mesure du questionnement actuel qui dépasse le Planning Familial.

Cette crise est celle de la difficulté à repenser l'idée de mouvement qui légitimait jusqu'il y a peu, l'organisation confédérale. Entre l'idée d'une société où la femme est reconnue dans sa liberté à vivre librement sa sexualité, portée au fil des ans par le mouvement et l'organisation qui rend possible la coopération des personnes pour que ce message se traduise par des changements sociaux, il y a un décalage, voire une rupture. A l'instar d'autres grands mouvements historiques, l'éducation populaire dans laquelle se reconnaît le Planning ne semble plus avoir de prise sur les aspirations des individus aujourd'hui. Il y a comme une panne à ne plus pouvoir transmettre le message promotionnel d'une génération à l'autre. Les normes institutionnelles auxquelles se soumettaient tous les militants, parce que c'était « la règle du jeu » sont remises en questions. Elles ne sont plus des facteurs de la transmission des valeurs qui les légitimaient.

Cette crise reflète la question sociale à laquelle sont confrontées beaucoup d'associations. Elle interroge la capacité des associations à transformer la société par des modalités de coopération et des actions spécifiques qui ne sont plus celles d'hier.

Afin de cerner la nature de cette situation, je formulerai quatre hypothèses explicatives de ce constat, qui par delà le débat qu'elles pourront susciter, sont aussi, me semble-t-il, des pistes de réflexion et d'action pour la sortie de crise.

1ère hypothèse : une tension entre l'unicité d'un mouvement et la pluralité des associations départementales.

Au fil du temps, le Planning a accumulé une sorte de capital de réflexion qui s'est nourri en permanence des pratiques d'animation, d'accueil, de conseils et d'interventions militantes. Il s'est aussi forgé dans une confrontation constante avec les questions d'actualité. Le Planning est une référence nationale sur de nombreux sujets concernant la place de la femme, et la pratique maîtrisée de sa sexualité. L'unicité de cette référence est de plus en plus confrontée à la multiplicité, voire la pluralité des expériences des associations locales. Celles-ci sont inscrites dans des territoires qui se diversifient de plus en plus sous l'effet des réalités socio-économiques et culturelles locales. Mais aussi sous la pression des politiques publiques et des financements qu'elles déclenchent. Les régulations se font localement et chaque association a sa propre stratégie qui prend en compte les rapports d'alliance ou de confrontations possibles. On peut donc penser que ce mouvement n'ira qu'en s'accroissant.

L'épisode de l'instruction fiscale, par exemple, illustre comment une disposition générale dont la logique libérale est de réguler le secteur de l'économie sociale à l'aune de critères relevant de l'économie marchande. Elle remet en question cet encastrement entre les activités qui sont souvent le fait de professionnels salariés et la dynamique de mouvement social. Les instances décisionnelles qui étaient des instances de régulation entre le mouvement et les activités sont remises en question dans leur composition.

La crise est l'un des effets d'un contexte socio - politique qui fait éclater des édifices institutionnels construits dans d'autres environnements.

2ème hypothèse : l'éclatement de la logique institutionnelle de mouvement en logiques d'action et leur confrontation dans l'espace associatif.

La logique de mouvement, jusque là facteur d'intégration et garante de l'unicité, éclate et se diversifie en autant de logiques d'action qu'il y a de groupes d'acteurs. Les différents acteurs, les associations départementales, les militants, les professionnels mettent en œuvre des stratégies d'alliances, de négociation ou de conflits sur des enjeux multiples. L'instabilité de ces jeux et l'enchevêtrement de ces relations sont certes des facteurs de cohésion. Mais ils contribuent à entretenir une incertitude globale et une invisibilité quant à la nature des questions ou des difficultés rencontrées. C'est pourquoi, il convient peu à peu de se défaire d'une représentation communautaire d'un mouvement où chaque acteur a sa place et respecte les règles de fonctionnement se transmettant au fil du temps, au profit d'une conception relevant de « l'espace public » : la différenciation est le principe de base. La coordination relève alors d'un travail où le débat et la recherche d'accord sont essentiels. Elle n'est pas donnée par la simple appartenance à l'association. Elle est le résultat de ce travail individuel et collectif.

La question des limites de cet espace se pose. Comment définir les parties-prenantes de ce débat et par conséquent de cette coopération : les militants, les professionnels et/ou les usagers, le public qui fréquente l'association ? C'est pourquoi les instances de régulation sont indispensables, mais très différentes de celles qui existaient précédemment. On n'assiste plus à ces situations, qu'a connu le Planning, de départs de groupes entiers d'acteurs à la suite d'un vote les mettant en minorité dans l'orientation générale. Aujourd'hui l'unité et la cohésion se réalisent par une multiplicité d'interactions où les régulations relèvent de la discussion, de la négociation ou de la médiation. On fait davantage appel à

une commission de « sages » qu'à un « conseil de discipline ». Ce n'est pas tant le délitement de l'autorité que l'émergence d'une autre forme se réclamant de principes démocratiques, de la liberté individuelle.

3ème hypothèse : l'émergence de revendications identitaires au sein de l'espace public associatif

Ce processus d'éclatement entre des logiques d'actions est soutenu par des revendications identitaires. Chaque groupe d'acteurs entend être reconnu dans sa particularité. Au « nous » expressif d'un mouvement collectif, se substitue dans l'expérience individuelle du militant ou du professionnel la revendication d'un « sujet ». Singulier parce que l'engagement de la personne dans cette démarche s'inscrit dans son histoire qui lui donne sens. La référence dernière est celle du « vécu » de la personne et de sa reconnaissance par l'autre.

Ainsi, l'individu qui s'implique dans une coopération organisée, comme celle du Planning, n'est pas seulement un agent qui assimile les normes de l'institution et s'y conforme. Il est tout à la fois, acteur en ce sens qu'il construit son itinéraire en établissant des alliances, en prenant le risque de la confrontation et sujet par la mise à distance qu'il effectue entre son expérience singulière et celle du collectif. Ce positionnement est source de critique à l'égard du collectif.

Un tel processus reflète celui qui traverse toute forme de coopération organisée car il est l'une des marques de la modernité. Il est à l'œuvre dans la difficile articulation entre l'espace privé, celui de l'intimité et l'espace public, celui où se forge l'opinion publique. L'appel à la responsabilisation individuelle que l'on observe dans beaucoup de domaines, est une manière de renvoyer à la sphère privée des questions non résolues dans l'espace public. Le sujet est alors confronté à lui-même et à sa propre capacité, ou son incapacité à prendre le relais. Il est alors chargé au nom de la responsabilité individuelle d'un poids souvent exorbitant sous lequel il craque.

D'une certaine manière, ce que vous observez dans le face à face de vos permanences, se réalise aussi dans votre organisation, et plus largement dans toute forme de coopération instituée.

4ème hypothèse : ce processus est producteur d'inégalités

On l'observe dans l'émergence des « droits à », qualifiés de « droits créances », car ils touchent aux moyens qui permettent ou non d'exercer les droits fondamentaux, ceux reconnus à tout citoyen. C'est parce que l'exclusion se développe qu'il faut définir par des lois ce que représentent les conditions minimales de toute existence. Le RMI est un outil qui régule le risque de l'exclusion sociale. Il apparaît quand les organisations productives n'intègrent plus suffisamment et durablement les individus. C'est le phénomène de désaffiliation qu'analyse Castel.

Vous pouvez aussi analyser les demandes qui vous sont adressées autour de la contraception, de l'avortement et plus largement de l'éducation sexuelle, en termes d'inégalités et ne pas renvoyer à la problématique psychique la question posée ou la difficulté exposée. Le Planning a récusé dans son histoire toute emprise du pouvoir médical sur la question de la contraception en revendiquant sa dimension sociale. Aujourd'hui, le risque d'individualiser à l'extrême par le renvoi à la sphère privée (« c'est une question personnelle ») et à une réponse technique (« il faut développer les compétences »)

existe. N'y a-t-il pas lieu de reformuler la question en termes d'inégalités, autour de la reconnaissance du sujet ?

Que faire ?

Sans prétendre à quelques solutions, notons cependant quelques points d'observations. La fragilisation des personnes confrontées à la solitude de leur propre responsabilité se voit dans la fréquentation croissante de tous ces lieux d'écoute. La quête d'une réponse s'inscrit dans celle d'une reconnaissance intersubjective, par delà les statuts. D'où l'importance de ces lieux, ces espaces de dialogue où se construisent dans un échange la question et la réponse. Le sujet a besoin de tels espaces, de tels supports pour exister socialement. Ce sont des espaces relais par lesquels les individus se réapproprient une capacité d'agir et d'exister fragilisée par les difficultés.

Repenser une organisation, c'est partir de cette expérience centrale et tenter de l'instituer. Il ne s'agit plus de revenir à ces communautés d'antan, mais de construire des espaces de débats où la coopération se définit à partir de la pluralité, de la singularité des associations départementales. D'où l'idée d'un outil comme la Charte qui permet dans une démarche de construire des références communes, des principes d'action.

Il s'agit aussi de « problématiser » les observations, les rendre compréhensibles et questionnantes pour l'action. C'est l'enjeu des débats, non ceux sur les règles de fonctionnement, vous y avez passé du temps, mais sur les questions sociétales qui traversent vos permanences et vos animations. Plus que jamais, la réflexivité des organisations comme la vôtre est une condition d'ouverture et d'évolution.

D. GAUDRY - Donc nous avons du pain sur la planche pour les mois et les années à venir visiblement. Nous ne nous ennuyons jamais au Planning !

Je vais laisser la parole à la salle pour que soient précisées peut-être un certain nombre d'idées que M. HAERINGER vous a communiquées.

J. HAERINGER - Il ne s'agit pas de démarrer un débat, il vaut mieux que le débat ait lieu après les trois interventions qui vont suivre, mais peut-être y a-t-il des demandes d'éclaircissement.

(Aucune)

D. GAUDRY - Tout étant clair, nous allons demander aux intervenants suivants de venir à la tribune, MM. DELANGLADE et M. LE GOFF. M. SUE nous rejoindra dans quelques instants.

Je laisse chaque intervenant se présenter et je donne la parole à M. LE GOFF.

Bénévolat et citoyenneté

◆ Intervention de Jacques LE GOFF, philosophe du droit du travail

M. LE GOFF – Repartons de l'idéal de l'association tel que défini en 1901. C'est celui d'un ensemble social fortement intégré autour d'un projet mobilisateur, d'une « idée d'œuvre » comme le dira le grand juriste Hauriou au début du siècle. Entre la finalité poursuivie et les moyens de sa réalisation, une harmonie de principe est postulée, dans la communion à des valeurs partagées, qui donnent à l'action ou à la militance sa coloration propre dans des associations, comme la vôtre, traversées par un idéal de transformation sociale.

Par conséquent, pas d'association sans une finalisation de l'agir productrice de cohésion sociale en son sein, fédératrice des initiatives et des énergies déployées, fondatrice d'une identité spécifique éprouvée au feu de l'action, voire de la lutte comme dans votre cas. « On est Planning... ». C'est l'un de vos titres d'appartenance en un temps qui est aux appartenances éclatées, à la multi-appartenance dans des espaces de citoyenneté diversifiés, stratifiés. On pourrait parler d'appartenance partagée. L'une des grandes vertus, pour ne pas dire le grand miracle de l'association est celui-là même de la citoyenneté dans sa version politique à savoir sa capacité d'universalisation, de production d'unité à partir de l'infinie diversité des composantes non sous la contrainte mais par un choix délibéré auquel on associait autrefois le mot d' « engagement ».

Et cette unité sous un horizon commun se renforce de l'unité de démarche, d'état d'esprit, d'éthos tout particulièrement dans les associations qui ont, comme la vôtre, pour raison d'être le service du bien commun, de la collectivité selon une disposition éthique qui reconnaît à l'autre l'antécédence, la priorité. On est là pour les autres, pour les servir tout en défendant ses convictions qui croisent justement mais non par hasard la trajectoire de celle ou celui qui est en difficulté. Comme le dit si superbement Emmanuel Lévinas, dans un saisissant raccourci : « Avant le cogito, il y a le bonjour »... ou encore le « après vous » du passage de porte, une manière de signifier l' « être ensemble ». Et c'est dans cette disposition que le qualificatif de « non lucratif » prend sa vraie signification : je n'agis pas pour moi, pas pour moi seulement, mais pour et avec l'autre selon une logique qui à quelque titre est celle du don aujourd'hui redécouvert dans son statut fondateur des relations sociales. « Dans la relation de don, insiste Alain Caillé, le lien importe plus que le bien ¹ ». Il y a bien sûr des gratifications symboliques en termes d'image de soi personnelle et sociale. Mais la gratification matérielle est, en principe, exclue. L'association ne relève pas de l'ordre marchand mais du champ de l'oblatif.

Voilà pour l'épure dessinée par les textes.

I – De l'épure à la réalité

La *réalité du fonctionnement* des associations n'y correspond pas nécessairement en tous points. Elle est souvent plus complexe et plus composite du fait de :

- la pluralité des logiques d'action et de légitimité
- et de la pluralité statutaire.

1) La *pluralité des logiques d'action et de légitimité* caractérise souvent le mode de fonctionnement des associations-employeurs d'une certaine taille où la logique *d'expertise* peut entrer en conflit ouvert avec une logique que je qualifierai *d'oblativité* en ce qu'elle est fondée non seulement sur la belle idée de don mais aussi, et surtout, sur le postulat assez kantien selon lequel la bonne volonté, la générosité suffisent à tout, que par une grâce particulière, la compétence accompagne naturellement la foi fondatrice. On a là une sorte d'innéisme de la vertu qui trouverait en elle-même les voies et moyens de sa réalisation sans risque de hiatus entre l'ordre des mobiles par définition très estimables, et celui de la rationalité opérationnelle. Et c'est justement ce postulat qui se trouverait malmené dans les grandes associations au contraire travaillées par la dualité des ordres à travers la dissociation entre le champ de la conviction occupé par les administrateurs et les usagers, et le champ de l'opérationnalité gardé par les professionnels.

Ce clivage se retrouve de plus en plus fréquemment. Mais je m'interroge sur un durcissement qui conduit à stigmatiser les associations employeurs pour mieux faire ressortir l'innocence virginale des « vraies » associations, en cédant comme le dit J.L. Laville à la « mystique de l'alternative ² ». Comme si, pour ce rousseauisme social, la perversion ne pouvait venir que de la professionnalisation de l'activité.

Il y a là le principe d'un aveuglement et d'une méprise :

- *aveuglement* quant aux enjeux de pouvoir déployés dans le cadre associatif. L'esprit de service est supposé contenir les pulsions de la *libido dominandi* et le pouvoir subir une transfiguration qui le mettrait à l'abri des mauvais penchants. D'ailleurs, on ne parle pas de pouvoir mais de fonction, de mission, de responsabilité. C'est plus chic. Et je ne suis pas assez cynique pour écarter toute vérité de cette prétention. Mais je suis assez réaliste et je connais suffisamment le fonctionnement des associations pour savoir que l'appétit vient en mangeant. Il suffit de voir ces présidents velcros scotchés à leur association aussi fermement qu'un bernique à son rocher pour savoir qu'il entre d'autres ingrédients à leur attachement que le simple dévouement. Cessons de nous mentir à nous-mêmes. Et je parle en connaissance de cause...

- *méprise* symétrique sur l'incapacité supposée des professionnels à entrer dans une logique d'action mue par la conviction. Que je sache, ce n'est pas parce qu'une infirmière ou un médecin sont compétents qu'ils oublient fatalement le sens du dévouement et de la compassion. Pourquoi en irait-il autrement des directeurs d'associations ? J'en connais un bon nombre et je leur tire mon chapeau pour la qualité de leur présence et de leur engagement dans le métier.

¹ Association, démocratie et identité, La Découverte, 2001.

Toute la difficulté est de parvenir à déterminer le style et le lieu des débats internes qui permettent de forger les compromis entre grosso modo une logique de conviction (celles des adhérents, associés) et une logique de responsabilité (celles des salariés) plus portée, bien souvent, à une sagesse et une modération au demeurant très respectables. Je crois que pour surmonter ces difficultés, il faut faire fond sur les vertus de l'institution. Je vais y revenir tout à l'heure.

2) La pluralité statutaire peut donc contribuer à expliquer les divergences entre les logiques d'action. Elle naît de la juxtaposition au sein des associations d'une certaine taille de statuts composites allant du militant purement bénévole au militant salarié jusqu'au salarié qui n'est plus militant en passant par le militant qui souhaiterait devenir salarié. Et entre les deux pôles : bénévole, d'un côté et salarié, de l'autre, on peut identifier tout un dégradé de situations : du bénévole qui est complètement intégré au fonctionnement du service associatif, qui suit des formations et participe activement à sa vie, jusqu'au salarié à temps très partiel que son statut ne différencie pas substantiellement du précédent.

La conséquence en est, un brouillage de la frontière entre les deux. Un brouillage qui peut conduire un militant bénévole à en venir à se demander si dans le fond il n'est pas devenu salarié d'une association qui de surcroît, comme dans votre cas, assume une mission de service public par délégation. Il ne me paraît pas illégitime qu'il en vienne à considérer que sa tâche mériterait peut-être rémunération puisque si elle était assumée par un service public la question ne se poserait même pas. Et j'observe que ce genre de problèmes est de ceux dont les tribunaux ont de plus en plus fréquemment été saisis au cours des dernières années.

La question est d'une telle intensité que le Comité de liaison des Organisations non-gouvernementales (CLONG) faisait état fin 1999 d'un mécontentement croissant dans les rangs des « volontaires ». Motif : l'aspiration à un véritable statut leur garantissant sinon de gagner de l'argent, du moins de ne pas en perdre – coût personnel de la protection sociale - lors de missions souvent longues.

Deux décisions intéressantes interviendront illustrant l'approche nuancée de la Cour de cassation.

Au printemps 1999, la Cour d'appel de Paris estime que des accompagnateurs et chefs de convois de la Croix-Rouge prenant en charge des malades lors de déplacements SNCF, « collaborateurs bénévoles permanents », devaient être tenus pour salariés à raison, outre les manifestations de subordination, des sommes perçues correspondant certes au remboursement des frais engagés, pour un tiers, mais également à une « rémunération » de l'ordre de 20000 F annuels³. « La Cour observe que la dénomination de volontaire-bénévole conférée à Mlle... (...) est de peu d'importance pour la solution du litige, l'existence d'une relation de travail salariée ne dépendant ni de la volonté exprimée par les parties, ni de la dénomination qu'elles ont données à leur convention, mais des conditions de fait dans lesquelles est exercée l'activité des travailleurs⁴ ».

La Cour de cassation confirmera cette analyse par un arrêt du 29 janvier 2002 :

² p 72

³ C.A. Paris, 11 mars 1999, RJS, mai 2000, n° 491.

⁴ 11 mars 1999, RJS, mai 2000, n° 491.

- elle rappelle une nouvelle fois que « la seule signature d'un contrat dit de bénévolat entre une association et une personne n'ayant pas la qualité de sociétaire, n'exclut pas l'existence d'un contrat de travail ».

- et elle ajoute que tel était le cas, dès lors que « non seulement les intéressés effectuaient un travail d'accompagnement des voyageurs sous les ordres et selon les directives de l'association qui avait le pouvoir d'en contrôler l'exécution et de sanctionner les manquements éventuels, mais encore que les intéressés percevaient une somme forfaitaire dépassant le montant des frais engagés ⁵ ».

Deux éléments donc : le contrôle signalant un rapport de subordination, la rémunération faisant sortir l'activité de l'ordre de la gratuité.

Mais en octobre 1999, la Cour de cassation avait adopté une position plus réservée dans une affaire. Il s'agissait d'une volontaire de l'association Médecins du monde qui s'était séparée d'elle. Et elle avait réclamé une indemnité de licenciement considérant qu'elle était devenue sa salariée. Motif : elle percevait une indemnité journalière, un pécule de reclassement et un défraiement de 4000 F mensuels. La Cour d'appel avait considéré que les parties s'étaient placées en dehors du champ d'application du décret du 15 mars 1986 sur le statut de volontaire du fait en particulier du pécule qui excédait le niveau fixé par le décret correspondant au nécessaire pour assurer des conditions de vie décente. Il s'agissait donc d'un salaire et, par voie de conséquence, d'un statut de salarié.

La Cour de cassation avait exprimé son désaccord que le pécule dont le montant n'était pas fixé n'excluait pas, à soi seul, la qualité de bénévole. Une position qui n'est pas surprenante : la Cour tient en effet la dépendance économique et les modalités de rémunération pour élément secondaire d'appréciation. L'important à ses yeux est l'identification d'un rapport de subordination qui s'établit :

- d'abord, par la dépendance hiérarchique manifestée à priori par des ordres et à posteriori par le contrôle de l'activité.

- ensuite, par l'intégration à un service organisé : critère que j'ai qualifié de « sociologique » et qui correspond à une appartenance fonctionnelle à un ensemble organisé, une appartenance telle qu'on ne peut se passer de l'intéressé. Mais critère trop extensif : revirement de 1997.... pour le remettre à sa juste place.

Pour se prononcer, il faut donc savoir – ce qui peut être difficile – si un bénévole lié par un contrat d'association préservant sa liberté, son autonomie ne se trouve pas avoir insensiblement glissé de ce statut à celui de salarié, ce qui commence par la conscience d'un changement d'allure de l'activité, par un « ce n'est plus comme avant », un sentiment qui doit être objectivé pour aboutir à une éventuelle requalification.

⁵ TPS, mai 2002, n° 133.

J'en reviens maintenant à la question laissée en suspens tout à l'heure : comment dans des associations telles que la vôtre, parvenir à faire communauté par delà l'hétérogénéité des logiques d'action et des statuts ?

La réponse me paraît pouvoir être recherchée du côté de **l'institution**.

II – L'institution : un cadre de pensée et d'action

Vous serez peut-être surpris de m'entendre suggérer un tel rapprochement, l'association et l'institution que l'on est assez porté à croire presque antagonistes. Quand on parle d'institution dans le monde associatif c'est toujours pour désigner, l'autre de soi, l'anti-modèle à savoir les grands appareils administratifs : la CAF, la DASS, la DRASS... Dans une sorte de typologie implicite à la Lévi-Strauss (cru / cuit, dur / mou), l'institution se situe d'évidence du côté du lourd, du pesant, de l'opaque tandis que l'association incarne la *grâce légère et diaphane* : d'un côté le char d'assaut, de l'autre le pur sang ; d'un côté la mousseline, de l'autre le granit ; d'un côté Debussy et de l'autre Wagner ; dans l'ordre de la couleur : l'institution c'est le gris, le gris de bâtiments administratifs avec à l'intérieur des dominantes kaki, presque tenue de camouflage, et l'association c'est le chatoiement de la couleur... Trêve de plaisanterie, l'institution n'a pas bonne presse chez les anciens soixante-huitards souvent repentis mais encore marqués par l'anti-institutionnalisme des Neill, Cooper, Laing ou Illich.

Je crois qu'il faut en finir avec ces clichés et en venir à une représentation plus équitable d'un type organisationnel permettant dans tous les cas d'optimiser la *tension* ou le *conflit* des logiques internes.

Si j'en avais eu le temps, je serais reparti de la définition fondatrice proposée au début du siècle par Maurice Hauriou.

Je m'en tiendrai à deux des principales vertus de l'institution :

- la première est la capacité qu'elle offre de penser ensemble, sous la forme d'un couple indissociable, une action organisée et son principe de légitimité en partant de la conviction que la dissociation serait nécessairement mortelle. Pourquoi ? Tout simplement parce que se coupant de sa source d'énergie sociale, cette action ne peut que se dégrader, par entropie, au point d'en venir à oublier ou renier ce qui la fondait. Dans le secteur social ce serait, au nom de la solidarité, de dériver vers une entreprise qui ne serait plus animée que par la considération du résultat dans l'oubli de la démarche (cf. l'insertion) ; partout ailleurs ce serait de laisser une logique de pouvoir personnel, d'autant plus dangereuse qu'éluée, prendre le pas sur ce qu'Hauriou nomme « l'idée d'œuvre » initiale.

Le mérite de l'institution tient dans cet effort de pensée conjointe des deux volets indispensables à l'action sensée : *l'instituant* qui fonde et limite, et *l'institué* qui décrypte et traduit à la manière d'une langue : vous pouvez avoir les intuitions les plus géniales du monde, si vous n'avez pas de langage pour les mettre en forme, elles se perdront.

Mais ici, je voudrais en deux mots, insister non seulement sur la complémentarité entre instituant et institué mais sur leur *équivalence fonctionnelle* et à certains égards *normative*.

On aurait tendance à penser que le primat va à l'instituant puisqu'il est fondateur : c'est à la fois le besoin à satisfaire et l'esprit dans lequel on souhaite y répondre (discours de valeurs et de justification). Il s'incarne dans les destinataires qui sont en même temps les acteurs, directs ou indirects, de l'association via l'assemblée et le conseil d'administration. Ce conseil d'administration est encadré dans l'instituant qui est son lieu de légitimité. Mais il est déjà aussi de l'ordre de l'institué et il se peut qu'il en vienne à oublier le lieu d'où il vient.

Donc, dans l'ordre de préséance, l'instituant vient en tête, de même que dans le champ politique, le peuple vient avant ses représentants.

- mais il ne faut pas non plus oublier que l'institué a une fonction *institutive* de l'instituant sans laquelle celui-ci est voué *ou* à l'impuissance *ou* à la toute puissance ravageuse, celle de l'idée délestée du principe de réalité. Dans les deux cas, c'est l'entropie qui l'emporterait.

Justement le spécifique et le génie de l'institution c'est la *durée* et pour durer il est indispensable de trouver la température institutionnelle de croisière entre le *trop* et le *pas assez*, entre la radicalité de l'inspiration originaire qui peut s'accompagner de raideur, de purisme, de catharisme et, de l'autre, un cynisme gestionnaire sacrifiant tout à l'efficacité. Le génie de l'institution est d'être fondée sur le dialogue, la synergie constante et méthodique entre ces deux instances, ces deux niveaux d'action engagés dans un travail de néguentropie par la vertu du conflit qu'il faut redécouvrir (difficultés dans le secteur social... développer). Où nous retrouvons ici notre idée d'entre deux : la vérité de la situation n'est ni du côté de l'instituant, ni du côté de l'institué mais dans *l'entre-deux* de leurs rapports toujours en mouvement, en jeu.

C'est ce cadre de pensée et d'action qui permet à l'association, comme idéaltype de la démocratie, de tirer sa force de sa faiblesse et d'introduire de la durée dans un espace où rien n'est jamais joué, où l'institué ne se maintient à hauteur de l'instituant que par une constante opération de ressourcement dont la Charte en cours d'élaboration pourrait être le signe et l'instrument.

D. GAUDRY.- Nous repartons sur un nouvel exposé.

Vers un statut du volontaire ?

◆ Intervention de Roger SUE, sociologue & professeur à Paris V

R. SUE.- Je suis sociologue, professeur à la faculté des sciences humaines et sociales de l'université de Paris V, ayant pour champ de recherche la recomposition actuelle du lien social, particulièrement autour du lien d'association.

Pour l'essentiel, je voudrais intervenir sur deux sujets. Premièrement resituer très rapidement l'état du mouvement associatif par rapport à l'évolution sociale et deuxièmement, en déduire de possibles réformes de structures dans les organisations.

Je crois que l'on a trop exclusivement mis l'accent, ces derniers temps, sur la décomposition du lien social. Décomposition qui est certes réelle et qui tient notamment au fait que le grand contrat social moderne s'était organisé autour du travail censé être synonyme de progrès, et autour du sentiment d'appartenance à une communauté nationale et politique. Je pense que ces deux grands piliers du contrat social, qui s'étaient substitués aux communautés traditionnelles, se sont délités. Globalement, les promesses de ce contrat social sont en voie d'épuisement.

Mais la société comme la nature ayant horreur du vide, il faut également percevoir la recomposition du lien social qui est en train de s'opérer. Cette recomposition se fait sur la base d'un lien social assez différent, beaucoup moins institutionnalisé et contractualisé. Elle se fait sur un mode plus fluide et plus informel qui est propre à une société d'information qui engendre et qui est engendrée par un nouveau mode de communication. On peut donc dire simultanément que le lien social se désagrège et qu'aujourd'hui les individus sont plus que jamais reliés et même "connectés". Objectivement, c'est-à-dire quantitativement, il n'y a jamais eu autant de relations et de liaisons, quoi qu'on en pense de la qualité de ce lien social.

Il est assez étonnant d'observer que les sociologues continuent souvent à mesurer la sociabilité des personnes à travers le seul contact direct. Étonnant que des enquêtes de sociabilité puissent ne pas tenir compte du portable, de l'ordinateur et d'Internet. Or les gens passent souvent beaucoup plus de temps avec leur portable ou en connexion qu'avec les gens qu'ils côtoient tous les jours. Il y a donc toute une recomposition du lien social et de son mode d'expression qui restent largement à explorer.

D'ailleurs, le réseau Internet ne s'est pas développé par hasard. La technologie Internet existe de fait depuis une bonne trentaine d'années ; en réalité ce sont les conditions sociales d'aujourd'hui qui en permettent le développement, tout comme le portable. Les technologies ne sont pas neutres. Quand elles naissent et surtout quand elles se développent dans un si court laps de temps (je pense au portable qui en l'espace de quatre cinq ans a pratiquement saturé le marché), cela correspond à des attentes sociales extrêmement fortes.

Cette notion de réseau qui est une sorte de métaphore du nouveau lien social repose sur un certain nombre de valeurs particulièrement intéressantes à décrypter. Ces valeurs sont clairement liées à l'affirmation de l'individualité. Il faut d'ailleurs réfléchir de manière plus approfondie à cet individualisme dont la connotation est spontanément péjorative, alors que ses aspects positifs ne manquent pas. En tout état de cause, cela relève du simple constat : il y a aujourd'hui un primat de l'individu.

Mais on ne s'en est pas rendu compte que de l'affirmation de l'individualité naissait de nouvelles relations, des relations paradoxalement plus ouvertes qui ont fait franchir un pas nouveau à la liberté et à l'égalité. Quand on parle de liberté et d'égalité, on a tendance à en juger uniquement par rapport à des critères "objectifs" aisément observables : égalité des salaires, égalité entre les statuts, entre les hommes et les femmes, etc. On évalue moins bien la progression subjective de ces valeurs qui n'est pas nécessairement moins importante. Je pense que ces valeurs de principe, ces valeurs abstraites de la République, ont fini par se diffuser dans les consciences des individus. On est passé d'un premier stade, la déclaration de principe, celle du contrat social de Rousseau, à l'intériorisation subjective par laquelle les individus se sentent réellement, par nature, comme des individus libres et égaux, et qu'ils sont moins victimes de l'intériorisation de leur domination (que ce soit celle du dominant ou du dominé) décrite par Bourdieu.

Quels sont les grands facteurs sociologiques qui ont permis cette diffusion des valeurs ? D'abord le processus d'individualisation justement. L'individualisation a cela de positif que lorsqu'un individu se perçoit profondément et pleinement comme individu, il se situe fondamentalement dans une position d'égalité. Si je m'estime comme individu à part entière, ayant sa propre originalité, à nul autre pareil, je suis par principe différent mais justement égal par cette différence même. On est en train de découvrir qu'aujourd'hui l'égalité procède non pas de la similitude ou de la ressemblance, mais de la différence. De ce point de vue, chaque personne est différente et, en tant que telle, l'égale à toute autre. Il y a certes encore très loin de l'intériorisation de ces valeurs subjectives à la réalité de leurs conditions objectives. Mais c'est un préalable qui n'existait pas avec une telle force auparavant. La subjectivité compte aussi : on n'arrivera jamais à faire des individus égaux si eux-mêmes ne se considèrent pas profondément – ontologiquement – comme tels dans leurs rapports aux autres. Or, c'est ce qui est en train de se passer et c'est plutôt une bonne nouvelle. Paradoxalement, cette bonne nouvelle entraîne une moins bonne : la dureté des relations sociales et les inégalités sociales objectives sont d'autant plus rudement ressenties et stigmatisées que les individus ont aujourd'hui une toute autre conscience d'eux-mêmes, de leurs droits, notamment à la liberté et à l'égalité vis à vis des autres.

Ce type de rapport à l'autre, ce type de lien social a un nom, c'est l'association. Ces valeurs de l'individualité, de la reconnaissance individuelle, de la liberté, de l'égalité, de l'autonomie, ce sont proprement des valeurs de l'association. On ne les trouve nulle part ailleurs. Aucune autre forme de lien social n'est garante de cela, ni la communauté, ni le contrat. Les communautés d'antan sont fondées sur la hiérarchie, sur le lignage, les liens du sang, les territoires, entre autres, ce sont des communautés fermées et non ouvertes aux valeurs universelles. Quant au contrat lui-même, il ne garantit absolument pas la liberté ni l'égalité de qui que ce soit. S'il procède d'un lien d'association, un contrat peut couronner juridiquement ce type de rapport social et instituer un régime plus démocratique. Mais tel n'est pas le cas en général. Demandez à celui qui signe un contrat de travail comme O.S. s'il se sent libre et égal par sa signature, ou à celui qui signe une police d'assurance s'il se sent véritablement dans une situation d'égalité contractuelle avec la société de prévoyance. D'ailleurs la plupart des contrats sont des contrats types, rédigés à l'avance qui entérinent de fait l'inégalité des parties.

Outre l'individualisation, la libération du temps de travail –à temps plein, on ne travaille jamais que 10 à 12% de son temps de vie éveillée– a également contribué à l'affirmation de la personne et à la relativisation du conditionnement des statuts sociaux. L'élévation progressive du niveau moyen culturel

de la population comme du niveau de formation a joué dans le même sens de la diffusion des valeurs démocratiques.

Le problème majeur est que ce lien d'association percute des institutions qui sont loin de le refléter et de le concrétiser. Il y a un profond décalage aujourd'hui entre ce lien émergent et les institutions sociales, économiques ou politiques. Autant l'institution familiale, par exemple, peut faire l'objet de réserves, autant elle est valorisée comme lieu d'échanges privilégié préservant l'indépendance de chacun et des relations paritaires. La "famille-association" est de plus en plus fréquemment évoquée par les sociologues pour désigner cette transformation du lien familial. Prenons la question du harcèlement sexuel ou moral dénoncé par une psychologue comme MF. HIRIGOYEN. Comment peut-on faire croire que ce type de violence a augmenté ? Il faut avoir perdu toute mémoire du passé. C'est en réalité la montée des valeurs démocratiques dans les consciences qui nous rend aujourd'hui insupportable ce que l'on taisait et refoulait le plus souvent autrefois. Le fait nouveau est dans la dénonciation, non dans la banalisation des abus d'autorité.

Cette évolution de notre conception du lien social percute également les organisations associatives. Les associations ont parfois un peu trop tendance à penser qu'elles sont naturellement, par définition, dépositaires de ce lien d'association. Or, ce n'est pas toujours le cas. Quand on discute avec certains chefs d'entreprise, ils font valoir que la nature des relations chez eux est parfois plus associative que dans certaines grandes fédérations associatives et ils ne manquent pas d'arguments pour le démontrer.

Je crois que les associations peuvent se réjouir de cette vague extrêmement porteuse que constitue le lien d'association. L'imaginaire de l'association est extrêmement fort dans le public. Les sondages en témoignent, les associations recueillent toujours des scores de popularité qui dépassent, et de très loin, toutes les autres institutions, si l'on met à part la famille. Cet imaginaire est extrêmement fort. Il correspond aussi à une réalité : près de huit français sur dix ont participé d'une manière ou d'une autre à la vie associative. C'est une masse considérable. En termes de participation régulière et d'adhésion, on tombe tout de suite beaucoup plus bas puisque cela ne concerne plus qu'un français sur deux. Ce qui a beaucoup augmenté c'est la multi-adhésion. Il y a actuellement plus de chances d'adhérer à une deuxième association qu'à une première.

Dans les motifs de satisfaction il y a aussi le fait que les grandes différences sociales dans la participation à la vie associative se sont estompées. Sur les dix dernières années, la dernière enquête de l'INSEE montre que les femmes rattrapent leur retard par rapport à la participation masculine. Les femmes sont aujourd'hui plus engagées dans les associations. De même pour les jeunes dont on continue pourtant à dire qu'ils se refusent à toute forme de participation civique. On constate au contraire un fort rattrapage des jeunes dans l'engagement associatif. Ils rattrapent presque leurs aînés.

Cette puissance imaginaire investie dans l'association, les nouvelles exigences du lien d'association comme l'élargissement de la participation créent une forte pression sur les organisations associatives. Elles devront être à la hauteur des attentes. Il y a une vraie demande de participation qui ne s'est pas encore concrétisée. Mais il n'est pas toujours facile de franchir le pas et de frapper à une porte inconnue. D'autant que cette volonté de participation n'est pas sans conditions. C'est une participation conditionnelle. C'est une participation qui répond précisément aux valeurs de l'association dont j'ai parlé. C'est une participation dans laquelle les gens estiment qu'ils doivent être d'emblée reconnus et que l'on doit tenir compte de leur avis. Le primat de l'individu s'exprime dans l'association

comme ailleurs, sûrement même plus qu'ailleurs. S'ils ne se sentent pas reconnus et écoutés, ils n'hésitent pas à faire du "zapping". Ces données nouvelles de la participation s'imposent à toutes les associations. Certaines grandes fédérations d'éducation populaire ont beaucoup de mal à s'y adapter.

Les individus ne veulent pas seulement être entendus à l'intérieur des associations mais souhaitent également que des dernières portent leurs paroles et se fassent entendre de l'opinion comme des pouvoirs publics. C'est un autre défi que doivent affronter les associations. Qui ne communique pas n'existe pas dans une société du spectacle. Là encore, il y a un grand décalage entre l'importance accordée par l'opinion aux associations et la réalité de leur autonomie comme leur capacité à produire de la représentation sociale. Comparées aux syndicats qui représentent pourtant beaucoup moins de monde et qui sont néanmoins considérés comme les seuls vrais partenaires sociaux, les associations pèsent très peu. Les associations ne sont-elles pas des acteurs sociaux à part entière, comme d'autres, capables de donner une représentation à la société civile ? Il y a bien sûr tout le courant pour une autre mondialisation. Mais cela souligne d'autant plus fortement la faible visibilité de tout un tissu associatif autrement plus riche. Il y a une vraie coupure entre les associations contestataires et les associations dites gestionnaires. Où est l'unité ? Où est la coordination du mouvement associatif qui ferait penser que les individus participent d'un même grand courant, c'est-à-dire d'un même grand système de valeurs, qui pourrait effectivement s'imposer sur la place publique et qui donnerait une visibilité à la société civile ?

Toutes les associations n'ont bien sûr pas vocation à défendre l'intérêt général. Ces dernières doivent s'unir autour d'un même grand statut et trouver les modes de coopération et de coordination. C'est bien le moins que l'on puisse attendre d'associations responsables : la capacité de s'associer et de s'unir à d'autres. Le centenaire de la loi de 1901 était une belle occasion de réactualiser les statuts de ce type d'association sans toucher aux fondements ni à l'esprit de la loi. On ne l'a pas fait. On en reste au statut vieilli et très restrictif de la reconnaissance d'utilité publique (RUP), accordée de manière discrétionnaire par le Préfet. Il faut aller vers un statut d'intérêt général, délivré par une instance autonome sur la base de critères incontestables (objet et finalité, démocratie interne, transparence financière, etc.). Bénéficiant d'un tel statut, les associations se verraient reconnaître des droits particuliers, sociaux, fiscaux, accès à des financements... Ce statut propre aux organisations associatives doit aussi concerner ceux qui y participent. Au statut d'intérêt général correspondrait celui du volontaire reconnaissant là aussi des droits et des devoirs pour ceux qui choisissent de s'engager avec un minimum d'assiduité dans la vie associative. Entre salariat et bénévolat occasionnel, il y a une place pour le volontariat. Il faut à tout prix éviter la séparation entre de grandes associations prestataires de services, avec de nombreux professionnels, que l'on cherche à assimiler à des entreprises, et les petites associations aux faibles ressources et au rayon d'action limité. Là encore ce statut se cherche pour faciliter la montée en puissance des associations, tout en préservant l'originalité de leur mode de fonctionnement. Le professionnalisme, indispensable aujourd'hui, n'est pas l'ennemi de l'association, à condition de préserver l'investissement de ceux qui le souhaitent avec un statut gratifiant. Tel est l'enjeu capital du volontariat. D'une certaine façon les CES, les CEC ou les emplois jeunes, aujourd'hui menacés, en offrent une préfiguration qu'il faudrait étendre progressivement. On pourrait ainsi réduire de manière significative le sous-emploi chronique et la précarité avec ce type de statut, tout en apportant des solutions originales à des besoins sociaux, de santé publique, d'éducation qui ne cessent de croître. Quand il y a d'un côté de gros besoins à satisfaire et de l'autre des individus qui sont prêts à s'y employer, on doit pouvoir trouver un statut qui permette de les faire coïncider.

Quels sont alors les facteurs d'inertie et de blocage dans tout cela ? La mise en œuvre institutionnelle et le coût financier d'une telle mesure ne sont évidemment pas négligeables. Mais ce ne sont pas des obstacles insurmontables. Je me borne à évoquer trois pistes possibles

Première piste : la forme de régulation purement étatique du service public est à bout de souffle. Il faut repenser la dépense publique à l'aune de son efficacité, et de ce point de vue, les associations ne sont pas les plus mal placées. Le principe de subsidiarité pourrait s'appliquer non seulement entre collectivités publiques, mais entre ces dernières et les associations, comme en Allemagne. Cette tendance à l'œuvre doit s'accompagner des financements correspondants. On pourrait également activer les dépenses passives, celles du chômage, de certains fonds sociaux, etc. En ce sens, les associations détiennent sûrement une clé de la réforme de l'État.

La deuxième piste concerne la création de grandes fondations. Il est curieux qu'un pays comme la France ait aussi peu de fondations. En matière de fondations, c'est soit la grande fondation étatique comme la Fondation de France, soit des fondations privées d'entreprises. Il faut promouvoir des fondations multipartites dans lesquelles il y aurait des représentants publics, privés et des associations qui permettraient de varier et d'accroître les financements des associations d'intérêt général. Pour toute une série de raisons (image de marque, formation, contact avec les consommateurs), les entreprises sont en train de s'apercevoir qu'il est de leur intérêt de coopérer avec les associations. Ne serait-ce que du point de vue économique, les associations et les entreprises ont tout à gagner à une coopération renforcée dans laquelle les fondations peuvent servir d'interface.

La dernière piste consiste à se persuader que la production de richesses ne se confond pas avec le marché et la production de signes monétaires. La richesse ne se réduit pas à l'argent. Quand on est en dehors du marché, on ne crée pas de signe monétaire, ce qui ne veut pas dire que l'on ne crée pas de la richesse par ailleurs, que l'on ne rend pas des services. Cette économie relationnelle et d'échanges de services pourrait se doter de moyens d'échanges propres dont les SEL ont montré tout l'intérêt. Ce sont des préfigurations. Faisons un rêve : si jamais les grandes coordinations associatives décidaient de mettre en commun une monnaie affectée qui aurait comme base par exemple le temps passé, cela ferait avancer beaucoup de choses. Cela donnerait beaucoup de fluidité aux échanges inter-associatifs.

Voilà quelques pistes susceptibles de donner aux associations la place qu'elles méritent et de répondre au développement, aujourd'hui contrarié, du lien d'association. Relisons Rousseau et son "Contrat social". On y trouvera moins souvent le mot contrat que le mot association. Tout simplement parce que le contrat démocratique suppose l'association, sinon c'est un contrat de dupes. Il est temps et aujourd'hui possible de revenir à ce fondement du lien démocratique qu'est l'association.

(applaudissements).

D. GAUDRY.- Merci beaucoup d'avoir essayé de faire un condensé d'une richesse importante ; il fallait condenser effectivement pour que l'on puisse débattre ensuite. Je donne la parole à M. DELANGLADE.

✦ Intervention de Bernard DELANGLADE, UNIOPS

M. DELANGLADE.- Je vous remercie. Je ne suis pas universitaire, je suis là en tant que représentant d'un ensemble d'associations qui interviennent dans le secteur de la santé, de l'action sociale et de la solidarité, qui sont regroupées au sein d'une Union inter-fédérale, l'UNIOPS. Je suis le responsable du niveau régional en région Provence Côte D'azur de cette organisation ou de cette coordination, pour reprendre la référence que faisait à l'instant Roger SUE.

Le sens de ce que je peux dire rapidement devant vous est davantage d'essayer de dire comment dans ce secteur associatif fortement institutionnalisé, puisque pour un très grand nombre ces associations sont, gestionnaires d'établissements, d'équipements lourds de santé et d'action sociale, comment dans cette ambition associative de reconnaissance des associations pour ce qu'elles sont et pas simplement pour ce qu'elles font (or elles font beaucoup et leur action pèse lourd sur les budgets des collectivités publiques, puisqu'il s'agit d'activités rémunérées, dont les prestations sont prises en charge par des financements public de l'Etat, des Départements depuis la décentralisation et des organismes de Sécurité sociale), comment faire pour que ces associations soient reconnues comme autre chose que des outils de mise en oeuvre de politiques publiques qui, à un moment ou à un autre, sont arrêtées à différents niveaux de responsabilité.

Comment engager le plus grand nombre de ces associations (toutes ne s'y sont pas encore engagées, loin de là) dans cette démarche qui, partant de chacune d'entre elles, peut faire que cet ensemble soit un jour à un niveau de reconnaissance, de lisibilité, de lucidité aussi sur leur fonctionnement qui est indispensable pour arriver à l'objectif que l'on s'est fixé.

Il y a deux termes dont je vais parler. Le premier est le terme de contrat et le deuxième le terme de projet.

Il ne nous semble pas possible, au regard de ce qui a été dit tout à l'heure par M. LE GOFF sur la diversité, la pluralité statutaire, de commencer à faire un travail de relecture de ce qu'est une association sans, pour l'ensemble des parties prenantes (l'ensemble, pas seulement les adhérents et à l'intérieur des adhérents les administrateurs, mais aussi les bénévoles, les salariés, aussi lorsque c'est possible les usagers et aussi les partenaires financiers extérieurs, qu'il s'agisse de financeurs publics ou privés, même s'ils ne sont pas très nombreux), sans donc être au clair sur la nature du contrat. Tout le monde sait que l'association commence par être elle-même un contrat ; les statuts sont le contrat que les parties forment.

Si on n'arrive pas dans un premier temps à être d'accord, à l'intérieur d'une association, sur la nature juridique (je ne dis pas que le droit dans cette affaire aurait pour vertu de répondre à toutes les questions ; le droit n'a d'intérêt dans cette affaire que parce qu'il est une discipline pour l'action, il ne répond pas aux questions, c'est un moyen de décortiquer, de démonter les mécanismes qui sont à l'oeuvre à l'intérieur d'une association donnée), si l'on n'arrive pas à faire la différence entre la logique de mandat qui part de l'assemblée générale et va vers les administrateurs au sein du Conseil d'administration, puis à l'intérieur de celui-là vers les membres du Bureau, et la logique de contrat de travail de l'association (je dis bien l'association et non pas le Président ou le Conseil d'administration), en tant que personne morale employeur avec des salariés, on parle à un fou !! Il faut faire cette mise à plat.

Ce n'est pas aussi simple que cela car la pluralité des statuts fait que dans toute association on va trouver, à côté de ces deux grandes logiques, de ceux qui reçoivent mandat de la part de l'assemblée générale et de ceux qui à un moment donné sont titulaires d'un contrat de travail : des personnes qui sont titulaires d'un contrat de travail et qui vont être adhérentes à l'association et qui éventuellement, à

un moment donné, pourront exercer des responsabilités à travers le mandat qui leur sera attribué, mais aussi des personnes qui sont sans contrat à l'intérieur de l'association. Celles qui sont sans contrat, c'est tout le champ de toute la catégorie des bénévoles, que Roger SUE a bien développée, sur laquelle il faut s'attarder, qui me semble être le point sur lequel il y a le plus de recherches à conduire. Je signale quand même qu'il y a une catégorie de personnes qui sont dans les associations des acteurs qui agissent sans contrat et cela est extrêmement périlleux, ce sont ceux que l'on appelle les dirigeants de fait, qui à un moment donné, sans qu'il y ait de mandat, sans qu'il y ait de contrat, exercent le pouvoir, avec de grands risques pour l'association mais aussi des risques considérables pour eux-mêmes sur le terrain des conséquences juridiques.

S'agissant du démontage de ces situations, s'agissant du fait qu'à l'égard des bénévoles on va trouver des situations extrêmement diverses, un certain nombre de grandes institutions (on peut parler de grande institution quand on parle d'une association telle que l'APF par exemple, l'association des Paralysés de France qui compte plusieurs milliers de bénévoles) ont fait cette démarche de clarification des nouveaux engagements de leurs différents bénévoles jusqu'à ce que certains pourraient demain être considérés comme étant des volontaires relevant du statut évoqué par Roger SUE.

A l'APF, cela va du bénévole d'actions tout à fait ponctuelles qui va participer à la collecte des vêtements usagers que l'APF organise une ou deux fois par an, au bénévole qui s'engage à aller rendre visite chaque semaine ou tous les quinze jours à une personne handicapée à son domicile, pendant toute l'année, au bénévole qui s'engage à accompagner une personne handicapée pendant des séjours de vacances, au bénévole qui prend des responsabilités à l'intérieur du mouvement et qui exerce des fonctions d'administrateur. Il y a au niveau de ces quatre situations des engagements de natures différentes qui doivent être clarifiés. On ne peut se contenter de dire qu'il y a une masse de 1 500 ou 2 000 bénévoles dans cette organisation.

D'ailleurs cette nécessité de clarifier les statuts, de s'affronter au "décorticage" auquel le droit aujourd'hui n'apporte pas de réponse (c'est à chaque organisation, à chaque association de s'engager dans cette analyse) est accompagnée d'un point de vue réglementaire notamment par des dispositions qui concernent la couverture des risques accidents du travail des bénévoles qui est assurée par le régime de la Sécurité sociale qui prévoit bien, si vous regardez le barème de cotisation : "accident du travail des bénévoles" ; il y a bien trois taux de cotisations qui sont variables selon la nature de l'engagement de la personne. On ne fait pas courir à une personne les mêmes risques lorsqu'elle participe à un Conseil d'administration que lorsqu'elle va sur le terrain rencontrer telle catégorie de situation sociale ou de difficulté.

Il est essentiel de faire ce travail de démontage, de décorticage des systèmes de circulation des pouvoirs et des responsabilités, sans dire qu'il s'agit d'opposer des catégories de personnes entre elles. C'est l'opposé qui est recherché puisque l'objectif est bien de faire la démonstration que l'association est une forme d'entreprendre différente de l'entreprise qui permet la participation multi-partenariale à son fonctionnement.

Le deuxième point sur lequel, dans le mouvement des associations du secteur sanitaire et social, on a engagé une forme d'accompagnement est ce qui consiste à dire ceci : une fois que l'on a fait cette mise à plat de ce qu'est la place des différentes personnes, engageons-nous dans la "revisite", dans la relecture du projet de l'association. Pour atteindre l'objectif de lisibilité, de visibilité dont je parlais tout à l'heure, qui est indispensable à une reconnaissance, qui va être encore plus exigeante à l'avenir du fait du développement de nouveaux niveaux de décision publique à travers les nouvelles politiques territoriales, qu'il s'agisse des pays, de l'intercommunalité ou des agglomérations, de plus avec la

perspective du Gouvernement RAFFARIN d'ouvrir le chantier d'une nouvelle répartition des compétences en matière de décentralisation, l'inscription de la région comme étant une collectivité locale repérée par la constitution, pour toutes ces raisons il est indispensable, lorsqu'on est dans une région, comme j'y suis, de mobiliser les associations sur le fait pour chacune d'entre elles d'acquérir cette reconnaissance au niveau où elles développent leur action.

D'où part cette démarche de projet ? Elle part de la mise en évidence du partage d'un certain nombre de valeurs qui sont celles auxquelles l'ensemble des parties prenantes de l'association adhère. A chacun de mettre ces valeurs en évidence. Notamment François Bloch-Lainé, en son temps, avait mis en évidence les quatre grandes spécificités des associations, qu'il s'agisse de la primauté de la personne, du fonctionnement collectif, de la participation notamment des bénévoles aux prises de décision, de la fonction de lien social, de tissu social faisant participer les bénéficiaires, c'est-à-dire agissant avec et non pas pour les autres, enfin la conviction que les associations sont là car elles ont une capacité d'inventer des formes de réponse et pas simplement de se situer en réponse à de la commande publique.

A partir du moment où sur la base par exemple de ces quatre spécificités on travaille et on met en évidence les valeurs qui sont partagées par les représentants de l'ensemble des catégories de personnes partenaires à l'intérieur d'une association, celle-ci est alors en capacité de pouvoir parler d'elle à l'extérieur, est en capacité, pour ce qui est de notre secteur qui est en permanence dans des relations de contractualisation, de négociation et de contestation des tarifications des lignes budgétaires qui leur sont allouées, de revendiquer une position qui est celle d'être un des acteurs servant l'intérêt général et non pas des acteurs du service public.

Ceci nous semble tout à fait différent dans la mesure où le service public relève d'une concession, c'est-à-dire qu'à un moment donné cela présuppose que la collectivité délègue à un acteur la mission de faire tel ou tel acte alors qu'au niveau de l'intérêt général, certes cela se traduit par des actes qui s'apparentent à ceux du service public mais ils se situent dans un environnement dans lequel l'acteur privé, en l'occurrence l'acteur associatif, dispose d'une sphère d'autonomie importante, mais il n'en disposera qu'à partir du moment où il pourra revendiquer sa vraie identité.

Une fois que cette démarche de travaux sur le projet est engagée elle n'est pas faite pour l'éternité, elle a besoin d'être révisée de manière périodique, comme d'ailleurs dans toute organisation on devrait réviser périodiquement les modalités de fonctionnement. Sinon c'est complètement aberrant et nos interventions à l'intérieur d'associations du secteur sanitaire et social nous ont même fait apparaître qu'une association avait les mêmes statuts qui lui avaient été alloués par décret impérial sous Napoléon III !! Il y a donc une certaine préoccupation à avoir quant à l'ajustement. Ou bien on n'y croit pas, on pense que la première question qui est celle du cadre institutionnel dans lequel fonctionne l'association est indifférent et accessoire et on ne se préoccupe pas de ce genre d'affaire ; ou au contraire on pense que c'est déterminant pour que chacun puisse trouver sa place, que l'on puisse arriver à trouver des modes de fonctionnement collectifs harmonieux et distincts d'une association à l'autre et à ce moment-là il faut le faire.

Réviser le projet c'est engager un chantier qui est stratégique qui s'inscrit forcément dans la durée et qui, à partir du moment où il aboutit au partage de valeurs et au repérage des différents acteurs, va rétro-agir sur les niveaux institutionnels de l'association. Très souvent une démarche de projet se termine par la révision des statuts ou pour l'élaboration d'un règlement intérieur, d'un règlement de fonctionnement ou d'une charte ou d'un guide de bonne conduite ou d'un " contrat " pour les personnes bénévoles à l'intérieur d'une association, car c'est un des points qui apparaît dans le cadre de la recherche.

Je voulais dire très rapidement qu'il y a des voies multiples ; il n'y a pas une solution, il y a des solutions au niveau de chaque association. S'agissant du secteur dont je parle, la méthode qui a été mise en place est celle-là ; cela ne veut pas dire quelle soit la vôtre, mais elle vous est livrée à titre d'exemple.

(Applaudissements)

D. GAUDRY.- Je remercie M. DELANGLADE de sa brièveté qui va permettre à la salle de pouvoir poser des questions à nos trois intervenants de ce matin, car vraisemblablement ces interventions vont soulever beaucoup de réactions.

Une intervenante.- Quatre intervenants !

D. GAUDRY.- Oui, mais j'ai du mal à considérer M. HAERINGER comme intervenant. Je l'englobe dans la maison. Je donne donc la parole à la salle.

Annie.- AD 38

La dernière loi sur la fiscalité des associations de 1901 nous met dans une situation très contradictoire. Les dirigeantes doivent être les bénévoles. Or il se trouve que les bénévoles du fait qu'elles sont bénévoles sont assez mouvantes, sont là, ne sont pas là, sont informées ou ne le sont pas, alors que celles qui font vraiment marcher l'association ce sont les salariées. Ce sont elles qui sont au courant de tout, qui peuvent vraiment prendre des orientations et prendre le pouvoir aussi.

Comment peut-on remédier à ce hiatus, à cette contradiction entre d'une part les bénévoles qui sont nos dirigeantes et les salariées qui font vraiment marcher l'association ?

Nicole DIRCKX.- AD 66

Je voudrais savoir s'il existe dans le volontariat un contrat régi par le droit du travail et si c'est compatible avec un mandat d'administrateur dans le cadre d'une gestion désintéressée.

Marie.- AD 34

Monsieur LE GOFF je voulais vous ré-interroger sur ce que vous avez dit concernant le rapport au droit. C'est quelque chose qui ne me plaît pas du tout. Je ne crois pas du tout que dans un type d'association comme le Planning on soit suspicieux à l'égard du droit. Je crois bien au contraire que ce sont des structures qui largement portent cette question. Par contre la suspicion peut être à l'égard du juridique et du monde professionnel du droit, ce qui n'est pas tout à fait la même chose. Effectivement il ne faut pas éluder cette question.

L'évolution du droit ce ne sont pas les juristes qui la font, c'est la société. Si le droit change c'est grâce à la société. Ce n'est pas le droit qui fait la société, c'est la société qui fait le droit.

Donc il faut bien des gens qui aient de la morale, même si ce sont des dames patronnesses du XIXème siècle, qui portent des engagements éthiques pour faire changer le droit. Je voulais vous le redire, car on ne peut pas passer comme cela dessus.

Ceux qui ont permis la libération de M. PAPON ce sont des juristes.

F. LAURANT.- Ce sont des politiques !

M. DELANGLADE.- Il y a eu deux instructions fiscales qui ont autorisé, cela a été évoqué hier, la rémunération de certains administrateurs bénévoles. Il y a dans la loi de finances 2002 un principe selon

lequel, à condition d'être à un certain seuil de puissance au niveau d'une association il peut y avoir la rémunération de dirigeants. C'est un constat. Au niveau de l'ensemble des associations qui sont regroupées au sein de l'UNIOPS on considère que c'est un point mis dans un dispositif extrêmement dangereux. On considère que ce n'est pas nécessairement le bon moyen.

L'argument est tout de même de dire qu'il faudrait que l'ensemble des catégories sociales puisse prendre des responsabilités à l'intérieur des associations ; ce n'est pas forcément par ce biais-là ; c'est peut-être davantage en mettant en place des formes de congés associatifs dans le cadre du droit du travail, applicables dans les entreprises qui emploient des salariés qui souhaiteraient s'engager.

Votre question est partie de là mais elle arrive sur le point de dire qu'il y a dans les associations des salariés qui connaissent la technique et des administrateurs qui ne la connaissent pas. Donc le vrai pouvoir est celui des salariés. C'est tout l'enjeu de la mise à plat, du démontage des responsabilités des uns et des autres. Dans une activité complexe (et j'en connais un certain nombre dans le secteur de l'action sanitaire et sociale) il est clair que le Conseil d'administration, ou une association gestionnaire d'un gros établissement de rééducation spécialisée n'a aucune connaissance professionnelle des métiers de la rééducation pratiqués à l'intérieur de l'établissement. Il n'empêche que le Conseil d'administration a toute sa légitimité. D'une part il est le porteur du projet de l'association, c'est-à-dire des valeurs qui sont celles de l'association, à condition de pouvoir les dire et les rendre visibles. D'autre part il est le garant de la continuité de l'activité, c'est-à-dire de l'évolution de cette activité dans le sens qui est le seul qui soit intéressant, c'est-à-dire qu'elle soit toujours et constamment ajustée à l'attente des personnes, aux besoins des personnes.

Les moyens qui sont les moyens techniques mis en place ne sont pas secondaires ; ils sont associés à cette responsabilité. Il faut trouver, et on trouve dans un certain nombre d'associations, les moyens de faire en sorte que la coopération soit possible. D'ailleurs le code du travail y aide par un certain nombre d'instances de représentation du personnel, de participation dans le cadre des Comités d'entreprise à un certain nombre de points qui concernent l'évolution de l'entreprise, les choix stratégiques et autres. On est aussi dans ce cadre. Mais on peut aussi parfaitement imaginer, cela se trouve dans un certain nombre d'associations du secteur, une participation effective des salariés, des techniciens à l'intérieur des instances de Direction, non pas pour y occuper les places prépondérantes, de décision et de pouvoir, mais pour éclairer les décisions et faire en sorte que les décisions stratégiques de cette association soient prises en connaissance de cause.

La question que vous posez est tout à fait celle qui amène à faire cette mise à plat, cet effort de situation des uns et des autres, sans considérer que certains, parce qu'ils connaissent les techniques et sont rémunérés, sont dépositaires des pouvoirs à l'intérieur de l'association.

D. GAUDRY.- La deuxième question portait sur le volontariat.

M. LE GOFF.- Je ne suis pas spécialiste du droit des associations mais il existe, me semble-t-il, Roger SUE le rappelait tout à l'heure, un statut du volontaire à vocation essentiellement internationale, dans le cadre de la coopération, du service civil, avec prise en charge des cotisations sociales et autres... C'est un statut d'exception, qui est intéressant d'ailleurs et donne à penser, je suis d'accord avec son analyse.

Mais il se trouve que les juristes n'aiment pas beaucoup les catégories intermédiaires. Nous sommes des binaires, bêtement ; c'est zéro ou c'est un, mais ce n'est pas entre les deux, c'est rarement un demi. Quand c'est un demi il va falloir que cela tombe d'un côté ou de l'autre. Le statut du volontaire

serait donc une tierce catégorie entre salarié, disons rapidement bénévole, et volontaire. La solution est à la limite de supprimer la catégorie des bénévoles. Mais je n'imagine pas cette situation. Certains ne voudront pas.

Par conséquent on irait vers une sorte de triangulation entre trois statuts. C'est pensable, mais assez difficile à mettre en oeuvre. En tout cas, sur une telle affaire, je peux vous garantir que le Ministère du travail freinera des quatre fers et que le législateur hésitera à faire une loi en la matière. En effet cela va créer des situations de brouillage, de confusion qui risquent au total d'être préjudiciables aux salariés.

Le Ministère dira (réflexe d'inspecteur du travail que je partage par anticipation) : " Pourquoi mettre en place des salariés si des volontaires font l'affaire ? », ceci avec un statut qui ne sera probablement pas celui du salarié donc qui apparaîtra assez vite comme un statut de sous-salarié, presque aussi intéressant mais pas tout à fait. Du même coup on dira : " Voilà une belle mesure mais qui va créer un effet pervers de déstabilisation du statut de salarié dans le secteur associatif. Par conséquent il faut ouvrir de larges concertations pour regarder la question de près ".

Tout cela pour dire que c'est une très belle idée mais de mise en oeuvre assez difficile à mon sens, problématique en tout cas.

Madame, en réponse à votre question je dirai qu'il arrive que, dans les associations comme ailleurs, on soit un peu schizophrène et on procède à un espèce de dédoublement fonctionnel. Ce dont je parlais ce n'était pas du rapport des associations au droit. A l'extérieur, dans sa mise en oeuvre, bien sûr la loi de 1975 et toutes les autres lois c'est votre travail de les mettre en oeuvre, donc de veiller à la garantie, à l'effectivité du droit. Là on est d'accord.

Mais je parlais de votre rapport au droit dans votre fonctionnement interne. Là j'ai souvent le sentiment que ce que vous prêchez à l'extérieur vous avez tendance à l'oublier un peu en interne et à pratiquer une espèce de méfiance de principe à l'égard du droit.

Tout à l'heure Roger SUE disait " L'association justement est une formule idéale qui permet de concilier citoyenneté dans ce qu'elle a de réglementaire, d'abstrait, de général et le désir de particularité de chacun. Cela concilie tout cela, c'est une sorte de singularité, de citoyenneté concrète... Mais le résultat de tout cela est une sorte de modèle plutôt fraternel, fraternaliste. L'association est le lieu de la fraternité et du jour où on se considère tous comme plus ou moins des frères, à quoi bon introduire les règles du droit ?

Je dirai que le principe qui fonctionnait bien avec le paternalisme se retrouve aujourd'hui avec un autre modèle qui est celui du fraternalisme. Le problème est que, dans une association, on ne peut pas toujours être tout le temps égaux ; certains doivent prendre des responsabilités pour tenir la position sinon du père, du moins du grand frère, celui qui est titulaire de la loi. Pardon, de la grande sœur !

Dans ce système j'ai toujours considéré que le paternalisme était faussement qualifié. Ce que l'on désigne souvent comme paternalisme est en fait un système essentiellement maternaliste (réactions dans la salle). Maternalisme dans le sens de sollicitude.

Madame, je crois qu'à l'extérieur vous êtes pro-droit. A l'intérieur vous êtes " réservées " vis-à-vis du droit et cela peut être dommage.

R. SUE.- Effectivement le statut se cherche. On le rappelait, il existe à l'international, il existe aussi en termes de service de coopération ou de service civil. L'objectif visé est qu'il y ait une extension de ce statut aux associations que je qualifiais d'utilité sociale, une extension aux différents publics, car c'est souvent un public jeune qui est visé. Je ne vois d'ailleurs pas pourquoi ; tout le monde peut être

volontaire à tout âge. C'est une extension à la fois quantitative, qualitative à l'ensemble des associations. Donc c'est une nouvelle catégorie et je comprends très bien que ce soit une catégorie embarrassante en particulier pour le droit du travail.

En même temps j'observe qu'il n'y a pas une, mais 100 000 dérogations au droit du travail ; elles sont permanentes. On peut prendre les emplois- jeunes, les C.E.S., les contrats aidés.

J. HAERINGER.- Ce sont des contrats.

R. SUE.- Le contrat de volontariat est aussi un contrat. De la même manière la norme n'est pratiquement plus aux CDI temps plein globalement puisqu'on arrive maintenant à des équivalences avec ceux qui passent par l'intérim, etc. Les formes de mobilité ou de flexibilité du droit du travail sont multiples. J'en propose une de plus peut-être mais qui est très cadrée sur un secteur, qui peut très bien (je ne suis pas juriste) faire l'objet d'une élaboration juridique précise, qui existe déjà. Elle ne m'apparaît pas scandaleuse.

Ce qui me paraît plus important est de voir qu'elle est d'une certaine façon inévitable. C'est une chose que je n'ai pas dite et que je suis content de pouvoir vous dire maintenant. En réalité il faut bien comprendre la logique économique sous-jacente. On est dans un basculement économique qui fait que la production, j'appelle cela la production de l'individu, la production du capital humain diraient les économistes, c'est-à-dire la question de la formation, de la qualité du lien, la question des valeurs, la question de la santé deviennent non pas des coûts, - il suffit d'écouter les chefs d'entreprise, - mais des ressources fondamentales économiquement parlant. Le système économique est en train de basculer vers la production de capital humain. C'est l'enjeu névralgique.

De manière plus *soft* on appelle cela économie de l'intelligence, économie du savoir, économie d'initiative, multi-compétence, compétence multi-relationnelle. Tout ce jargon montre le déplacement de la production de la richesse dans des économies très avancées comme la nôtre. C'est le phénomène majeur. On n'aura plus besoin de personne pour produire le matériel, la voiture ; on aura beaucoup plus besoin de gens pour produire ce que vous faites en termes d'information. Si on prend le secteur de la prévention dans la santé cela revient à pouvoir manager sa santé et il n'y a pas plus grande ressource économique.

Il est intéressant de voir que les entreprises commencent à s'en apercevoir et commencent à y penser. On parlait de la coopération entreprises/associations ; ce n'est pas l'université, ce n'est pas l'école, ce n'est pas la formation professionnelle qui vont vraiment produire le potentiel humain dont on a besoin ; dans les entreprises il faut des initiatives, de la multi-compétence, des gens qui sachent se débrouiller.

On rentre dans cette logique et c'est pourquoi il faut s'organiser. Cela devient un marché actuel, le marché de la production de l'individu, au sens biblique de la production génétique. La question de la production génétique, le produit de l'individu c'est cela la transformation économique majeure.

Si les associations veulent encore exister elles auront nécessairement besoin de se structurer, sinon elles n'agiront plus qu'en marge. Il faut comprendre que ces secteurs qui étaient dans les années 60 des secteurs marginaux où on faisait la « médiation sociale » en plus sont des secteurs qui sont devenus vitaux pour l'économie. L'intelligence, l'éducation, c'est vital pour l'entreprise. La santé devient vitale pour l'économie. On ne pourra pas continuer à faire du déficit de Sécurité sociale sans arrêt ; il faudra trouver des modes de production autres. On passe à un " marché " où on permet aux associations de s'organiser, y compris avec le volontariat, dans un processus de décision démocratique, on a intérêt à

faire de la démocratie. On ne produit pas de l'individu comme on produit des savonnettes. Ce sont des modes de production différents. Il faut s'adapter. Si on ne le fait pas, on est mal parti !!

Question à M. LE GOFF – Elizabeth.- AD.13.

Je ne me suis pas du tout reconnue dans cette présentation du militant, dans l'image que vous donnez dans votre intervention, fort intéressante par certains aspects ; j'avais l'impression que vous parliez d'une autre association. Quand vous parlez du bénévolat, faire le bien, de la position oblatrice, d'être au Planning familial pour être dans le service pour les autres et pas pour soi-même, tout cela ne nous décrit pas vraiment. (*Applaudissements*)

Si je suis au Planning familial, c'est pour moi avant tout en tant que femme, pour faire changer la société, pour faire changer le droit, pour arriver à une égalité des droits, pour arriver à une réelle chance pour les hommes et les femmes et transformer la société. Ce n'est en rien une association caritative. On ne se définit pas du tout de cette façon.

Ma collègue a parlé du droit. Quand vous dites qu'on est là pour faire appliquer la loi de 1975, non pas du tout. On veut changer les lois, on veut que la loi de 1975 soit davantage au service des hommes et des femmes.

Intervenante.- AD.72

Une question sur la communication, une grande question que je me pose dans mon AD, qui est celle de la difficulté que l'on a à avoir des bénévoles. Vous avez dit que maintenant la valeur montante était l'individu dans le bon sens du terme. Il me semble que l'idéal qu'il y a au Planning ce n'est pas celui d'une sexualité plus libre. Pour moi l'idéal est la dénonciation, la lutte contre l'oppression en tous genres. Cette oppression a toujours existé ; elle est trans-historique à l'international. Elle n'a jamais été aussi présente. C'est là que l'on travaille. Pourquoi n'arrive-t-on pas à attirer des gens ? Pourquoi cette image à l'extérieur, je le vois autour de moi ? On nous dit " Ah oui, sont les mémères des années 70. Il faut leur dire à tes copines que l'on n'est plus dans les années 70, la lutte au niveau des femmes c'est fini. En plus elles n'aiment pas les hommes !! ". C'est cette image que l'on a. (*Réactions dans la salle*).

Pourquoi, alors que l'on est, me semble-t-il, dans un idéal, on s'en défend, d'actualité (et on l'a vu hier, on aurait des liens à tisser notamment avec le mouvement anti-mondialisation) cela ne passe pas ? On n'a pas de bénévoles. Les bénévoles que l'on a ce sont des femmes, quelques hommes. Pourquoi est-ce que l'on n'arrive pas à attirer des bénévoles ?

Quand on forme par bonheur quelqu'un qui a poussé la porte de l'association pourquoi n'arrive-t-on pas à le garder ? C'est un problème de communication. Pourquoi, alors que notre projet politique est très actuel, (L'oppression des femmes a des conséquences extrêmement gravissimes, délétères dans le monde entier) n'arrive-t-on pas à le rendre lisible ? Ceci me tient beaucoup à cœur.

D. GAUDRY.- On va terminer sur cette question. Je pense que les réponses de nos deux intervenants peuvent être conséquentes.

M. LE GOFF.- Je m'attendais à être un peu « allumé » sur d'autres questions. Je ne me défendrai pas dans la mesure où il n'est pas facile de parler en termes généraux d'une pluralité, d'une galaxie de situations extrêmement variées et jusqu'à l'infini. Je conçois que chez vous vous n'entriez pas vraiment dans cette catégorie que je qualifiais d'oblatrice, dans cette logique oblatrice, qui a un petit côté « eau bénite » qui n'est pas le vôtre en effet.

Je voulais dire simplement que parmi les associations, et R. SUE l'a rappelé, il faut distinguer les associations qui fonctionnent pour elles, les clubs, les cercles, des autres associations qui se projettent à l'extérieur, qui n'ont de sens que par cette référence à l'extérieur en termes de présence, de service, de transformation, en termes d'utilité. Je parlais des associations en général. Je crois qu'il est difficile d'avoir une terminologie pertinente pour l'ensemble.

Ceci dit je ne suis pas naïf au point de penser que lorsque l'on se met à la disposition transformatrice de la société on s'oublie soi-même. Non. Je sais bien pour avoir moi-même créé une association, en avoir été Président qu'il y a des gratifications, qui ne sont pas matérielles mais d'ordre symbolique, éminentes. C'est une visibilité sociale assurée, une image de soi plus supportable. On fait sa thérapie à travers l'adhésion à l'association (*applaudissements*). Tout cela je ne suis pas suffisamment candide pour ne pas le percevoir. En termes sociologiques, ethnologiques, je mettais plutôt l'accent sur cette catégorie, la vôtre, une association de militants « au service de ». Les mots ensuite, on peut en débattre.

Pourquoi n'avez-vous pas de bénévoles ? Quel mot choisiriez-vous en lieu et place de " servir " ?

Intervenante.- Comment l'exprimer ? Avec. Etre avec. Etre tous acteurs. (*Protestations dans la salle*).

F. LAURANT.- C'est la charte du militant.

M. SUE.- J'ai beaucoup de mal, vous avez posé une question qui est une question à l'interne. Je n'ai pas vraiment qualité à répondre à votre question " Pourquoi est-ce que l'on n'attire pas plus de bénévoles et pourquoi on ne les garde pas mieux ? ".

De manière plus générale ce que je constate c'est que dans la manière dont se vit le lien social, au travers d'une association, il ne faut pas oublier que les individus ne demandent rien à leur organisation à partir du moment où c'est la leur. Je veux dire par là que l'on n'a pas fait assez attention au fait que la loi de 1901 dans son article 2 prévoit la liberté de s'associer, c'est-à-dire de fonder une association totalement informelle. Waldeck-Rousseau n'aurait pas pu imaginer un instant ce qui se passe aujourd'hui. Pas un instant il n'aurait pu imaginer qu'il y aurait autant de gens qui voudraient s'organiser, déclarer, déposer des statuts, etc. Le grand mouvement de l'association est du côté précisément de cet article 2 de l'association de fait. C'est cela la richesse d'ailleurs.

Comment passe-t-on à l'étape suivante ? Toutes ces associations n'ont pas de visibilité mais il n'empêche que parfois elles agissent. Ce n'est pas parce que l'on n'en parle pas qu'elles n'agissent pas. Comment passer à un niveau plus structuré ?

Mon sentiment est que soit l'on est sur des choses très nouvelles pour lesquelles on voit bien qu'il y a un engouement tout d'un coup, soit on est sur des terrains où il faut de la rénovation, mais qui sont plus dans le champ social et qui s'institutionnalisent et ce n'est pas mal. Je ne vois pas pourquoi est-ce que l'on ne se donnerait pas les moyens organisationnels d'avancer plus loin. Cela correspond à un deuxième moment de la vie aussi. Ce n'est pas toujours l'enthousiasme des débuts, mais c'est comme dans un couple ! En même temps l'institution peut permettre aussi d'avancer énormément. C'est tout à fait positif.

Mais alors du même coup ceux qui y participent, à partir du moment où ils jouent un rôle plus institutionnel rentrent dans des organisations plus formalisées, en attendent un retour ou des retours. Ces retours, à mon avis, le bénévolat tel qu'il est généralement pensé par les organisations est

aujourd'hui insuffisant. Il ne permettra pas d'attirer des quantités de gens qui sont prêts à passer le pas mais qui diront " Attendez. Prouvez nous que l'on existe ".

Je connais des quantités d'associations dans lesquelles les bénévoles font plus de travail que les professionnels ; ils sont parfois même plus professionnalisés, tout le monde le sait. Au moins il faut les reconnaître à ce titre.

Donc soit on est sur le premier mouvement et on s'engage, on s'en fout. Soit on peut être à cheval sur les deux, ce serait même souhaitable, on rentre un peu plus dans l'institution et dans ce cas-là on ne s'en tirera plus simplement avec le statut de bénévole.

Je m'excuse de ne pas pouvoir répondre directement pour le Planning. Mais vous avez plus de réponses que moi sur ce sujet.

J. HAERINGER.- On va s'arrêter là, les appétits commencent à être aiguisés. Quelques mots encore.

Cette après-midi on va travailler sur la charte, je pense. C'est un moment, pour reprendre les termes de J. LE GOFF, " instituant ", pour produire de l'institué. Cette idée de travailler sur l'institutionnalisation me paraît en effet quelque chose d'important. Mais il faut peut-être garder en tête que ce n'est pas une institution simple dont il s'agit, elle est complexe. On voit bien que les logiques d'acteurs, les organisations dont on parlait s'enchevêtrent. Donc il faut bien garder en tête la complexité et la réponse à cette complexité n'est pas nécessairement, et surtout pas me semble-t-il, la formalisation, sinon on risque de vider de son sens le contenu de l'implication, de l'engagement.

Il faudrait vérifier, au regard du droit, quelle est la nature des relations et comment peut-on " revisiter ", comme le disait B. DELANGLADE, l'ensemble des coopérations et la place des acteurs. Ceci non pas pour les rigidifier, mais simplement pour les valoriser dans leurs différences et leur complémentarité.

Troisième piste qui me paraît intéressante à retenir, celle évoquée par Roger SUE : réinscrire les relations, le lien social dans l'échange, dans l'échange économique. Certes on a parlé d'économie de marché, de la nouvelle économie, mais il ne faut pas oublier non plus qu'il y a une économie non marchande qui est celle précisément assurée par les Pouvoirs publics. Et on retrouve là non seulement la confrontation à l'entreprise, mais aussi la confrontation aux Pouvoirs publics, le fameux Etat providence qui jusqu'à présent a redistribué les choses très généreusement mais qui aujourd'hui se trouve complètement incapable de redistribuer avec autant de largesse. Donc il y a à reconstruire les relations.

Troisième type d'économie, l'économie du temps. On parlait de l'oblativité, qui est peut-être en effet difficile à entendre dans une association comme celle-ci, mais l'économie du temps est bien réelle. Le bénévole fait don du temps. Il y a à réinscrire cette économie comme une forme économique qui n'a pas pour autant disparu et n'est pas liée, pas réservée à nos ancêtres les gaulois ou à d'autres formes de sociétés primitives. Elle est bien encore aujourd'hui réelle, c'est l'économie de la réciprocité, tout le monde aujourd'hui en vit encore.

Il faudrait réinscrire, revaloriser ces échanges économiques dans la diversité, dans la pluralité de ces formes et pas seulement avoir en tête l'économie de marché.

Bon travail pour cette après-midi et à ce soir.

D. GAUDRY.- Nous allons déjeuner. Nous reprendrons les ateliers à 15 heures. Merci à nos intervenants. Bon appétit.

La séance est levée à 13 heures.

Synthèse

La séance est reprise à 18 H 30.

F. LAURANT.- Nous allons clore cette journée avec Joseph HAERINGER. Nous allons essayer de faire un petit bilan et évoquer peut-être quelques réflexions sur ce qui découle de la journée et ce qui s'est passé dans les ateliers. Il y aura ensuite un petit temps de débat pour clarifier les choses, voir si tout cela se croise, s'il y a des échanges et vers où on va demain.

Entre parenthèses, demain à l'ouverture il faudra que les déléguées, les déléguées seulement, se présentent pour aller signer et si possible avec leur carte d'adhésion. C'est très important pour nous faciliter les formalités.

Nous nous donnons jusqu'à 19 h 30. Nous allons essayer d'avoir un débat qui nous permettra d'être plus au clair demain sur ce que nous allons faire au Congrès.

J. HAERINGER.- L'après-midi d'hier et celle d'aujourd'hui ayant été organisées sous forme d'ateliers relativement éclatés, il serait bien que ce soir on rassemble la gerbe de manière à « maturer » collectivement un certain nombre de positions, de réflexions qui bien évidemment n'ont pas statut de décision ; c'est demain, ce n'est pas ce soir. Il s'agirait simplement de réfléchir collectivement à un certain nombre de choses qui ont été dites, exprimées au cours des ateliers.

J'aurais envie de donner un titre à tout ce que j'ai entendu. Ce matin j'avais dit que l'on était dans un processus de sortie de crise. Je voudrais continuer en disant qu'il me semble que vous êtes confrontées à la question de la conduite du changement. Comment conduire le changement dans une organisation comme la vôtre qui, sans être ancestrale, est quand même bien rigoureusement historique. Et aussi je le disais ce matin en citant Touraine, vous êtes quand même au centre et au cœur de problématiques de transformation de la société par elle-même, en mobilisant les femmes qui, dans beaucoup de sociétés d'ailleurs sont les pivots du changement. Il y a des stratégies de développement local qui passent par les femmes, on le sait bien. Pourquoi est-ce que cela ne fonctionnerait pas dans nos sociétés modernes, ici, comme les nôtres ?

Pour que tout ce que je pourrai dire après avoir entendu ne soit pas comme un patchwork, je voudrais dresser la carte générale, de manière à ce que l'on puisse agraffer les post-it, les idées qui ont été émises tout au long de la journée. La carte générale pourrait être dessinée de la manière suivante (croquis à l'appui).

Pour les organisations associatives comme les nôtres, comme les vôtres, par rapport au changement il y a deux vecteurs qui sont à prendre en compte et qui sont déterminants ou en tout cas caractéristiques des positions.

- ❑ Le premier vecteur est celui du changement. Il y a deux formes de changement.
 - Pour l'un on est dans la reproduction : tout change et pourtant tout reste de même. On a beau relooker les choses, la structure de la dynamique sociale reste la même.
 - L'autre pôle est la transformation : là en effet c'est la structure sociale du mouvement, de l'association qui change. On pourra voir quels sont les éléments qui se structurent là.
- ❑ L'autre axe par lequel les changements se font ou ne se font pas : c'est l'axe de l'intégration, une organisation entre une dynamique d'évolution, la reproduction ou la

transformation, et l'autre dynamique qui est l'intégration. Comment intégrer la diversité des personnes et des groupes dans un ensemble ?

Là il y a deux moyens : le premier moyen est de travailler sur la culture et l'autre moyen de travailler sur la règle. En effet travailler sur la culture c'est le projet, c'est développer des valeurs qui sont partagées, on a le sentiment d'appartenir à un ensemble sur des valeurs. La règle est de dire : c'est la loi, la règle interne, les statuts, il faut appliquer coûte que coûte. Sinon vous êtes *out*. Si vous intégrez vous adhérez, il faut appliquer, respecter la règle.

Ce sont deux modes d'intégration qui sont conjugués, non pas de manière exclusive l'une et l'autre, mais qui se conjuguent selon des équilibres.

□ Il y a un troisième levier. On constate que les associations, contrairement aux entreprises, ont deux formes d'évolution : une évolution qui se situe plus autour de la gestion, on est dans la règle, c'est l'activité qui prime ; la culture et le projet des valeurs sont moins importants.

Dans l'autre évolution, que j'appellerai sociétaire, on fait évoluer la transformation en l'inscrivant dans les enjeux de société. On détermine, on repère la cause fondamentale, le bien commun et on inscrit le changement autour.

Si j'essaye de situer deux trois phases de votre mouvement je dirai que l'on était dans une première phase communautaire, un mode communautaire très collectif où les prises de décision sont plus ou moins, pas vraiment auto-gestionnaires, mais avec des processus très lents de concertation, de participation, où en effet il y a toute une procédure. Regardez votre Congrès, la manière dont vous l'organisez, c'est très procédurier. Il faut vérifier les cartes d'identité, tout un tas de choses. Toute cette procédure construit un collectif, un collectif qui tend à intégrer tout le monde par la culture.

La limite est qu'il n'y a pas ou peu de différenciation, donc peu de risques de conflits puisque les procédures utilisées visent précisément à garder la cohésion. On est plus dans un univers cohésif que cohérent. La cohérence découle de cette cohésion, mais c'est davantage la cohésion qui prime.

Quand je parlais de crise ce matin, en gros vous étiez au centre. Il y avait un doute sur la légitimité des instances décisionnelles confédérales, sur la capacité à représenter le terrain, cette espèce de conflit, ces difficultés. Vous étiez dans une espèce d'indétermination, cette tension entre le projet d'ordre politique et l'activité d'ordre technique. Espèce de débat que l'on voit autour du salariat, du bénévolat, autour de la contingence qui vient en quelque sorte imposer des normes sur les centres de consultation ; tout ce qui est actions collectives au contraire est beaucoup plus centré sur le projet. Là aussi la question du militantisme retrouve un peu ses tensions.

Il me semble que vous aspirez à évoluer sur l'axe que j'appelle la conduite du changement.

Pour rester sur cet axe, il faut travailler à la fois sur les éléments de transformation de la structure, c'est la question de la gouvernance ; c'est créer de la différenciation en jouant sur deux pôles : la culture, mais une culture ancrée sur les débats de société et non pas nécessairement sur la modélisation de service public ou parapublic. Beaucoup d'associations valorisent l'activité autour de cette notion d'expertise, de cette professionnalité qu'il faut développer et trouvent la légitimité sociale par rapport à un univers moderne de technicité, d'expertise. Du coup, elles évoluent dans ce secteur, elles ne s'inscrivent pas dans des démarches sociétales qui rendraient un peu de cohérence à l'ensemble.

Ce processus de différenciation on le voit à l'œuvre dans le débat sur la charte. J'ai entendu à la fois une adhésion relativement large, semble-t-il, avec quand même une question : à quoi cela sert-il ? Quelle différence entre ceci et un règlement intérieur, statutaire, etc. ?

Donc je pense que la charte est un moyen parmi d'autres, à la fois de réimprimer ces principes fondamentaux de l'action du mouvement, de ses valeurs, de ses repères, de ses références et permettant précisément aussi d'indiquer les différenciations, par rapport à l'extérieur, par rapport aux autres et du coup ancrées sur la question sociale du moment.

Autre question qui a été soulevée, mais peut-être moins directement approfondie, la question de la gouvernance. Là on est en plein aussi dans cette capacité à piloter le changement. On est aujourd'hui dans un univers très contraint. Regardez la manière dont les Pouvoirs publics font pression de manière contradictoire. D'un côté le Ministère de la santé a besoin de vous pour des campagnes de prévention, pour réaliser un certain nombre de choses, a besoin de vous consulter pour étayer la loi et vous le sollicitez pour que cette loi puisse en effet se concrétiser très précisément en évitant le processus d'exclusion de certaines personnes.

De l'autre côté le même Etat, à travers d'autres Ministères, celui de Bercy, à travers l'instruction fiscale, à travers aussi le code du travail, fait tout pour ramener les choses, vous imposer des règles qui ne sont pas celles que vous vouliez et qui sont de l'ordre du droit commun, en raison de l'activité que vous menez.

Il y a là une tension qu'il faut gérer et qui n'est pas simple. Sauf à prendre des positions rigoureuses, courageuses ou politiquement fortes, comme celle évoquée hier soir : " Je ne choisis pas de prendre la subvention, même si j'ai une perte de 30 % de mon activité, car je ne trouve pas l'espace public de reconnaissance de mon activité ". Ce sont des choix politiques.

On voit bien qu'en restant sur ce domaine du sociétaire vous n'êtes pas du tout en train de vous endormir, mais il vous faut sans arrêt à la fois avoir des instances de débats très larges, de participation, de consultation et en même temps une capacité réelle de décision. Vous savez très bien que celui qui décide n'est pas toujours très populaire et n'a d'autorité à prendre telle ou telle décision que s'il est légitime, si l'instance qu'elle représente est légitimement élue et reconnue comme telle.

C'est sortir de votre mode de fonctionnement et aller vers un processus de décision qui est relativement différent de celui que vous avez actuellement. J'ai entendu dire tout à l'heure dans un groupe " Comment est-ce que je peux voter le principe d'une charte, puisque je n'ai pas été en discussion avec mon A.D. ? ".

" Pourtant ", disait quelqu'un d'autre " tu as bien un mandat général. Est-ce que tu ne peux pas assumer ta responsabilité de déléguée ? ".

Autre question qui suppose, et dans un groupe cela a été fait, de remettre à plat les fonctions. Quand on remet à plat les fonctions on voit aussi les différentes manières de participer au mouvement, les différentes prises de responsabilité. C'est tout bonnement mettre à plat l'organigramme, le dessiner, pour là aussi le rendre visible ; ainsi on le transmet autrement que simplement par le bouche à oreille. Cela permet là aussi un débat.

Ce sont des manières de procéder dans la gestion des choses que j'appelle " conduite du changement ", qui créent la différenciation et qui par conséquent créent du risque, de la peur par rapport à ce changement. En effet il y a des choses qui peuvent se passer. Quelqu'un disait " Je crains qu'avec la charte, même si elle exprime le plus possible les orientations actuelles, même s'il n'y a pas de changement dans l'expression, on risque d'aboutir à une ségrégation, à une crise, car des personnes pourraient partir du fait simplement de demander la signature de la charte. C'est une prise de risque. Est-ce que ce n'est pas cela la conduite du changement ?

Avant de vous laisser la parole et de débattre largement, j'ai deux petites remarques que je lance à titre d'amorce.

Sur la question du salarié bénévole, j'ai senti que c'était très exacerbé. Je me suis posé la question : pourquoi est-on exacerbé ? Manifestement, à mon avis, cela dépasse le contenu-même des salariés bénévoles. Je jette deux hypothèses que je vous livre à titre de débat.

La première est celle-ci : est-ce que cette exacerbation ne serait pas une critique de certaines d'entre vous sur le mode de fonctionnement actuel ? Est-ce que ce n'est pas la volonté d'une plus grande différenciation que de s'afficher salarié ou de s'afficher bénévole, particulièrement des autres ? S'il y a exacerbation c'est peut-être que cette reconnaissance de la diversité n'est pas acquise et que la revendication " tout le monde doit être militant ", qui manifestement va plus ou moins de soi, est la volonté à nouveau de trouver une figure unique où tout le monde pourrait se retrouver.

Il y a un débat à mon avis, une réflexion à avoir sur la différenciation et cela passe peut-être par ce que certaines d'entre vous appelaient un accord d'entreprise, permettant peut-être, par-delà la gestion de la différence en même temps la valorisation des complémentarités.

Mais ceci traduit peut-être aussi, j'ai cru le comprendre, c'est à vérifier, un débat générationnel.

Beaucoup de voix dans la salle s'élèvent pour dire : Non.

J. HAERINGER.- Est-ce que les salariées de l'association, même si elles travaillent une journée par mois, ne sont pas des jeunes par rapport aux autres ?

Dans la salle : Non.

Une intervenante - Cela fait vingt ans que l'on en parle !

J. HAERINGER.- Est-ce que parmi le groupe des salariées on ne trouve pas majoritairement des générations de jeunes ?

Dans la salle : Non.

J. HAERINGER.- Deuxième question : l'articulation politique technique. Est-ce que le titre de salariée ou la salariée peut être militante et donc participer au projet politique ? Je me disais ce matin que vous aviez été parmi celles qui ont promu un certain nombre de lois et donc de droits. Mais on se heurte à l'accès et à l'exercice de ces droits. Vous savez très bien que la nouvelle loi sur les quinze mois... (*explosion de rires dans la salle*) Je n'ai pas été en formation !!

Que dire de cette nouvelle loi ? Elle ne va pas de soi car il y a tout un système d'actions sociales, socio-administratif qui fait que cela ne fonctionne pas tel que vous le souhaiteriez. Ce décryptage, cette analyse me paraissent relever du politique mais aussi du technique. Donc on voit bien que ce travail qui consiste à faire en sorte que l'accès au droit soit très concrètement possible suppose un travail socio-politique sur le système de santé et sur les différents acteurs, un travail de stratégie. Si cela n'a pas déjà été fait, peut-être cela vaudrait-il la peine qu'il y ait une formation des militantes que vous êtes pour appréhender ceci, non pas que certaines personnes du mouvement sachent faire ceci parce qu'elles participent à des instances, mais vous êtes toutes à différents niveaux à pouvoir et à devoir faire cette analyse des acteurs, du système d'action qui fait que cette loi est soit neutralisée, soit au contraire relayée par différents systèmes.

On a bien là un exemple concret où l'on peut complètement articuler le politique et le technique. Cette séparation me paraît relativement factice.

Autre exemple de cette articulation. Vous dites souvent, et à très juste titre, que la relation à l'aide, au conseil, à l'écoute est une co-construction avec les personnes qui viennent vous trouver. Quand on regarde dans toutes les relations d'aide c'est ainsi. On est dans une interaction et la personne apporte

ce qu'elle veut bien, ce qui veut dire qu'il faut créer un débat de confiance avec un certain nombre d'assurances que le cadre soit respecté et ne soit pas transgressé, sinon la confiance est perdue, cela ne permet pas la transmission.

Quand on regarde de près cet type d'échange et que l'on interviewe les personnes qui sont là on s'aperçoit qu'elles font appel certes à une technicité de fixer un cadre, de fixer les limites, le temps par exemple, l'espace, le rendez-vous ; il y a des choses que l'on fait, des choses que l'on ne fait pas ; il y a une certaine technicité. On s'aperçoit aussi que cette personne se réfère à des valeurs, à des principes. Or ces principes et ces valeurs sont ceux et celles de l'organisation, ceux et celles du projet.

Si ce n'est pas dit, si l'association n'a pas énoncé clairement ces valeurs, ces principes d'intervention, c'est la personne qui reçoit, donc le conseiller ou la conseillère, qui doit se " dépatouiller " avec sa propre éthique, sa propre conception des choses. Il n'y a pas de distinction, il n'y a pas de disjonction entre cette relation d'écoute qui est de la co-construction, qui ne se réduit pas à de la technicité parce que cette technicité se réfère à des valeurs, à une conception de la personne qu'il faut aider, à la conception que l'on a de l'autre.

Cette conception peut soit être individuelle, soit au contraire relever d'un débat interne à l'association que vous êtes.

Voilà ce que je voulais pointer pour tenter de montrer qu'il y a peut-être des débats qui sont de faux débats, en tout cas des clivages qui peuvent peut-être être dépassés, si tant est que l'on regarde les choses de plus près. (*Applaudissements*)

F. LAURANT.- Ce que vient de dire Joseph, me semble-t-il, est une synthèse de ce qui s'est passé. Il serait bien que vous réagissiez maintenant à cela ou à ce qui s'est passé dans vos ateliers, les références que vous faites à ce que vient de dire Joseph à travers ce qui s'est passé dans vos ateliers, pour que l'on puisse éclairer la discussion. Si vous avez des points qui vous paraissent flous par rapport à ce que l'on doit faire demain, à partir de là ce serait le moment d'éclaircir cela.

De plus Joseph ne sera pas là demain.

Ghislaine FRAICHE.- (AD.66) En fin d'atelier je me disais que finalement la charte à laquelle on peut penser relève plutôt de l'éthique de notre fonctionnement et de nos. C'est très différent des statuts. Certains disent que les statuts sont suffisants. Mais non, c'est insuffisant il y a un complément à faire. Je ne vois pas encore trop bien mais je pense qu'il y a quelque chose au-dessus ; on peut transmettre des valeurs à travers cette charte. Dans les statuts ce sont des objectifs. Voilà ma proposition en fin de journée.

Isabelle ROCHARD.- (AD.72) J'aimerais que vous nous ré-expliquiez le mot " sociétaire ". Pour moi il a une connotation qui est plus « sociétaire en bourse », de ce type. Je veux bien mettre mes sous dans le Planning mais je voudrais que vous précisiez cela.

Najia DRIDI.- (AD.69) Vous avez dit des choses qui synthétisent les réflexions que l'on a pu avoir surtout aujourd'hui. Certaines choses m'ont interpellée, c'est encore un peu confus, car il faut le temps d'ingérer tout cela. Vous avez parlé en tout cas du fait que l'on s'oriente pour sortir de la crise plutôt vers des projets sociétaux (je ne sais pas si c'est tout à fait cela, mais pour l'instant je résume avec mes mots), qui nous amèneraient à ce projet de charte qui permet de préciser nos projets vis-à-vis de l'intérieur et de l'extérieur.

Mais on n'est pas allé vers une réflexion (je l'ai compris ainsi) sur la question du fonctionnement salarial, du droit des salariés, qui serait plus de l'ordre de la gestion. Vous ne l'avez pas formulé ainsi, je l'interprète comme cela.

Cela ne me semble pas si simple. Il me paraît fondamental d'aborder les deux questions en même temps. Personnellement je suis à la fois professionnelle militante, je sens le besoin de ce qu'on appelle " charte ", document d'éthique, en tout cas quelque chose qui permet aux gens de l'intérieur et de l'extérieur de s'identifier sur un projet : quel Planning familial, ses revendications, etc. et qui permet à chacune ou à chacun de se situer dans ce cadre.

Mais en même temps il me semble que le mouvement doit se pencher sur la question du salariat. Il est employeur aujourd'hui, il ne peut pas continuer à l'ignorer le fait qu'il soit employeur. S'il y a des tensions encore entre salariées militantes et salariées bénévoles c'est bien que cette tension vient du fait d'une reconnaissance. C'est l'histoire du besoin de reconnaissance. La charte peut permettre une reconnaissance du militantisme et la place du militant dans l'association, mais il me semble que le mouvement doit également avancer sur la réflexion du salariat dans le mouvement, le droit des salariés.

Je fais le lien par rapport au projet sociétal. On lutte pour le droit des femmes, le travail reconnu des femmes, qui ne soit pas (comme je le disais tout à l'heure dans mon atelier) un travail précaire, un sous-emploi, le temps partiel, etc. On ne peut pas à la fois lutter pour de telles choses dans la société et les ignorer en interne.

J. HAERINGER.- S'agissant de l'éthique, je crois qu'il faut distinguer l'éthique et la morale. La morale dit ce qui est bien et ce qui est mal et se réfère à des normes d'une communauté, d'un groupe donné, d'une société donnée. L'éthique permet d'avoir un comportement " bon ", ce qui n'est pas la même chose que " bien ". *Bon* au sens de : il ne faut pas que je fasse ceci car c'est ainsi que je conçois la liberté, que je conçois l'humanité. Cela se réfère en fait à des principes et à des niveaux qui dépassent une conjonction très concrète et un groupe social donné.

L'éthique est une référence pour l'action, un ensemble de références qui sont des valeurs, des principes. Vous dites que la charte pourrait être de l'ordre de l'éthique. C'est vrai. Alors qu'un projet certes indique des valeurs mais indique des objectifs et indique aussi l'opérationnalité, la manière de mettre en oeuvre ces objectifs. Donc on pourrait en effet distinguer la charte qui est plutôt de l'ordre de l'éthique et le projet qui est plutôt de l'ordre de l'opérationnalité.

Mais dans une charte, il vous appartient d'y mettre ce que vous souhaitez mettre ; il n'y a pas de statut type ou de charte type. C'est très différent des statuts, du règlement intérieur. Comme vous le disiez, les statuts, le règlement intérieur c'est de l'ordre de la règle interne.

Sur l'aspect sociétaire, cela n'a rien à voir avec la société capitaliste. Je me réfère à Max WEBER qui oppose ce qui relève d'une communauté, la communauté étant organisée sur l'intégration des individus dans un ensemble qui dépasse les individus, et qui s'impose aux individus.

Quand on dit " repli communautaire " de la part de certains groupes, de certaines sectes, l'individu, la personne est complètement fusionnée, disparaît complètement au sein du groupe. C'est le groupe qui impose sa règle, ses valeurs, ses normes à l'individu. L'individu disparaît dans la communauté.

Le sociétaire c'est l'inverse. On prend en compte la personne ; elle est reconnue dans sa différence par rapport à celle des autres. Mais comme l'individu ne peut pas vivre seul parce que l'on est en société et que l'individu a besoin de l'autre pour vivre, ce que l'on appelle sociétaire c'est ce lien où la

différenciation est posée a priori. On ne pose pas a priori le groupe mais on pose a priori l'individu. On essaye d'observer la manière dont les individus vivent une relation, font relation et construisent une société. Cela part de l'individu au lieu de partir d'une communauté. C'est là le distinguo. C'est une notion sociologique qui n'a rien à voir avec la société cotée en bourse.

Dans ce distinguo on voit bien que le communautaire dont je parlais, les groupements, les associations qui étaient dans ce modèle très fusionnel, très collectif où on ne pouvait pas prendre une décision qui n'ait été discutée auparavant, sont tout à fait pertinents dans des environnements qui sont relativement stables, peu évolutifs. Il y a quelques années encore bon nombre d'associations étaient sous ce registre car l'environnement était l'Etat providence, un Etat providence qui en quelque sorte n'était pas programmé mais qui n'évoluait pas, qui n'était pas traversé par les changements brutaux que nous connaissons actuellement.

C'est bien parce que l'environnement change, parce les logiques de l'Etat providence ne sont plus uniques mais multiples, voire contradictoires, voire même disparaissant, qu'il faut affronter un univers qui est très incohérent. Comment l'association s'organise-t-elle pour affronter cette incohérence externe ?

On évoquait tout à l'heure les différentes figures de l'Etat. Selon que l'on s'adresse au Ministère de la santé, à Bercy, au Ministère du travail, vous n'avez pas les mêmes réponses. Et ce sont des réponses contradictoires qui, dans chacun de vos domaines, ont des effets contradictoires sur votre organisation. D'un côté on proclame la charte d'engagement réciproque entre l'Etat et les associations. Bercy freine des quatre fers en disant " C'est l'instruction fiscale, je ne connais que le lucratif ". Et le droit du travail dit " C'est 35 heures. Point final. Il n'y a pas de dérogation possible ". On disait ce matin que le droit n'acceptait pas les statuts différenciés. On est salarié ou on n'est pas salarié.

On voit bien qu'il y a là des contradictions qui frappent de plein fouet les organisations associatives que nous sommes. D'où la difficulté à trouver de la cohérence. C'est pourquoi, me semble-t-il, des termes de gouvernance associative ou de « dirigenç » associative apparaissent au niveau mondial actuellement. J'ai lu dans la presse que vient d'être déposé un rapport sur la gouvernance d'entreprise avec tous les scandales qu'il y a en Amérique et même en France. Qu'est-ce que voudrait dire la gouvernance associative ? Comment la définir ? Sinon peut-être cette régulation, cette manière d'articuler ces logiques différentes qui traversent les associations et qu'il faut pouvoir articuler autour de ce projet fondamental sans lequel l'association est réduite à une prestation de service.

Une intervenante.- La charte, je ne la vois pas comme un nouveau projet pédagogique. Or j'ai parfois entendu parler de projet. Le projet pédagogique est très bien, il est d'actualité. La charte, je la vois plutôt comme un moyen, une façon de nous rassembler, d'améliorer notre fonctionnement interne à l'intérieur des AD et notamment notre fonctionnement comme des militantes salariées, des militantes bénévoles, afin qu'elles se sentent toutes reconnues et afin de les rassembler. C'est plutôt un moyen de rassemblement, de reconnaissance et d'un meilleur fonctionnement afin de faire aboutir justement les objectifs du projet pédagogique.

Sonia.- (AD 84) Je voudrais que vous nous parliez de la différence entre l'éthique et la déontologie. Plus on en parle plus je m'y perds. Pour moi la charte est plus de l'ordre de la déontologie plutôt que de l'ordre de l'éthique. L'éthique pour moi ce sont nos statuts, les objectifs du Planning. La déontologie n'est pas du côté de la charte.

J. HAERINGER.- Pour moi, je mets cela en discussion, la déontologie c'est l'éthique d'une profession, c'est lié à l'exercice d'une profession. Je disais ce matin que pour définir une profession il fallait trois éléments :

- une pratique spécialisée, distincte des autres pratiques,
- un processus de qualification, diplômant ou pas. Donc un processus de formation mais labellisé comme tel, par des institutions différentes de celles de la profession,
- et la déontologie. Un code de déontologie est indispensable pour définir une profession.

C'est pourquoi je faisais un distinguo entre le salariat et le professionnalisme. Le professionnalisme définit son intervention en fonction des règles de sa profession. Donc il a un espace d'exercice qui est cadré par la profession.

Exemple : un travailleur social, un éducateur ou un animateur social rencontre un autre animateur social et lui dit " Comment peux-tu être dans telle situation ? Ce n'est pas possible. Tu es en train de discréditer ou tu ne respectes pas les choses ". On voit bien que là il y a des repères qui forment une profession, alors que s'agissant du salariat c'est un rapport employeur / salarié, un rapport contractualisé, c'est quelqu'un qui apporte une compétence dans un ensemble. Il ne définit pas par lui-même l'espace dans lequel il exerce cette compétence. C'est l'organisation, c'est l'association qui le définit.

Le salariat ne dit rien sur le cadre de travail alors que la profession détermine par elle-même la manière de faire, la manière d'employer.

On voit bien dans les associations très professionnelles, des travailleurs sociaux par exemple, j'en connais pas mal, la difficulté qu'ont ces associations à faire adhérer les professionnels à un projet associatif. Les professionnels disent : " Je sais ce que je dois faire et je n'ai de compte à rendre qu'à d'autres professionnels. Vous bénévoles, vous administrateurs n'étant pas professionnels vous ne pouvez pas comprendre. " Il y a une espèce de défense identitaire qui rend les choses de ce fait très difficiles et fait que le rapport est beaucoup plus extérieur au projet associatif qu'il ne l'est lorsque la personne est simplement salariée.

Souvent aussi pas mal de professions, surtout dans le secteur de la santé, ont encore " verrouillé " leur espace, garrotté par le fameux secret professionnel ou par la convention statutaire qui fait que ne peuvent s'échanger certaines informations qu'entre professionnels. On exclut évidemment l'autre qui serait bénévole ou qui serait l'employeur car il n'est pas professionnel comme tel. Du coup il y a tout un secteur d'activité qui échappe en quelque sorte à la régulation des acteurs.

Une intervenante.- Je ne sais pas bien comment je vais le dire, mais j'ai l'impression que derrière la question bénévole / salariée, il y a la question non pas du professionnalisme mais de la professionnalisation des associations quand ce sont des associations qui ont un héritage revendicatif fort et qu'elles vont vers quelque chose qui est à l'articulation de la revendication et de la prestation de service, comme le demandent les institutions et les Pouvoirs publics.

J'ai envie que l'on réponde effectivement à la question qui a été posée, sur laquelle on reviendra demain, mais que l'on commence déjà à y répondre : quel statut des salariés à l'intérieur de l'association ? quelle harmonisation des statuts au niveau confédéral, car cela ne concerne pas uniquement les A.D., mais bien le mouvement dans son ensemble ? Ceci en se rappelant que si le mouvement a été amené à salarier des gens c'est aussi parce qu'il était en train de développer des activités qui semblaient importantes mais qui étaient aussi demandées par les Pouvoirs publics. On peut retomber sur nos pattes en se disant que ces activités là sont des activités à politiser. C'est-à-dire que

nos activités de terrain n'ont de sens que dans la mesure où on les politise (Je suis désolée, je redis des évidences), dans la mesure où on les transforme en revendications vers les Pouvoirs publics.

Au centre de ceci, je pense que l'on peut essayer de dénouer ce qui se joue entre le salarié et le bénévole. On travaille toutes vers la même chose, qui est une transformation de la société par une interpellation des Pouvoirs publics et la mobilisation des gens à la base. Une association sert à cela. La fonction des associations a priori est de faire bouger des gens à la base, de leur permettre de s'organiser pour peser sur des normes et des valeurs qu'elles ont envie de transformer dans la société.

Si on se rappelle cela, est-ce que l'on n'a pas moyen de dé-conflictualiser un peu le problème salarié / bénévole et se rappeler (je crois que toute l'Université d'été est là pour cela) pourquoi on est là ensemble, pas uniquement comme un mouvement féministe, pas uniquement la citoyenneté et l'éducation populaire, mais aussi quel processus on choisit pour amener ces valeurs, les dévoiler, les mettre sur le devant de la scène et travailler autour de cela.

Du coup on peut parler de l'accord d'entreprise un peu différemment. On voit une autre façon de fonctionner, quelle est la place des salariés, comment on les protège, comme on leur définit un statut qui permette d'aller plus loin, d'avancer pour un projet qui est vraiment un projet commun.

J. HAERINGER.- Il ne m'appartient pas de répondre sur la question de l'accord d'entreprise. Je voudrais quand même encore une fois insister. Certes il y a la lutte, l'interpellation des Pouvoirs publics, le conflit. C'est une forme de transformation de la société en s'attaquant à un certain nombre de pouvoirs et de manière explicite. Mais il y a aussi d'autres formes de transformation de la société qui sont précisément ces formes de rendre accessibles, je me répète, les dispositifs aux personnes pour réduire les inégalités.

Je le disais tout à l'heure, une analyse socio-technique des processus faisant que telle disposition législative ne se concrétise pas très concrètement sur le terrain par tout un dispositif nécessaire, tout cela c'est aussi transformer la société.

Donc on voit bien qu'il y a au moins deux formes : la forme militante au sens conflictuel du terme et la forme militante au sens coopératif du terme, la coopération avec les Pouvoirs publics dans leur différenciation car il faut aussi jouer sur leurs incohérences, sur leurs contradictions pour pouvoir précisément faire évoluer le système. C'est là qu'il faut concevoir les choses non pas comme dans une logique linéaire, déterminée, mais vraiment comme un système d'interaction où en effet chacun doit faire bouger, où le rôle d'un militant consisterait peut-être à mettre à jour ce système qui neutralise l'application du pouvoir par exemple.

Christine TRUFLANDIER.- (AD.86) Je voulais juste rebondir sur ce qu'avait dit la copine. Une façon de dépasser les clivages que l'on peut avoir est de se rappeler quand même que dans notre histoire et dans notre projet (je l'ai dit dans la commission, tant pis pour ceux qui étaient dans mon atelier !) on n'a jamais dissocié au Planning notre orientation, nos objectifs de notre pratique, de nos activités. On n'a pas d'orientation qui se conçoit sans notre activité de terrain. On n'a pas d'activité de terrain qui se conçoit sans ce que l'on veut en faire et sans ce que sont les objectifs du Planning familial. Donc ce n'est pas tout à fait normal quelque part d'en arriver à avoir une crise entre les salariés et les non salariés.

Maintenant la crise n'est pas d'aujourd'hui. Depuis que je suis dans le mouvement c'est une question qui est récurrente. Elle est peut-être plus exacerbée. Il y a des choses qui se sont stratifiées et quand cela ne se règle pas, et cela ne se règle pas tout seul, en général cela ne s'arrange pas.

En revanche, je ne pense pas que ce soit l'instruction fiscale qui ait complexifié les affaires sur cette question. Je dis cela car, quand je ne suis pas au Planning familial, dans mon travail je fais un peu de fiscalité. Ces problématiques existaient avant. C'étaient pratiquement exactement les mêmes, de manière peut-être beaucoup plus restrictive. La seule chose est qu'on ne les connaissait pas et que l'on n'en discutait pas. Aujourd'hui on les connaît, elles ont été posées, la donne est publique. On a fait prendre position et on est un peu gêné aux entournures car cela n'évolue pas.

On pourra en rediscuter ; à mon avis ce n'est pas un carcan. La seule problématique de l'instruction fiscale en ce qui nous concerne est la question de la gestion désintéressée. Il y a des façons d'aborder la question qui ne doivent pas entraver le fonctionnement du Planning familial.

Ce qui m'intéresse à travers cette question est que l'on puisse se reposer la question : qui décide de l'activité des associations ? Qui prend les décisions ? Comment est-ce que cela se passe ? Normalement quand on aborde cela c'est une analyse de la pratique. Je remets le couvert pour la Xième fois sur le sujet !! Cela m'intéresse. Je ne pense pas que nos associations dans le cadre d'une professionnalisation aient vocation à être dirigées, encadrées uniquement par les salariées. Cela m'intéresse si on se repose la question de la façon dont tout le monde y est associé et dont tout le monde fonctionne ensemble.

A partir du moment où on va se reposer ces questions, pour moi il m'apparaît évident au bout de ces deux jours qu'il y a des problèmes de fonctionnement qui doivent être posés, pas uniquement entre les salariées et les militantes, mais entre tout le monde dans ce mouvement. Ce n'est pas de l'ordre du code de bonne conduite, mais c'est sur une façon dont chacune trouve sa place dans le mouvement. Tant mieux si on va vers cela. Il ne faut pas que l'on ait de faux débats.

Dernier élément : il y a des choses qui pèsent historiquement sur nous s'agissant de la question de la professionnalisation. J'ai un grand bonheur à relire régulièrement " la question des 25 ans ". Pas en entier. Je vous promets que de la façon dont sont abordées les choses, on se dit que c'est pile-poile la question que l'on se pose aujourd'hui.

Maintenant il y a des raisons là-dessus. Il ne serait peut-être pas mal de se faire des piqûres de rappel, de se dire : pourquoi est-ce que l'on a coincé à un moment donné là-dessus ? Est-ce que la donne est la même aujourd'hui ? On a coincé sur cette histoire de la professionnalisation, à cause de l'histoire des " toubibs " que l'on a " foutus dehors " à un moment donné, à cause de l'histoire des experts sur nos rapports de femmes, est-ce que l'on pouvait être dans un rapport salarial, etc... C'est vrai que ce sont des choses qui pèsent dans un certain nombre d'associations départementales. Certaines se raccrochent à ces vieux principes, d'autres moins, cela s'affronte. Je ne suis pas sûre que ce ne soit qu'un débat d'anciennes et de modernes sur la question. Mais au regard de ce que l'on est, au regard de notre projet collectif cela doit nous permettre de dépasser ces questions.

Maintenant quelque chose me titille quand même : c'est quoi notre projet collectif ? En dépit des questions sur l'éducation populaire d'hier, je ne suis pas si convaincue que cela. Ce n'est pas un procès d'intention. C'est parce que je pense que l'on n'est pas allé très loin dans le débat sur la question et que, sur l'histoire du sociétaire et du projet collectif, on soit si haut que cela. Si on arrive à régler nos problèmes de fonctionnement, cela va peut-être nous permettre de l'aborder sereinement. Mais je ne suis pas sûre qu'on les règle complètement si on ne l'aborde pas en même temps.

Donc j'aurai sans doute des choses à dire demain sur le lien Université /Congrès

F. LAURANT.- Une partie de ce qui a été dit me faisait penser à quelque chose et j'avais envie de vous renvoyer une réflexion sur le salariat et sa perception à l'intérieur du mouvement et par rapport à

ce qui se passe pour le statut de conseillère conjugale. C'est quelque chose qui me paraît important et dangereux si on ne traite pas les deux questions en même temps.

En ce moment on est interpellé. Un certain nombre d'entre nous (Françoise, Fatima et plusieurs autres) passe beaucoup de temps au CSIS pour discuter de ce statut dont d'autres voudraient faire autre chose. On sait que l'on est concerné par cela, que l'on soit d'ailleurs bénévole ou salariée, on est concerné par notre propre formation. Les salariées sont concernées par le fait qu'un statut permet aussi une revalorisation par les Pouvoirs publics des subventions à ce niveau, mais aussi par le fait que le jour où on a envie de quitter le mouvement si on est conseillère et qu'on a son agrément, on peut aller travailler ailleurs et gagner sa vie, il ne faut pas négliger cela.

Il n'empêche que s'il n'y a que cette partie qui est menée, sans conduire de l'autre côté la question du salariat à l'intérieur du mouvement, on risque d'y perdre quelque chose. Le débat se fera dans le sens transversal avec les autres conseillères conjugales car il y a besoin de quelque chose et que l'on se réfère à quelque chose. Je pensais à cela quand on a parlé de la profession et de la déontologie. On va se retrouver uniquement sur ce terrain, au lieu de parler entre nous de ce que l'on est à l'intérieur.

C'est pour cela que l'on a intérêt à travailler sur la question du salariat à l'intérieur. Toutes les salariées du Planning ne sont pas conseillères conjugales, d'autres choses existent. C'est ce que l'on a envie de faire à l'intérieur du mouvement qui est important, parallèlement à travailler sur le statut de conseillère tel qu'on le voudrait et tel qu'on voudrait le faire passer. Il me semble qu'il ne faut pas oublier cela.

On dit que cela fait longtemps que cela existe et c'est vrai qu'à Grenoble en 1976 nous étions déjà toutes salariées, on était des vilaines quand même !! On est un petit peu moins des vilaines maintenant. Donc cela veut dire quand même qu'il y a quelque chose qui a changé, qu'il s'est passé quelque chose, que le débat évolue et que cela se passe autrement.

C'est le moment maintenant et c'est le moment de discuter de quelque chose qui nous lie, qui fait accord entre nous et qui est la base de nos règles salarié/ employeur. Il me semble que c'est pour cela aussi que c'est important.

S'il n'y a plus de questions, je voulais vous rappeler que demain c'est le temps du Congrès ; un Congrès sans doute aussi un peu " nouvelle formule ", puisque l'on innove sans arrêt. On est en train de discuter sur la mise en chantier de la charte du militant. On a parlé d'éthique, d'un certain nombre de choses qui essayaient de préciser dans quel sens on avait envie d'aller. On ne va pas rédiger complètement une charte fixe, demain après-midi. Mais on aura un atelier pendant lequel on pourra réfléchir à ce que l'on a envie de mettre dedans. C'est là-dessus que l'on travaillera. On ne ficellera pas tout, on aura des retours dans nos A.D. C'est en fonction de ces retours qu'après on pourra voter quelque chose. Ce n'est pas tout de suite. Mais il faut se donner les grandes lignes et pouvoir avoir déjà de bonnes bases que l'on ait discutées, réfléchies et décidées ensemble. Pas plus que cela. Par rapport à un accord tel qu'on vient d'en parler, bien sûr que l'on ne va pas sortir de là demain soir avec un accord ficelé. C'est hors de question, ce n'est pas ainsi que l'on fonctionne, on n'a jamais fonctionné ainsi. Cela va être sur ce que l'on se met en chantier dans les années à venir et comment on va s'y prendre. C'est tout. C'est ce sur quoi on travaillera demain.

Il nous reste à remercier Joseph HAERINGER de sa participation. On espère qu'il va nous suivre car on va avoir encore besoin d'un oeil éclairé de sa part par la suite.

(Applaudissements)

(La séance est levée à 19 H 30)

BIBLIOGRAPHIES

Geneviève Poujol

Spécialiste de l'Éducation populaire, et du secteur socioculturel, elle a déjà publié de nombreux ouvrages sur ce thème.

Titre	Guide de l'animateur socio-culturel : formation, diplômes, structures institutionnelles, cadre légal et réglementaire
Date Parution	23 septembre 2000
Editeur	Dunod, Paris
Description	270 p. ; 23 x 14 cm
Prix	Broché - 27,00 €, 2 ^e éd.
Résumé	<i>Regroupe en 64 entrées l'essentiel des aspects réglementaires, éducatifs et institutionnels nécessaires à la pratique de la fonction d'animateur. Contient les principales adresses utiles.</i>

Argumentaire

Le secteur de l'animation socio-culturelle connaît un développement rapide. C'est un secteur en expansion, créateur d'emplois, qui représente un enjeu important dans la mutation en cours des institutions publiques.

Ce livre regroupe entrées l'essentiel des aspects réglementaires, éducatifs et institutionnels nécessaires à la pratique de la fonction d'animateur. Il présente tous les diplômes requis pour travailler dans ce secteur, les niveaux de qualification correspondants et les carrières possibles. Il précise les contours quelquefois incertains d'une profession souvent méconnue et analyse le sens de son évolution.

Pour chaque entrée, on trouve :

- ❖ La définition du mot ou le champs d'activité
- ❖ L'historique
- ❖ La situation actuelle
- ❖ Les références des ouvrages et des textes réglementaires
- ❖ Les renvois utiles à d'autres entrées

L'ouvrage comporte en outre un carnet d'adresses et un index permettant de trouver rapidement l'information recherchée.

Destiné à tous les professionnels de ce secteur, ce guide de l'animateur socio-culturel entend constituer pour chacun d'eux un véritable instrument de travail au quotidien.

Titre	Éducation populaire : le tournant des années soixante-dix
Date Parution	10 décembre 2000
Editeur	L'Harmattan, Paris
Description	249 p. ; 22 x 13 cm
Prix	Broché - 21,34 €
Résumé	<i>Dix auteurs se penchent sur cette période charnière : le socio-culturel détrône pour un temps l'éducation populaire, les politiques locales s'affirment, les MJC perdent leur prestige, enfin la professionnalisation des animateurs consacre l'institutionnalisation des associations populaires.</i>

Argumentaire

Mai 68 fut un moment d'effervescence pour les associations d'éducation populaire. Rien ne sera plus comme avant, en particulier dans les rapports entre les associations. Quant à leurs relations avec l'État, elles ne paraissent guère évoluer. Pourtant les politiques publiques, nationales et locales, vont prendre leur distance vis-à-vis d'un projet inspiré de l'éducation populaire. Au tournant des années soixante-dix, le socio-culturel détrône pour un temps l'éducation populaire. Au même moment, les politiques locales s'affirment. Sous la bannière de l'animation globale, des municipalités se confrontent aux associations en matière de loisirs. Le modèle unique d'équipement pour les jeunes est progressivement abandonné, et les pouvoirs publics locaux et nationaux diversifient leurs interlocuteurs. Les MJC perdent leur prestige, les associations rurales se trouvent plutôt consolidées.

Favorisée par la loi de 1971, la professionnalisation des animateurs est en marche. Elle s'accompagne de diplômes que l'État ne tarde pas à mettre en œuvre. Cette professionnalisation consacre l'institutionnalisation des associations d'éducation populaire. C'est sans doute le fait le plus marquant de ces années.

Dix auteurs se penchent sur une période charnière, sous la direction de Geneviève Poujol, chercheur au Laboratoire de Sociologie du Changement des Institutions (CNRS). Cet ouvrage constitue le dernier volume de l'histoire de l'éducation populaire, entamée voilà vingt ans dans le cadre des Cahiers de l'animation. Il apporte aux acteurs, militants et décideurs des clés pour analyser la situation actuelle et intervenir dans le débat qui anime aujourd'hui l'éducation populaire.

Titre Dictionnaire biographique des militants, XIXe – Xxe siècles : de l'éducation populaire à l'action culturelle

Dirigé par Geneviève Poujol, Madeleine Romer. Préface de Maurice Agulhon

Date Parution 2 septembre 1996

Editeur L'Harmattan, Paris

Description 412 p. ; 24 x 16 cm

Prix Broché - 38,11 €

Résumé *548 biographies de militants, dont plus du tiers sont aujourd'hui vivants, qui ont contribué à ouvrir l'éducation et la culture à des publics nouveaux ou délaissés par les institutions classiques. Ils ont été choisis en fonction de leurs rôles d'initiateurs d'idées, de méthodes ou d'institutions. Près de quatre-vingts auteurs ont apporté leur concours à cette recension.*

Titre Des élites de la société pour demain ?

Date Parution 15 avril 1996

Editeur Erès, Toulouse

Description 190 p. ; 21 x 14 cm

Prix Broché ; 18,20 €

Résumé *Comment former les futurs responsables à l'engagement social, alors que la crise de l'engagement touche les associations, les partis politiques, les syndicats ? Ce déficit démocratique peut-il être comblé ? Les institutions éducatives ont-elles conscience que la société de demain se prépare aujourd'hui ? Pour répondre, une analyse de la crise de la participation, des organisations, des militants.*

Titre Profession, animateur

Préface de Joffre Dumazedier

Date Parution 1989

Editeur Privat, Toulouse

Description 223 p. ; 21x14 cm

Prix Broché ; 19,51 €

Résumé *En se faufilant dans les interstices d'une société où de nouveaux domaines d'action apparaissent, les animateurs sont arrivés à s'imposer, à se multiplier et à se faire reconnaître comme des agents sociaux utiles.*

Titre Action culturelle, action socioculturelle : recherches

Date Parution 1983

Editeur Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire, Marly-le-Roi (Yvelines)
Document de l'INEP, n°1

Description 52 p. ; 14 x 24 cm

Prix Broché ; 5,64 €

Titre L'éducation populaire : histoire et pouvoirs

Date Parution 1981

Editeur Ed. de l'Atelier, Paris

Description 232 p. ; 12 x 20 cm

Prix Broché ; 12,20 €

Titre **Les cultures populaires**
 Date Parution 1979
 Editeur Privat, Toulouse
 Description 256 p. ; 24 x 16 cm
 Prix Broché ; 11,43 €

Joseph Haeringer

Avec Traversaz F.

Titre **Conduire le changement dans les associations d'action sociale et médico-sociale**
 Date Parution 2002
 Editeur Dunod, Paris

Roger Sue

Titre **Renouer un lien social : liberté, égalité, association**
 Date Parution 2001
 Editeur Odile Jacob
 Description 254 p. ; 22 x 15 cm
 Prix 22,11 €

Résumé *Entre individualisme et communautarisme, il existerait une troisième voie pour nouer le lien social qui ne soit ni pur libéralisme ni socialisme étatiste : l'associationnisme. Grâce aux associations de plus en plus nombreuses, la vraie démocratie est en place, mais il faut encore inventer des formes d'expression politique à même de les favoriser*

Titre **La richesse des hommes : vers l'économie quaternaire**
 Date Parution 1997
 Editeur Odile Jacob
 Description 200 p. ; 21 x 14 cm
 Prix 19,06 €

Résumé *Nous vivons dans une véritable mutation de travail. Cette mutation ouvre la voie au développement d'un secteur économique inédit, fondé sur l'échange réciproque, sur la relation à l'autre. Cette économie de la personne s'appuie sur les associations, qui sont en passe de devenir les entreprises de demain.*

Titre **L'exigence démocratique**
 Date Parution 2002
 Editeur Presses de Sciences Po, coll : La bibliothèque du citoyen
 Description 128 p. ; 22 x 12 cm
 Prix 12

Résumé *Met en avant la place qu'occupent les revendications actuelles de la société civile par rapport à la démocratie. L'auteur part du constat qu'il existe effectivement une crise politique et identitaire qu'il attribue non pas à une régression mais à une progression de l'exigence démocratique. Il cite les nombreuses associations contestataires de l'actuel système et met en garde les pouvoirs publics.*

Jacques Le Goff

Jacques Le Goff est Maître de Conférence de Droit public à la Faculté de droit de Brest où il assure les enseignements de Droit du travail, Politique sociale, Libertés publiques et Philosophie du droit. Il collabore à plusieurs journaux et revues.

	Droit du travail et société
Titre	Volume 1 : les relations individuelles de travail Préface d'Alain Touraine
Date Parution	14 mai 2001
Editeur	Presses Universitaires de Rennes, coll : Didact droit
Description	1015 p. ; 24 x 14 cm
Prix	44,21 €
Résumé	<i>Ancien inspecteur du travail, maître de conférences de droit public à Brest, l'auteur dresse un tableau actuel des grandes questions du droit du travail. Il analyse le dispositif normatif tout en s'attachant à rendre compte de son mode de formation, de ses enjeux et des modalités de son inscription dans la réalité sociale et économique.</i>

	Droit du travail et société
Titre	Volume 2 : les relations collectives de travail Postface d'Edgar Morin
Date Parution	12 mars 2002
Editeur	Presses Universitaires de Rennes, coll : Didact droit
Description	590 p. ; 24 x 17 cm
Prix	30,00 e
Résumé	<i>L'auteur dresse un tableau actuel des aspects collectifs du droit du travail : participation, négociation, conflit du travail.</i>

Argumentaire

Après un premier volume consacré aux relations individuelles de travail et aussi chaleureusement accueilli par les juristes que par les sociologues, historiens et économistes, par les théoriciens que par les praticiens (magistrats, avocats, syndicalistes, chefs d'entreprise...), le présent ouvrage a pour objet les relations collectives de travail, véritable ossature de la vie sociale.

L'auteur confirme son projet de donner à comprendre une réalité foisonnante et complexe, il mobilise les savoirs indispensables à l'intelligence de la démocratie sociale en actes. L'histoire y a sa part, essentielle, pour saisir la genèse d'un projet progressivement transcrit par le droit, pour mesurer les résistances opposées à l'organisation collective d'abord interdite et réprimée, puis tolérée, avant d'apparaître comme condition d'épanouissement de l'idéal démocratique.

Que l'on songe à la grève et à ses avatars, à l'expression dans l'entreprise si longtemps bâillonnée, à la négociation collective née de pratiques « sauvages » avant encadrement et encouragement par la loi frayant le chemin de la politique contractuelle. La sociologie n'apparaît pas moins indispensable à la compréhension des formes explicites et implicites de conflits d'arrangements pacificateurs. La science politique permet d'approcher de plus près les pratiques de pouvoir et leurs mutations au cours des dernières décennies...

Cet effort de contextualisation vivement approuvé par Edgar Morin dans la postface ne sacrifie cependant en rien le souci de présentation rigoureuse et exhaustive du dispositif juridique. Qu'il s'agisse des délégués du personnel ou du comité d'entreprise, des conditions d'application d'une convention collective ou d'un accord, du statut du salarié en grève... L'auteur fixe avec précision l'état du droit tout en veillant à le rapporter aux pratiques effectives. Ancien inspecteur du travail, il excelle à donner vie, par de nombreuses illustrations, à l'austère norme juridique. « Votre ouvrage se lit comme un roman » lui a-t-on écrit à propos du premier tome. Mais il lui importe non moins de mesurer l'impact des règles sur la réalité sociale. Qu'en est-il du contrôle du pouvoir du chef d'entreprise par les institutions représentatives, des pratiques de grève, de l'état du système de négociation et plus globalement du bilan d'un siècle de démocratie sociale ?

Patrick Viveret

La Confédération du Mouvement Français pour le Planning Familial tient tout particulièrement à remercier Monsieur Patrick Viveret pour sa précieuse aide, ses conseils et ses contacts, qui ont permis à l'équipe organisatrice de mieux préparer cette Université d'Eté.

Ancien rédacteur en chef de *Transversales Science Culture*, Directeur du *Centre international Pierre Mendès-France* (CIPMF), conseiller référendaire à la Cour des Comptes, il travaille à la *Délégation interministérielle à l'innovation sociale et à l'économie sociale* (DIES)

✓ **Trois défis pour une Europe adolescente**

In : *Transversales* n°56 - mars / avril 1999

L'Europe s'est trouvée confrontée en quelques semaines à une accélération des principaux défis auxquels elle doit faire face. Celui de la paix et de la guerre avec le conflit OTAN-Serbie autour du Kosovo ; celui de sa qualité démocratique et de ses institutions avec la démission de la Commission européenne ; celui de son avenir, de son élargissement et de son indépendance avec l'Agenda 2000 et les problèmes de défense et de politique extérieure. L'ampleur de ces défis manifeste rétrospectivement à quel point une monnaie unique ne règle aucun des grands problèmes stratégiques de l'Europe si l'on ne lui donne pas l'espace de légitimité politique et sociale qui constitue une communauté de destin.

✓ **Un autre regard : reconsidérer la richesse**

In : *Transversales* n°003 - 3^e trimestre 2002

✓ **Le renouveau des instruments d'échanges : quelles monnaies plurielles ?**

avec Philippe Merlant, Jacques Robin, René Passet

In : *Transversales* n°003 - 3^e trimestre 2002

Titre	L'évaluation des politiques et des actions publiques. Propositions en vue de l'évaluation du Revenu minimum d'insertion. Rapport au Premier Ministre
Date Parution	1990
Editeur	La Documentation française
Description	196 p. ; 24 x 16 cm
Prix	11,43 €
Résumé	<i>Ce rapport, conçu comme un dispositif global d'évaluation, s'inscrit dans une approche démocratique et non exclusivement méthodologique de l'évaluation. La plupart de ses conclusions ont été retenues par le gouvernement</i>

Titre **Rapport d'étape de la mission "nouveaux facteurs de richesses" au secrétaire d'Etat à l'économie solidaire, M. Guy Hascoët**

Date Parution 2001

Editeur La Documentation française

Description 50 p.

Prix A consulter sur le site de la Documentation française

Résumé *Les propositions faites visent à définir de nouveaux critères modifiant les indicateurs actuels régissant la comptabilité nationale et la distribution de richesse. Le constat dressé relève les problèmes de pertinence des indicateurs actuels définis par les théories économiques classiques qui ne tiennent pas compte des notions comme l'économie solidaire, l'écologie, le bénévolat mais s'appuient sur la croissance économique ou la productivité. Il s'agit donc de pouvoir définir de nouveaux critères et indicateurs tenant compte de nouveaux facteurs : développement humain, comparaison entre pays, capital physique-capital-naturel-capital humain, bien-être, coût environnemental, indicateurs de destruction, initiatives de la société civile. Il faut y adjoindre de nouvelles prises en compte dans le domaine de l'échange et de la monnaie (temps, échange d'idées, notion de valeur-rareté, défi de la monnaie électronique, forme alternative d'échanges...). Les propositions visent à définir des pistes de recherche et d'expérimentations. Ces objectifs étant inscrit dans un calendrier sur sept années.*

Titre **Reconsidérer la richesse : rapport final de la mission « nouveaux facteurs de richesse »**

Date Parution 2002

Editeur La Documentation française

Description 135 p.

Prix A consulter sur le site de la Documentation française

Résumé *Notre représentation actuelle de la richesse aggrave les problèmes auxquels nos sociétés sont confrontées au lieu de nous aider à les résoudre. Dans la plupart des dossiers qui ont été au coeur des débats publics de ces derniers mois, de la vache folle à l'Erika, de l'amiante aux accidents de la route, des conséquences de la grande tempête de décembre 1999 à la crise des carburants de l'automne 2000, il y a toujours un élément commun : ces catastrophes sont des bénédictions pour notre Produit Intérieur Brut. C'est pour réfléchir aux conditions de dépassement de ce paradoxe que Guy Hascoët a confié à Patrick Viveret, conseiller référendaire à la Cour des Comptes, une mission de cadrage et d'exploration sur la question des nouveaux critères et indicateurs de richesse. Ce rapport final vise à explorer des pistes, à proposer des hypothèses et des expérimentations.*